L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1510 - VENDREDI 18 JANVIER 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

COMPAREZ VOS ASSURANCES AGRICOLES AVEC GROUPAMA

3 MOIS OFFERTS
sur votre contrat prévoyance «Capital Santé»
(arrêt de travail, invalidité, décès) pour toute souscription avant le 31/03/19.

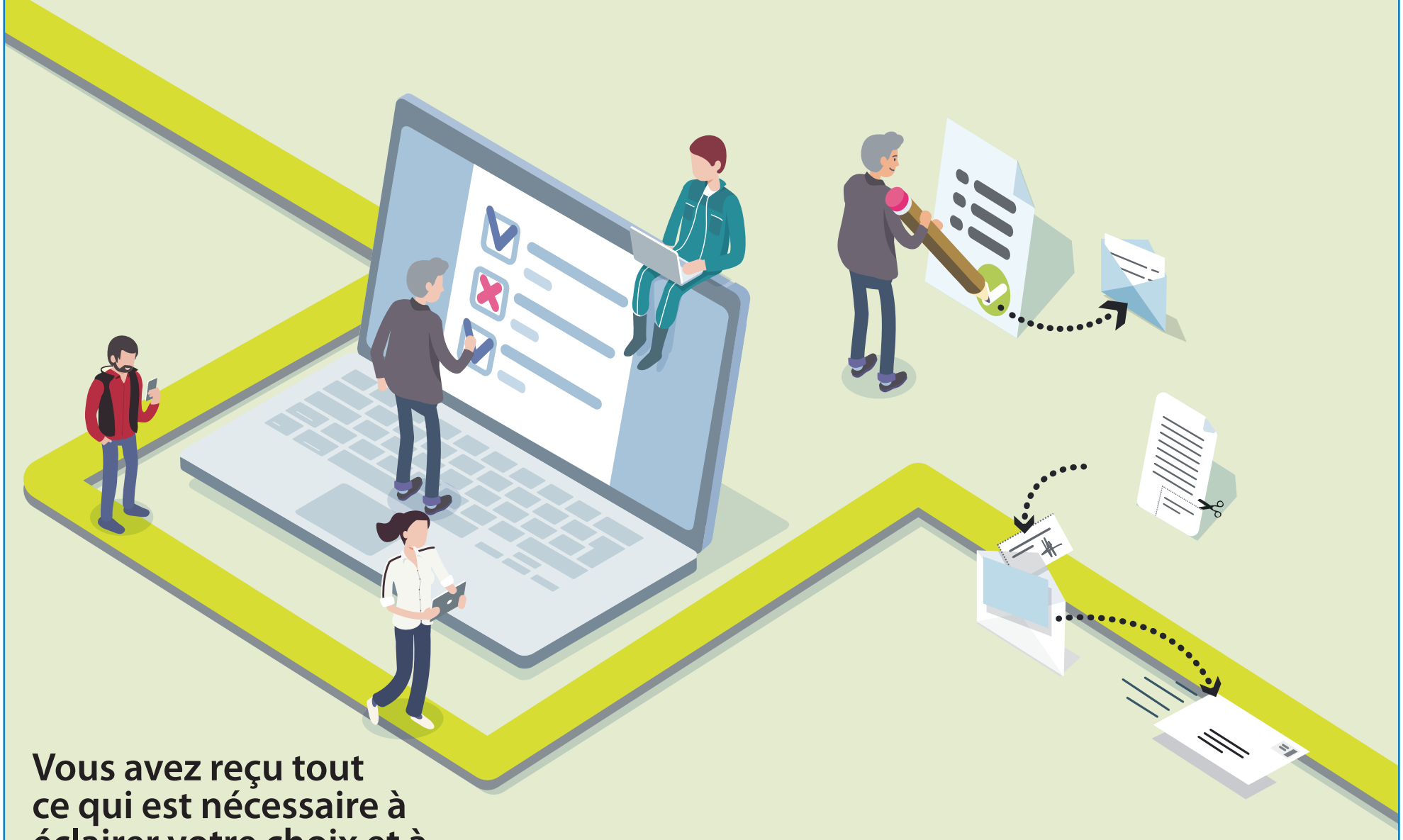
Contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre agence

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Document et visuel non contractuels. 01/2019

Élections Chambre d'agriculture

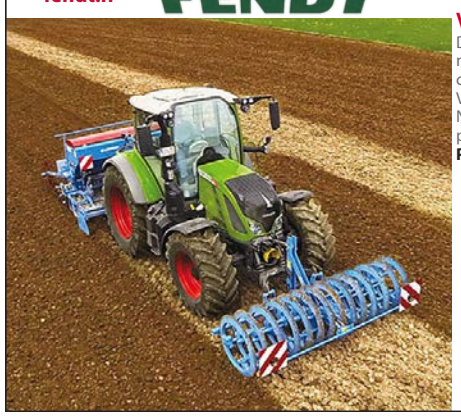
Le vote c'est maintenant...



Vous avez reçu tout ce qui est nécessaire à éclairer votre choix et à l'exprimer clairement.
Mieux vaut ne pas remettre à demain ce qu'il est si facile de faire aujourd'hui. Alors...

VOTEZ !

fendt.fr FENDT



Nouveau Fendt 500 Vario

Votre avenir. Vos Perspectives.

Dans un monde où l'anticipation et le sens de la perspective posent les bases d'un avenir maîtrisé et serein, le nouveau Fendt 500 Vario vous positionne de fait en avance sur votre temps. Portant dans la base même de son concept les notions de polyvalence et de rentabilité dans le segment des tracteurs de 150 Ch, le nouveau 500 Vario vous en offre encore plus en se parant à présent des derniers raffinements technologiques de ses aînés. Naturellement, pour les applications les moins exigeantes en matière de technologie, la version Power vous permet de vous concentrer sur l'essentiel tout en bénéficiant des avantages Fendt.

Plus d'informations sur www.fendt.com/500

G. BUCHEZ

Corbigny
Moulins Engilbert
Autun - Luzy
03 86 20 17 38

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

www.gbuchez.fr

TALON CO-PRODUITS

A VOTRE SERVICE

NOUVEAU COMMERCIAL
Jean-Luc BELORGEY
Dept. 89/58/71
et région centre
07 87 81 42 17
jlbelorgey@taloncoproduits.com

Christian TALON (21)
03 80 27 18 92
06 50 70 12 12
contact@taloncoproduits.com

NÉGOCIANT
EN MATIÈRES PREMIÈRES
POUR
L'ALIMENTATION ANIMALE

> Corn gluten,
> Farine de maïs,
> Pulpe de betteraves déshy. et surpressée
> Pommes de terre entières
> Drêches de blé, tourteaux

MASH 18, MASH 40 et 45

TOUS DÉSHYDRATÉS

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Journées bâtiments: La pêche aux bonnes idées
05 • Grandes cultures: L'hiver peut continuer ainsi
06-07 • Élections chambre d'agriculture

Nièvre
08 • Jeunes Agriculteurs: La relève est assurée
09 • Marault: La station d'évaluation a 10 ans
10-11 • Élections chambre d'agriculture

Yonne
12 • Reproducteurs Charolais: Les ventes démarrent bien pour l'UCC
13 • Maisons familiales et rurales: Découvrir l'alternance au Forum des métiers
14-15 • Élections chambre d'agriculture

Région et ailleurs
16-17 • Dossier alimentation: Bien s'alimenter pour bien grandir

Filières
18 • Élevage Des agneaux agroécologiques à l'étude, de la bergerie à l'assiette
19 • Cultures Colza: Encore trop tôt pour envisager un retournement

Dossier
20-24 • Spécial Alimentation et paillage

Infos Services
25 • Prévention
26-27 • Petites annonces
28-29 • Petites annonces
30-35 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Rencontre régionale de l'Apecita

Des offres d'emploi en augmentation

La rencontre régionale de l'Apecita qui s'est tenue à Dole (39) a permis de dresser un bilan du marché de l'emploi des cadres en agriculture, agroalimentaire et environnement.



« *Notre mission est de favoriser les rencontres entre employeurs et personnes en recherche d'emploi, dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement* », explique Véronique Jan, la déléguée régionale de l'Apecita. « *Aujourd'hui, il ne suffit plus de passer une annonce pour avoir des candidats. C'est pourquoi nous travaillons sur du surfing et nous avons organisé trois jobs dating… Notre nombre d'offres est en augmentation : + 12% sur le site de l'Apecita et + 29% sur notre délégation Bourgogne, Franche-Comté, Alsace. Ces chiffres sont équivalents à ceux que nous connaissions avant la crise de 2008…* ».

La déléguée régionale donne quelques précisions : « *En Bourgogne, le nombre d'offres est plus important et, en Franche-Comté, 47% des offres concernent les secteurs de l'élevage et des grandes cultures. La viticulture reste un marché caché, avec peu d'offres. Tout se traite souvent par le bouche à oreille…* ».

Tout un travail est mené en direction des candidats qui peuvent bénéficier d'entretiens conseil, de bilans de compétences ou professionnels. Mis à part le secteur de l'agroalimentaire, les inscriptions ont baissé en 2017 et on note beaucoup de disparités dans le profil des candidats (55% de sans emploi, 34% en activité, 11% en formation…). 70% des nouveaux inscrits (45% d'hommes et 55% de femmes) ont au moins le niveau bac + 2.

Globalement le marché est sous tension. Les offres étant plus nombreuses, les candidats ont donc plus de choix…

Bien comprendre les stéréotypes

La seconde partrie de cette rencontre a été marquée par une intervention, très originale, de Philippe Bayou du cabinet alternego. De façon très ludique et imagée, celui-ci a montré les mécanismes des stéréotypes et des biais inconscients en matière de management et de recrutement. Il a expliqué comment les comprendre pour mieux agir… tout en mettant son public en garde : « *Attention de ne pas mettre ces stéréotypes en action lorsque vous prenez des décisions qui pourront vous priver de talents… Voire vous conduire vers des discriminations !* ».

M.R.

L'Apecita en chiffres

En 2017, l'activité de la délégéation regionale de l'Apecita c'est :
- **1 035 candidats, 125 candidats accompagnés**
- **667 offres diffusées, 30 appuis au recrutement**
- **Plus de 400 personnes rencontrées lors de 7 interventions sur le marché de l'emploi, 157 heures de STRE pour 366 personnes.**
- **Des partenariats, des salons, des supports de communication…**

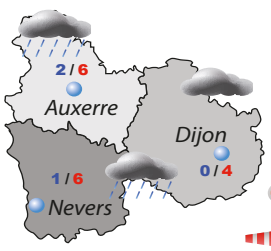
la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 18 Janvier

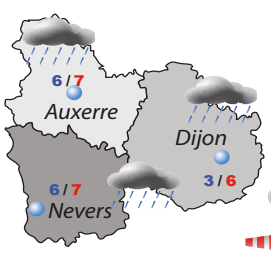


Maussade
Un ciel menaçant en perspective, avec quelques précipitations localement.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 4 à 7°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Sainte Prisca
Soleil : 08h36 - 17h27
Lune : 14h47 - 05h37

Samedi 19 Janvier

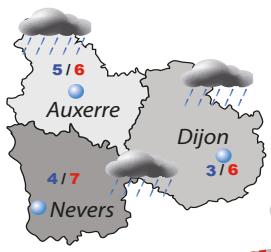


Perturbé
Bon nombre de précipitations sont attendues pour ce samedi. Les vents seront modérés.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 6 à 8°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Marius
Soleil : 08h35 - 17h29
Lune : 15h40 - 06h47

Dimanche 20 Janvier



Pluvieux
Le ciel restera menaçant et les précipitations persisteront sur l'ensemble de la région.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 4 à 7°C
Vents : Nord 20 km/h

Saint Sébastien
Soleil : 08h34 - 17h30
Lune : 16h45 - 07h52

Prévisions à 7 jours

Lundi 21 Janvier au Mercredi 23 Janvier
Un temps pluvieux pour lundi et mardi. De belles éclaircies sont attendues pour ce mercredi.
Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 3 à 5°C

Du Jeudi 24 Janvier au Dimanche 27 Janvier
Un temps ensoleillé de jeudi à samedi. Un peu de bruine est attendue pour ce dimanche.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 3 à 5°C

clin d'œil



Élections Chambres d'agriculture

Comment voter ?

Voter est un acte démocratique important qui confère aux Chambres d'agriculture tout leur poids et leur légitimité pour représenter le monde agricole et poursuivre les actions et orientations débattues et décidées au cours de leurs sessions. La campagne électorale pour le renouvellement des membres des Chambres d'agriculture se déroule du 7 au 30 janvier 2019, la date de clôture du scrutin est fixée au jeudi 31 Janvier 2019.

Ces élections sont organisées par et sous le contrôle des Pouvoirs publics. La commission d'organisation des opérations électorales, sous la présidence du Préfet, est chargée d'expédier le matériel de vote, d'organiser la réception, le recensement, le dépouillement des votes et la proclamation des résultats.

Voter jusqu'au jeudi 31 janvier 2019

Plus de 2,5 millions de personnes peuvent participer aux élections des Chambres d'agriculture départementales en janvier 2019, sous réserve d'être inscrites sur les listes électorales spécialement établies à cette occasion.

Tous les électeurs inscrits sur les listes électorales recevront à leur domicile au plus tard 10 jours avant la date de clôture de scrutin le matériel de vote. La commission d'organisation des opérations électorales leur adressera les professions de foi et un bulletin de vote de chaque liste accompagnés des instruments de vote par voie postale mais également des codes identifiants pour permettre le vote en ligne ainsi qu'une notice explicative.

Tous les électeurs sont appelés à voter dès réception du matériel électoral et ceci jusqu'au jeudi 31 janvier 2019.

Voter par voie postale

Pour voter par voie postale, il suffit de mettre le bulletin de vote dans l'enveloppe opaque (petite enveloppe) puis de découper la carte d'émargement figurant en bas du courrier reçu. Glisser ensuite la carte d'émargement et l'enveloppe opaque dans l'enveloppe d'envoi (à 3 fenêtres) en vérifiant que les informations portées sur la carte d'émargement apparaissent dans les fenêtres de l'enveloppe d'envoi. Signer enfin l'enveloppe d'envoi au verso et poster l'enveloppe. Toutes les démarches à effectuer pour voter par correspondance sont indiquées dans le matériel de vote.

Nouveauté 2019 : le vote en ligne

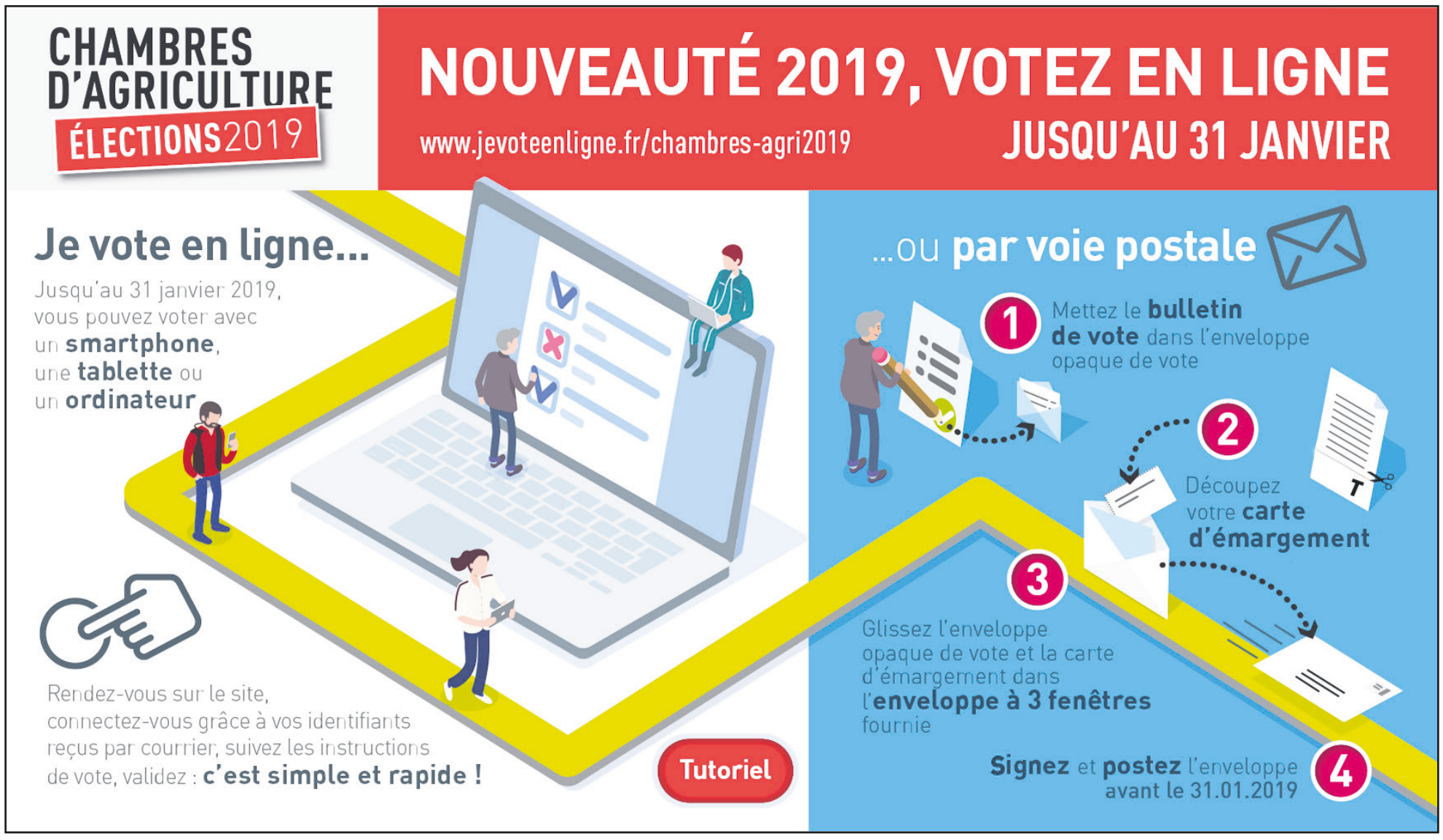
Pour voter en ligne, il suffit de se rendre sur le site internet dédié : www.jevoteenligne.fr/chambres-agri2019 puis de se connecter grâce aux identifiants reçus par courrier, de suivre les instructions de vote et de valider. C'est simple, rapide et sécurisée.

Besoin d'aide : un tutoriel a été réalisé pour accompagner les électeurs dans le vote en ligne. www.chambres-agriculture.fr/elections2019

Un gage de légitimité envers le monde agricole

Les élections aux Chambres d'agriculture ont lieu tous les 6 ans. Les 89 Chambres d'agriculture départementales et interdépartementales sont composées de 10 collèges représentatifs de l'ensemble du secteur agricole. La campagne électorale réalisée du 7 au 30 janvier 2019 permettra à chaque électeur de fixer son choix en fonction des programmes qui seront diffusés. Il s'agit là d'un enjeu important pour toutes les organisations syndicales et professionnelles représentatives du secteur agricole et des salariés. Comme tout processus démocratique, cette démarche confère toute légitimité aux représentants élus siégeant dans les différents collèges pour débattre, fixer les grandes orientations de la mandature et mettre en œuvre leurs actions.





► Agenda

22/01 Cantonales FDSEA
Les assemblées générales de la FDSEA de Côte-d'Or touchent à leur fin. Le canton de Laignes se réunira mardi 22 janvier à 14 heures à la mairie de Marcenay. Le dernier rendez-vous de cette campagne concernera le canton de Nuits-Saint-Georges et se déroulera les jours suivants, la date et le lieu seront communiqués ultérieurement aux adhérents.

08/02 Vente du GIE Charolais Évaluation
La station d'évaluation de Créancey organise une vente aux enchères avec boitiers électroniques, de futurs reproducteurs Charolais vendredi 8 février à 14h au hall d'exposition (animaux visibles à partir de 10h et démonstrations d'utilisation de boitiers électroniques). Animaux génotypés, certifiés race pure avec garanties sanitaires et spermatogénèse Possibilité d'achat à distance. Renseignements, photos, vidéos et performances disponibles sur www.stationevaluation21.com

Entrée gratuite, restauration, buvette sous hall chauffé. Tel : 03 80 90 68 81.

► Formations

24/01 (Chatillon) et 01/02 (St Seine l'Abbaye)
Directive nitrates : faites le point sur les évolutions
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

30/01 et 06/02 (Dijon)
Les fondamentaux en électricité
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

04 et 7/02 Certiphyto DENSA (décideur en entreprise non soumise à agrément)
Contact : Corinne Delage, CA21 - 03 80 90 68 74 - corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

07/02 Limiter les pertes en élevage caprin
Contact : Virginie Pabiou, GDS21 - 03.80.68.67.35, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

11/02 (Bretenière) Plantes de service et culture des solanacées sous tunnel
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Journées bâtiments

La pêche aux bonnes idées

La Chambre d'agriculture et Alysé organisent leurs journées bâtiments du 28 janvier au 1er février.


Au programme lundi 28 janvier après-midi : la visite de la bergerie de Dominique Prieur, à Nesle-et-Massoult.

Neuf exploitations agricoles de Côte-d'Or ouvrent leurs portes dans le cadre des journées bâtiments. Comme à son habitude, cet événement est gratuit, ouvert à tous et ne nécessite aucune inscription préalable. *«Ces rendez-vous sont à la fois instructifs et conviviaux. Chacun d'entre eux offre la possibilité d'aller voir des réalisations et d'échanger avec d'autres éleveurs, je pense au propriétaire des lieux mais aussi aux autres visiteurs qui partagent souvent les mêmes réflexions»*, indique Édouard Bénayas, conseiller bâtiments à la Chambre d'agriculture.

Les systèmes bovins allaitants et laitiers, caprins et ovins sont représentés dans cette semaine de visites, avec des thématiques diverses et variées (économies de paille, transformation fromagère, optimisation du travail, adaptation au changement climatique, production d'énergie, logement des grands troupeaux…).

Les organisateurs espèrent une belle fréquentation comme tous les ans : *«ces journées enregistrent généralement entre 700 et 800 visites, nous étions même très proches du millier de visiteurs lors de l'édition 2018. Pour l'aspect pratique, ces rencontres sont organisées un peu partout dans le département»*, ajoute Édouard Bénayas.

AG



Le bâtiment bois de l'EARL de la Prairie, à Chivres, en système bovins allaitants. À visiter le 1er février.

Sur l'agenda

Lundi 28 janvier à 10h : EARL Deschamps Jean-François à Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (bergerie pour 300 brebis, structure métallique et toiture isolée en panneaux sandwichs, pailleuse et distributrice automatisées sur pont roulant, deux allées d'alimentation), à 14h : Dominique Prieur à Nesle-et-Massoult (bergerie pour 768 brebis, structure métallique et toiture isolée en panneaux sandwichs, dôme translucide ventilant, deux allées d'alimentation et distribution à l'aide d'un bol mélangeur).

Mardi 29 janvier à 10h : chez Clémence Commereuc à Mont-Saint-Jean (hameau de Mairey) (chèvrerie de 50 places, bâtiment fermé en bois, dôme translucide ventilant, atelier de transformation fromagère, quai de traite de huit places, gestion des effluents avec filtre à roseaux, production d'électricité en toiture avec panneaux photovoltaïques d'une puissance de 22 KWc), à 14h : Gaec Deroye à Chazilly (80 vaches allaitantes, bâtiment semi-ouvert avec structure et bardage métallique en pignon, bardage du long pan en translucide perforé, deux travées de 7 mètres avec couloirs de circulation entre les lots, quai d'alimentation, caméra de surveillance sur rail).

Mercredi 30 janvier à 10h : Gaec de l'Ile à Mornay (56 vaches allaitantes et 20 laitonnes, transformation d'un bâtiment laitier en allaitant, bâtiment métallique fermé, aire raclée, économie de paille, fumière couverte avec fosse enterrée, bardage sur un long pan en translucide automatisé, libre service pour les vaches et les veaux), à 14h : EARL Verne à Saint-Symphorien-sur-Saône (50 vaches laitières, bâtiment ossature fer, bâtiment ventilé sur les quatre faces avec filets sur les longs pans, stabulation libre avec aire paillée et aire d'exercice raclée, fumière non couverte et traitements des effluents liquides avec filtre à paille et lagunes, salle de traite 2X6 épis).

Jeudi 31 janvier à 10h : SCEA des Morets à Les Goulles (atelier d'engraissement pour 160 taurillons, bâtiment semi-ouvert avec structure métallique et bardage sur le long pan fermé en bois ajouré, système de contention couvert avec cage de pesée et quai de chargement, séparation des lots avec des murs préfabriqués), à 14h : Gaec Chevalier-Jacoillot à Mauvilly (130 vaches laitières, bâtiment ossature fer, bardage avec filet sur trois faces, stabulation libre avec deux aires paillées et aire d'exercice sur fosse caillebotis, robot de traite deux stalles).

Vendredi 1er février à 14h : EARL de la Prairie à Chivres (42 vaches allaitantes, bâtiment fermé avec poteaux métalliques, fermes et bardage en bois, bardage sur un long pan en translucide automatisé, portes d'accès aux couloirs d'alimentation automatisées, deux couloirs d'alimentation mécanisables et couloirs de circulation sur chaque pignon).

Grandes cultures

L'hiver peut continuer ainsi

L'absence de basses températures est favorable au colza et aux céréales, dont le développement n'a pas toujours été optimal depuis leur implantation.

Un colza en mauvaise posture et un salissement relativement important dans les céréales à paille caractérisent cette période hivernale en Côte-d'Or. *«Avec les conséquences de la sécheresse, il pourrait manquer 20 à 30 % des surfaces initialement prévues en colza, ce qui représente des milliers d'hectares»*, fait remarquer Jacques de Loisy, le président de la commission productions végétales de la FDSEA. Certains champs n'ont jamais levé, d'autres ont été ressemés à plusieurs reprises avec plus ou moins de succès. Le colza ayant tiré son épingle du jeu est rentré en hiver dans un état végétatif *«assez peu développé»* dans un certain nombre de cas. *«Par chance, si la période hivernale reste ainsi, les champs concernés pourraient ne pas atteindre le seuil de retournement en sortie d'hiver. Cela éviterait des frais supplémentaires aux exploitants concernés»*, poursuit Jacques de Loisy.

Des choix capitaux

Quoiqu'il advienne, des décisions seront à prendre en sortie d'hiver. Si le colza doit être retourné, *«les choix dépendront des programmes de désherbage réalisés à l'autonome»*, souligne le responsable syndical, qui rappelle l'éventualité de certaines rémanences, notamment dans les orges de printemps. *«S'il n'y a eu aucun herbicide, cela offrira un peu plus de possibilités aux exploitants»*, poursuit Jacques de Loisy. Une très nette augmentation des surfaces d'orges de printemps est logiquement attendue en 2019 : *«il y aura aussi et très certainement davantage de pois et de tournesol, il faut d'ores et déjà anticiper sur les stocks de semences, regarder attentivement du côté des marchés et étudier ce qu'il est le plus opportun de semer»*.

Problèmes de désherbage

En ce qui concerne les céréales, le désherbage a été plus que délicat à l'automne. *«Les sols étaient très secs, les levées ont été tardives. Pour ne rien arranger, la diminution du nombre de matières actives utilisables a représenté un grand frein pour les agriculteurs, cela a été très compliqué de désherber convenablement cet automne»*, rappelle le Côte-d'orien. Un salissement relativement prononcé caractérise aujourd'hui un certain nombre de parcelles. *«Il faudra être vigilant à la reprise de végétation, des interventions seront sans doute nécessaires, même dans des champs désherbés dans des conditions honorables»*, commente l'agriculteur de Hauteville-lès-Dijon.

AG



Des orges de printemps ont déjà été semées en fin d'année.

Position syndicale

Présent le 8 janvier à Mavilly-Mandelot à l'occasion de la venue du ministre de l'Agriculture, Jacques de Loisy a remis en avant la nécessité d'appliquer le règlement Omnibus : *«Cela permettrait aux États membres d'améliorer les conditions de franchise et de subventions des contrats d'assurance aléas climatiques»*.
Devant la réduction du nombre de matières actives des produits de désherbage, le président de la commission productions végétales a de nouveau demandé la possibilité de brûler les chaumes : *«cela ne concerne aucunement la paille, qui garderait ses mêmes vocations. En brûlant les chaumes, nous pourrions détruire les stocks de mauvaises herbes et leurs graines par la même occasion, dans le but de faciliter le désherbage. Cette volonté syndicale a été exprimée avec le CGAAER lors d'une réunion relative aux zones intermédiaires ». Jacques de Loisy donne rendez-vous les 13 et 14 février au Congrès de l'AGPB, pour évoquer ces différents sujets. « Ce congrès s'était tenu à Dijon l'an passé, il se déroulera cette fois à Compiègne, dans l'Oise. Tous les adhérents sont les bienvenus, les inscriptions doivent se faire auprès de la FDSEA».*

Reproducteurs Charolais

Direction Arnay

Le comice agricole arnétois organise une exposition-vente samedi 26 janvier.

La vente de reproducteurs Charolais du comice agricole d'Arnay-le-Duc se prépare et fêtera sa quatrième édition le 26 janvier en matinée. De jeunes bovins, aux normes sanitaires en vigueur, seront proposés par une dizaine d'exposants sous le hall de l'agriculture. Ce rendez-vous du début d'année sera l'occasion, pour les visiteurs, de se procurer un reproducteur à l'approche de la mise à la reproduction. *«Chacun pourra trouver le reproducteur de son choix, selon ses objectifs génétiques. Il sera bien sûr possible de discuter les prix»*, indique Thierry Maréchal, président du comice arnétois. Du côté des exposants, cette journée représentera une opportunité supplémentaire de vendre un animal. Olivier Lobreau, 36 ans, se rend chaque année à cette manifestation avec deux ou trois veaux d'un an, avec l'espoir de réaliser une ou plusieurs transactions malgré une conjoncture encore peu favorable cette année. Cette journée particulièrement conviviale sera l'occasion de parler *«élevage»*, avec notamment les vêlages qui battent actuellement leur plein. Olivier Lobreau avait pour sa part réalisé 11 de ses 75 vêlages à la date du 4 janvier. Renseignements et inscriptions au 06 89 40 12 66.

AG



Olivier Lobreau, éleveur à Magnien, fait partie des exposants.

Les ovins prennent le relais

L'Association des éleveurs de moutons Charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) donne rendez-vous jeudi 14 février à 14 heures dans ce même hall de l'agriculture d'Arnay-le-Duc. L'association regroupant douze élevages organisera sa vente annuelle de béliers Charolais. Un large choix parmi 100 reproducteurs vaccinés FCO et résistants à la tremblante sera proposé, avec garanties sanitaires et tri sur conformation et niveau génétique. Le hall de l'agriculture sera ouvert à partir de 11 heures, il sera possible de se restaurer sur place. Le catalogue sera très prochainement disponible sur demande ou sur le site : www.association-mouton-charollais.com. Renseignements au 06 17 96 39 61 ou 06 89 40 12 66.

AUJOURD'HUI + QUE JAMAIS VOTONS !

Élections Chambres d'agriculture
du 7 au 31 janvier 2019

Jeunes Agriculteurs Côte d'Or

FDSEA 21

CAVB Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne



VINCENT LAVIER

Au-delà de la représentativité syndicale, l'enjeu de ces élections est de donner à l'instance consulaire une légitimité complète pour représenter les acteurs du monde agricole auprès de la puissance publique.

Un taux de participation important donnera à votre Chambre d'agriculture toute la légitimité pour être consultée, peser sur les décisions politiques, nouer des partenariats pour le développement économique et territorial.

L'attachement des agriculteurs à notre établissement consulaire ne doit pas être démenti. Alors votez et faites votez !



CHRISTOPHE LECHENAULT

Des productions historiques du département de la Côte d'Or, comme l'élevage allaitant ou laitier, ont vu se développer, à leur coté de nouveaux ateliers avicoles, caprins ou autres. Cela a permis sur les exploitations une diversification ou une installation sans mouvement de foncier.

Avec un climat très changeant, les éleveurs devront aussi s'adapter et gérer au mieux l'autonomie alimentaire afin de maitriser leur coût de production. Chaque exploitation a ses caractéristiques, ses contraintes, des potentiels différents, mais à chaque fois il faut tirer parti des points forts et améliorer les points faibles. Par ses diagnostics, ses formations, ses conseils, le pôle élevage devra continuer à être à l'écoute et à la disposition de tous les éleveurs afin d'améliorer leurs performances économiques, sociales et environnementales. L'éleveur doit retrouver un revenu digne et cohérent avec le travail fourni et les investissements conséquents liés à son activité.

L'autre défi sera le renouvellement des générations qui ne pourra se faire que si les jeunes retrouvent l'envie de s'installer en élevage avec une rémunération correcte, et la fierté de leur métier



FABRICE GENIN

Au cours des prochaines années la CA 21 doit rester un outil accessible et utile à tous les porteurs de projets agricoles.

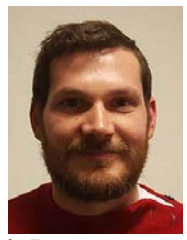
Concernant les productions végétales annuelles, je souhaite que le service soit mobilisé pour répondre aux besoins des agriculteurs, quels qu'ils soient.

L'accompagnement à travers la formation est un pilier indispensable à l'évolution des exploitations, il n'existe plus aujourd'hui un modèle de développement unique, l'offre de formation se doit d'être la plus large possible afin de répondre aux attentes de chacun.

Nous rencontrons de fortes variabilités économiques et climatiques. Le travail sur la connaissance des marges et des coûts de production contribue à anticiper et à prendre les bonnes décisions.

La chambre d'agriculture permet aux producteurs de se fédérer à travers de nombreux groupes (GEDA, CETA, GIEE, GROUPE 30000, irrigants, APGMB). Des groupes qui sont porteurs de solutions de terrain, de solutions pragmatiques : expérimentation, pratiques innovantes, phytotechnie, désherbage mécanique, gestion de l'eau, production bio, changement climatique … Le service Production Végétales Annuelles accompagne tout particulièrement les nouveaux installés à travers un suivi spécifique (pack 5 ans). Ce suivi permet de compléter si besoin, la formation initiale des jeunes agriculteurs.

Pour conclure nous sommes animés par l'idée que c'est vous qui définissez les orientations politiques que prendront les élus. C'est vous à travers vos projets, vos besoins, qui définissez le travail des services de la Chambre d'Agriculture.



LUCIEN ROCAULT

Pour cette mandature nous souhaitons si nous sommes élus, continuer à accompagner les exploitations viticoles au court de leur installation et tout au long de leur carrière à travers les différentes formations que nous mettons en place tant pour les exploitants que pour leurs salariés.

Accroître le conseil pour la protection et la conduite du vignoble de la plantation à la récolte, en culture conventionnelle comme en biologique.

Poursuivre le développement environnemental comme nous l'avons fait avec les aires de lavages (collectives et individuelles), la gestion de l'eau avec les collectivités et la mise en place des énergies renouvelables.

Nous nous intéresserons tout particulièrement à la gestion du matériel végétal (conservatoire Pinot Chardonnay et sécurisation de la production à travers le projet Defigreff).

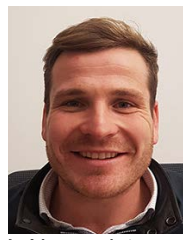
Le fil conducteur et la priorité pour les 6 années à venir seront évidemment de rester à l'écoute des besoins de la filière afin de répondre au mieux aux demandes du terrain.



SYLVAIN TSCHERTER

A travers mon implication dans la future Chambre d'Agriculture, je souhaite poursuivre le développement des circuits courts conventionnels ou bio, notamment à travers le réseau Bienvenue à la Ferme, marque et réseau développés par les chambres d'agricultures.
La diversification est un domaine, où chacun doit trouver son propre modèle de développement correspondant à son exploitation et aux attentes des consommateurs. Nous continuerons à accompagner les producteurs et porteurs de projets sur le plan technique, sanitaire, règlementaire et commercial en mettant à leur disposition des compétences et formations adaptées. Nous souhaitons intensifier les actions et les partenariats engagés pour dynamiser d'avantage la valorisation locale de nos produits.

La demande en produits locaux est grandissante, ensemble nous saurons y répondre !



ANTOINE CARRÉ

Nos projets pour permettre l'audace de s'installer et l'envie de transmettre

Installation Renforcer la formation initiale

En développant la notion de chef d'entreprise (Plus de responsabilité, d'ouverture d'esprit, de gestion d'entreprise et de prise de décision)

Des interventions professionnelle dans les écoles pour coller à la réalité du terrain dès le début de leur cursus (exemple : café débat…)

Plan professionnel personnalisé avec le stage 21h et la formation individuel au cas par cas

Améliorer l'accompagnement financier des jeunes

Notion de mur bancaire avec ses différentes briques (Aides hors cadre, Aides JA, Financements participatifs…)

Le but de ces différents dispositifs est bien de maintenir des fonds pour projet de mûrissement et d'installer des projets viable, vivable et transmissible.

Nous constatons qu'il y a de plus en plus de projets diversifiés et de vente direct qui nécessite d'un réel accompagnement car il y a moins de recule et d'expérience.

Transmission Le constat majeur concernant la transmission est le manque d'anticipation et de connaissance de la part du cédant.

On remarque que le Point Accueil Transmission (PAT) est beaucoup moins actif et connu que le PAI.

Il faut absolument mettre l'accent sur la communication du PAT et améliorer l'accompagnement des cédants plusieurs année avant transmission. Par exemple, nous constatons un très faible retour du DICAA (Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole) qui est censé être obligatoire).



VÉRONIQUE LAVILLE

Les projets de réglementations, notamment nationaux, sont trop souvent composés de mesures en inadéquation avec le contexte pédoclimatique côte d'orien et les contraintes des exploitations. Au travers de la Chambre d'agriculture, nous devons continuer à étayer des argumentaires techniques, tenant compte des spécificités des différents systèmes d'exploitation mis en place sur le département, qui serviront de base aux représentants de la profession agricole au sein des différentes instances administratives départementales et régionales afin d'obtenir des mesures permettant le maintien des niveaux de production, de qualité tout en limitant les impacts économiques sur nos systèmes de production.

La chambre d'agriculture devra également continuer à accompagner les agriculteurs de différentes adapter à chacun : réunion d'information, formation, sous forme de prestations collectives ou individuelles…afin qu'ils soient en mesure de s'adapter et d'anticiper les différentes évolutions auxquels ils devront faire face (pratiques, réglementaires).



JEAN-LUC LOIZON

Pour la future mandature, nous souhaitons maintenir un service foncier et aménagement du territoire au service des exploitants. Les remembrements et aménagements parcellaires restent une priorité portée par la profession, compte tenu des avantages nombreux qu'ils peuvent apporter aux exploitations qui en bénéficient (quelques exemples récents en témoignent : Champdôtre avec problème qualité de l'eau et sanitaire bovin, Aiserey avec restructuration, passage en bio et implantation de prairies ou Magny les Aubigny, …).

Nous continuerons d'accompagner la concrétisation des projets d'installation, le développement des circuits courts, de l'agriculture péri-urbaine et de toutes les initiatives économiques pertinentes portées par les exploitants. Les relations que nous savons entretenir avec Dijon Métropole ou le Conseil Départemental nous permettent de développer des projets agricoles cohérents : aménagement du plateau de la Cras et de la Motte Giron (avec 3 installations et confortation d'exploitation), développement du maraichage pour couvrir les besoins de la restauration collective, construction d'une légumerie à proximité du bassin de consommation, …

La Chambre instruit également tous les dossiers où la Chambre est amenée à donner un avis au nom de la profession agricole : c'est le cas pour les SCOT, PLUI, Photovoltaïque au sol, les éoliennes, la réciprocité des distances entre le bâti agricole et le bâti habitat…. Les avis rendus s'efforcent de toujours privilégier l'activité agricole avec le maximum de respect du sol et de notre devoir de le préserver et de le protéger.

Le service foncier de la Chambre dispose également d'une juriste à temps plein qui vient compléter les compétences d'autre techniciens, prêts à vous aider dans la majeure partie des difficultés que vous rencontrez.

Notre ambition : un service foncier et aménagement du territoire au service des agriculteurs et de leurs projets.



DOMINIQUE BAYEN, PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Chers collègues propriétaires.

Nous portons aujourd'hui une candidature FDSEA-JA-CAVB pour représenter pour les 6 années qui viennent les intérêts des propriétaires à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

Les sujets qui nous concernent sont nombreux mais l'avis des propriétaires est trop souvent négligé par les pouvoirs publics. La section départementale des propriétaires fonciers est une section active qui saura porter la voix des propriétaires au travers de la Chambre d'Agriculture:

Prise en compte des intérêts des propriétaires dans lors de mise en place de contraintes environnementales, de grands travaux, … ;
Concernant la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), nous demandons la mise en place d'une commission « propriétaires » dans les communautés de communes ;
Refus de la spoliation du droit de propriété dans le cadre du projet de Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne ;
Veiller à ce que la suppression de la taxe d'habitation ne soit pas compensée par une augmentation de la taxe foncière ;
Enfin, et c'est essentiel, la refonte du statut du fermage pour redonner un équilibre entre les droits et obligations des bailleurs et preneurs, avec une revalorisation des fermages et un calcul plus adapté aux réalités locales. Sur ce sujet nous sommes les seuls représentants des propriétaires à rencontrer et négocier régulièrement avec les fermiers, donc les seuls capables de faire évoluer les choses.

Alors, pour défendre vos intérêts de propriétaires, votez utile, pour la liste FDSEA-JA-CAVB.



FRANÇOIS-XAVIER LÉVÊQUE

L'agri-bashing prend de plus en plus de place dans notre quotidien, dans les journaux, sur les réseaux sociaux. Chaque fois que nous le pouvons, nous tentons d'apporter des réponses, de rétablir la vérité, chacun à notre niveau. Mais nous nous rendons compte que cela ne suffit plus.

Il est important de structurer notre action, pourquoi pas en créant un pôle dédié, pour reprendre la main sur notre communication, pour contrer l'agri-bashing, rétablir la vérité sur notre agriculture auprès du grand public et les agriculteurs.

Diverses formes d'actions peuvent être envisagées en fonction des interlocuteurs :

Être omniprésents sur les réseaux sociaux en publiant et relayant des informations pertinentes et percutantes.
Former un maximum les agriculteurs à la communication et créer un groupe avec des agriculteurs sur toutes les productions et sur tous les secteurs, formés, capable de répondre à la presse à tout moment sur tous les sujets ...
Créer un partenariat avec l'AMF afin de désamorcer ou éviter certains conflits de voisinage liés à notre rythme de travail
Développer la communication pédagogique auprès des écoles
Communiquer sur nos pratiques et la qualité de nos productions en s'appuyant, nous aussi sur des études et des analyses...
Créer un répertoire des ruches d'agriculteurs dans le département ...

Pour nous, cette action doit être commune et structurée au sein d'un groupe avec toutes les organisations agricoles afin d'optimiser nos moyens et ne parler que d'une seule voix.

AVANÇONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE



FRANÇOIS WILLERMOZ, ANCIENS EXPLOITANTS

Cher collègues anciens exploitants et exploitantes,

Vous êtes amené(e)s à voter dans les prochains jours pour élire votre représentants à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or. Votre vote est important.

Notre section départementale des anciens exploitants FDSEA21 a du grain à moudre lorsque l'on sait que 40 % des chefs d'exploitation peuvent prendre leur retraite dans les 5 années à venir.

Les retraités ruraux sont les premiers concernés par la baisse du pouvoir d'achat : hausse des carburants, des impôts fonciers, de la CSG, mise en place de la taxe GEMAPI, baisse des fermages, … ce que nous ressentons comme un abandon des zones rurales.

Heureusement, la section départementale des anciens et la section nationale de la FNSEA sont présentes au quotidien pour vous défendre.

Nous défendons une augmentation du montant des retraites actuelles et futures, en réformant le système de retraite avec notamment un socle minimal de retraite à hauteur de 85 % du SMIC, et une révision du mode de calcul des retraites (25 meilleurs années, proportionnalité, …).

Nous demandons le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les personnes seules, veuves ou veufs et les invalides.

Il nous faut obtenir des solutions concrètes pour faire face à l'augmentation du reste à charge pour les familles en ce qui concerne la dépendance.

Nous devons maintenir un lien social dans nos campagnes, pour rompre l'isolement, soutenir les plus fragiles, garantir un niveau de sécurité et de service acceptable.

L'Etat ne peut pas se moquer des anciens agriculteurs qui ont nourris la France.

Alors pour donner du poids à nos revendications en faveurs des retraités agricoles, votez aux élections Chambre d'Agriculture ! Votez pour la liste FDSEA-JA-CAVB : « Avançons ensembles les pieds sur terre. »

Jeunes Agriculteurs

La relève est assurée

Samedi 12 janvier se tenait la journée «*Élevage en fête*» avec les finales cantonales et départementales des concours de jugement de bétail. Un événement organisé au Gaec des Morillats à Préporché.



Les candidats concentrés au moment de juger les trois catégories d'animaux

Elle a fait le plein. Cette édition 2019 de la «*fête de l'élevage*» a connu un très beau succès. Organisée par les Jeunes Agriculteurs du canton de Moulins-Engilbert, et du département, elle a rassemblé la future relève de la ferme Nièvre. Dès 10 heures, les huit membres du jury ont «*étalonné*» les animaux témoins pour les trois catégories (ovins, équins et bovins). Un jury présidé cette année par Bernard Lepage. Stéphanie Moreau, technicienne au sein d'Alsoni Conseil Élevage a ensuite donné des indications aux candidats pour bien noter les animaux. Une compétition qui cette année encore a été relevée : 32 personnes pour la catégorie bovins, 20 pour les ovins et 13 pour les équins. Pour l'occasion des élèves des lycées agricoles de Cosne-sur-Loire, Challuy et Château-Chinon avaient fait le déplacement. L'enjeu de cette compétition : une sélection pour la finale nationale à Paris lors du Salon de l'Agriculture qui se tient du 23 février au 3 mars prochain. Dans l'après-midi, une animation caisse à savons a été proposée. Un moment fun et détente qui n'a pas manqué de faire rire les spectateurs présents. Il faut dire que les JA ont rivalisé d'imagination pour «*bricoler*» des engins tous aussi loufoques les uns que les autres.

Une année 2018 à oublier

Cette fête de l'élevage a surtout été l'occasion pour les OPA présentes de rappeler que l'année 2018 n'a pas toujours été de tout repos. Tous partagent le même constat : après l'épisode de l'été 2018, l'hiver 2019 va sembler interminable. Néanmoins, il existe des raisons d'espérer. C'est en tous les cas le sens de l'intervention d'Emmanuel Bernard, président de la section bovine à la FDSEA qui a rappelé que les combats syndicaux étaient en train de porter leurs fruits. Il a notamment évoqué l'interdiction pour la grande distribution de pratiquer des prix abusivement bas et l'encadrement des promotions. «*Quelle agriculture souhaitez-vous ?*» a conclu le président des JA Cédric Bernier. C'est tout l'enjeu de ces élections à la Chambre d'Agriculture qui se tiennent jusqu'au 31 janvier.

THÉOPHILE MERCIER

Le palmarès départemental :
Équins 1ère Perrine Clément de Givry, 2ème Andréa Sourisseau, 3ème Lise Boulanger.
Ovins 1er Louis Clément de Givry, 2ème Quentin Montcharmont, 3ème Florian Pasquier.
Bovins 1er Georges Keyes, 2ème Simon Gauche, 3ème Alexandre Chartier, 4ème Thomas Bertin, 5ème Émile Gamet.

Tombola : Le gagnant du panier de produits du terroir mis en jeu par Terres de Bourgogne est Jean-Paul Godard - Enbernard Luzy.



Les vainqueurs de chaque catégorie en présence de Colette Lanson, la sous-préfète de Château-Chinon.



Plusieurs courses de caisses à savon se sont succédées dans l'après-midi.

En image

Les élections sont lancées

Les services de la préfecture et de la Chambre d'Agriculture étaient mobilisés depuis le début de la semaine pour mettre sous pli «*les professions de foi*» en vue des élections professionnelles qui se déroulent jusqu'au 31 janvier.

12 500 électeurs sont appelés aux urnes. Objectif : renouveler les dix collèges à la Chambre d'Agriculture.
Nouveauté de ce scrutin c'est le vote électronique. Attention, en cas de doublon, (papier et internet) c'est le vote électronique qui est prioritaire.

Enfin si toutefois vous n'avez pas reçu votre matériel électoral, vous pouvez contacter les services de la Préfecture au 03 86 60 70 80. Le dépouillement sera effectué le 6 février en Préfecture.



CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Marault

La station d'évaluation a 10 ans

Le Herd-Book Charolais va publier le 24 janvier prochain les résultats de la station *«bien être»* dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie de l'éleveur. Des résultats publiés à l'occasion de la vente aux enchères de reproducteurs. Le point sur cette étude et le programme de cette journée avec Pascal Langevin, président du HBC.



Les résultats de l'étude seront publiés au Marault dès 10 h.

C'est une étude très attendue par la profession. Depuis dix ans, le Herd-Book Charolais situé à l'Agropôle du Marault à Magny-Cours a collecté des données portant sur l'analyse de 492 taureaux, plus 25 000 veaux et 5 000 petits produits. Cette étude répond à un double objectif ; assurer de bonnes conditions de naissance pour un bon démarrage des veaux et meilleures maîtrises des charges. Mais également améliorer le potentiel du cheptel à l'aptitude au vêlage.

L'étude met en évidence les poids maximum des veaux par rang de vêlage de femelles pour assurer la survie et le bon démarrage du veau, ainsi que le bon déroulement des vêlages. Pour Pascal Langevin, le président du HBC, ces résultats donnent une image positive de la race charolaise : « *Cette étude permet de mettre en lumière le travail entrepris par nos éleveurs depuis de nombreuses années. Ces derniers ont beaucoup travaillé la question des conditions de naissance. Ces résultats n'arrivent donc pas par hasard. L'étude répond également à l'objectif que s'est fixé le HBC sur les conditions de bien être au travail. Le vêlage doit rester un acte comme les autres avec certes de la surveillance, mais l'éleveur ne doit plus désormais rester en surveillance sans arrêt.*». La totalité des résultats seront donc rendus public le 24 janvier, à l'occasion d'une journée spéciale. Le président nous détaille le programme. *«Nous donnons rendez-vous aux acheteurs dès 9 h pour la présentation des animaux. Ensuite, de 10 h à 13 h nous évoquerons les résultats de notre étude. Enfin dès 14 h, place à la vente aux enchères. Elle est animée comme chaque fois par Martial Tardivon, responsable des ventes à la Sicafome de Moulins-Engilbert. 43 animaux sont présentés avec une mise à prix de 2 500 euros et des paliers d'enchères de 100 euros. Ces dernières sont anonymes et réalisées grâce à des boîtiers électroniques. Il n'y a donc pas de risque de voir des fausses enchères comme par le passé.*» estime Pascal Langevin. En marge de la vente, des stands avec des professionnels du «bien-être» sont à votre disposition. Renseignements au 03 86 59 77 44 ou 06 89 09 77 44

THÉOPHILE MERCIER

Anciens exploitants

Pour une reconnaissance du travail accompli

Ils sont trois sur la ligne de départ des anciens exploitants pour l'élection au sein de la future chambre d'agriculture départementale. Un titulaire et deux suppléants sur la liste JA + FDSEA, pour qui le scrutin à venir représente un enjeu important dans la perspective de la future réforme générale des retraites. Interview croisée avec André Bordet, Yves Delfolie, et Régine Gaulon.

Vous candidatez à la chambre d'agriculture. Quelles en sont les raisons ?

«C'est là que les orientations sont prises, et c'est ici que les anciens agriculteurs sont le plus à même de faire entendre leurs voix auprès des pouvoirs publics. Malmenés sur le plan de la reconnaissance de notre contribution à la société, avec des retraites faibles voire misérables pour les veuves, nous demandons que la réforme générale des retraites à venir rétablisse les équilibres».

C'est votre projet dont vous parlez en somme ?

Exactement ! Pour nous le projet se décline en quatre points.

Le premier c'est de faire progresser le montant des retraites agricoles actuelles et futures. Ça passera par la réforme des retraites et sur ce sujet nous portons trois priorités : un socle minimal de 85 % du SMIC financé par la solidarité nationale, un régime unique par points qui regrouperait l'actuelle retraite de base et la RCO et qui permettrait de valider un minimum de points et quatre trimestres par an, et la convergence des règles de liquidation entre régime. Il n'est plus tenable de voir des corporations liquider des retraites sur leurs 6 derniers mois de salaires pendant que certains agriculteurs, qui ont bossé toute leur vie, se contentent de pensions n'atteignant même pas les minima sociaux. Il faut restaurer l'équité dans le mode de calcul des retraites tous régimes confondus.

Le second point du projet c'est préserver le pouvoir d'achat des retraités agricoles qui est très affecté par la fiscalité en hausse et les charges croissantes de la vie courante. Puis viennent les sujets de la dépendance et de sa prise en charge financière. Nous vivons de plus en plus vieux mais les places d'accueil sont parfois peu nombreuses dans les EHPAD sans parler du reste à charge pour les familles et les aidants qui est financièrement difficilement supportable.

Enfin, nous vivons en milieu rural. La désertification en matière de services publics, de services de santé, de commerces pèse pour les anciens. Sans parler du numérique qui lorsqu'il n'est pas accessible peut complètement isoler les gens.

Tous ces sujets, nous les porterons à la chambre d'agriculture, pour le compte des retraités de l'agriculture.

Le programme est lourd… ?

On va faire comme les précédents mandats, on va se retrousser les manches et aller au charbon. Depuis 2013, les acquis du réseau FNSEA en matière de retraite sont nombreux avec des attributions de points gratuits de RCO, la réversion de ces mêmes points aux conjoints d'exploitants décédés avant la retraite, la création d'un complément de RCO permettant d'atteindre 75 % du SMIC pour les exploitants à carrière complète…

Tout ça on l'a obtenu parce qu'on a fait le travail ! Nous ne sommes pas des intermittents du spectacle qui se réveillent deux mois avant les élections tous les six ans. Il y en a qui économisent pendant six années pour se payer de la pub dans les médias nationaux juste avant le scrutin, et il y en a qui travaille tous les jours, toute l'année. Le lobbying auprès des parlementaires nous le faisons, les dossiers nous les montons, les dispositifs nous les négocions. La supercherie ce n'est pas notre ADN, pas nos valeurs. Et pas celles des agriculteurs, qui ne sont pas dupes et qui préfèrent reconnaître le travail accompli.



Régine Gaulon



André Bordet

FDSEA58

Collège des anciens Les trois candidats de la liste JA + FDSEA

Candidat titulaire :

André Bordet, ancien exploitant à Champvert, producteur de lait et vaches allaitantes. Élu sortant de la chambre d'agriculture, président de la délégation Nièvre AFDI (Agriculteurs Français Développement International, vice-président de la Section Départementale des Anciens Exploitants

Candidats suppléants :

Yves Delfolie, ancien exploitant à Oisy, producteur de porcs, de céréales et d'ovins viande. Engagé dès 1980 à la fédération des CUMA, actuellement président de la Section départementale des Anciens Exploitants FDSEA

Régine Gaulon, ancienne agricultrice à Lurcy le Bourg, productrice de bovins-viande, secrétaire générale de la Section départementale des Anciens Exploitants FDSEA, maire de Lurcy le Bourg depuis 3 mandats

AVANÇONS ENSEMBLE
LES PIEDS SUR TERRE
Jeunes Agriculteurs Nièvre + fdsea 58

NOS ACQUIS 2013 - 2018

ELECTIONS CHAMBRES 2019 – AVANCONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE

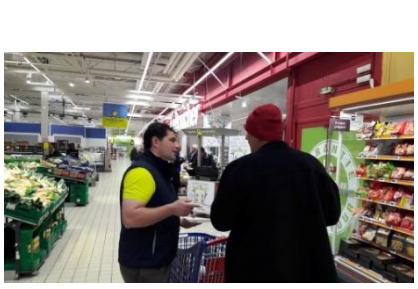
Améliorer la compétitivité

Intégrer les coûts de production dans les

Construction du prix en « marche avant » : les prix devront désormais prendre en compte des indicateurs moyens de coûts de production (loi EGAlim)

Meilleur encadrement des pratiques commerciales : relèvement du seuil de revente à perte, encadrement des promotions, contrôle des rapprochements entre distributeurs…

Valoriser les produits Origine France





Etiquetage de l'origine des viandes fraîches depuis le 1er Avril 2015

Généralisation des signatures « Origine France » déclinées par filière

LE PORC FRANÇAIS — VOLAILLE FRANÇAISE — VIANDE BOVINE FRANÇAISE

Inscription dans la loi EGAlim de l'interdiction d'importer des aliments ne respectant pas les normes européennes (MERCOSUR)



Approvisionnement en Restauration Hors Foyer : depuis le 1er Avril 2015 objectif de 50 % de produits locaux , bio ou sous signes de qualité dans la restauration collective publique pour 2022. De plus, la Nièvre adhère au réseau Agri local pour permettre une mise en relation avec les producteurs locaux.

Améliorer la performance de nos exploitations

Réduire les charges

Baisse de plus de 5 % des cotisations familiales pour la très grande majorité des exploitants (passé de 5,40 % du revenu en 2013 à un taux variant entre 0 et 3,10 % en fonction du revenu 2018)

Baisse de plus de 5 % des cotisations maladie pour la très grande majorité des exploitants (passé de 10,84 % en 2013 à un taux variant entre 1,5 et 6,5 % en fonction du revenu 2018)

Maintien du tarif réduit de la TICPE (Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques) sur le GNR, le fioul lourd et le gaz

- Pérennisation du montant fixe de la TICPE sur le GNR qui neutralise pour les agriculteurs la hausse déjà programmée jusqu'en 2022
- Intégration dans le prix du GNR du remboursement partiel qui permet un gain de trésorerie

Adapter la fiscalité agricole à la réalité des exploitations

Mise en place de l'épargne de précaution, pour faire suite à la suppression de la DPA et DPI : un mécanisme simple (épargne à hauteur de 50 % de la somme déduite), flexible (jusqu'à 41 400 €/an, en fonction des bénéfices de l'exploitation), responsabilisant (utilisation libre des sommes dans les 10 ans) et qui permet de constituer l'épargne aussi sous forme de stocks de vins, fourrages ou bovins

Relèvement du crédit d'impôt en faveur de l'agriculteur biologique de 2500€ à 3500€

Simplifier et limiter les normes

Mise en place effective du CORENA (Comité de REnovation des Normes en Agriculture) : faisabilité de normes nouvelles, simplification des normes existantes au niveau national



De nombreuses normes évitées dans le cadre de la loi EGA:

- interdiction des cages
- castration des porcs
- interdiction du glyphosate: la pression du réseau JA/FDSEA a permis la marche arrière du gouvernement

La profession propose un contrat de solutions, pour concilier attentes environnementales et compétitivité des exploitations. Le contrat permet de contrecarrer les velléités anti-phytos

Contrat de Solutions — Pas d'interdiction DES SOLUTIONS !

Favoriser la performance environnementale

Reconnaissance d'un droit à l'erreur en droit de l'environnement

Nombreuses contraintes supplémentaires évitées sur l'utilisation des phytosanitaires
(ex: pas d'instauration de zones non cultivées le long des forêts, pas de suivi du vent en km/h …)

Action en matière de gestion de l'eau

- Association de la profession agricole aux travaux de cartographie des cours d'eau et définition fondée sur 3 critères cumulatifs : écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine **et** alimenté par une source **et** présence d'un débit suffisant la majeure partie de l'année
- Levée du moratoire interdisant le financement par les agences de l'eau de projets de stockage de l'eau

Développement des énergies renouvelables : maintien de l'objectif européen de 7% d'incorporation des biocarburants de 1ère génération

Se protéger face aux aléas

Faire face aux aléas

Gestion des risques avec la création du FMSE (Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental): mutualisation du risque entre tous les secteurs de production, et mobilisation de financements européens; depuis 2013, + de 48 millions € d'indemnités versées et + de 12 000 dossiers d'indemnisations payés, + de 80 programmes d'indemnisation ouverts (tuberculose, FCO, …)





Dégrèvement automatique de la TFNB pour les exploitations ayant subi des intempéries si reconnaissance en calamités agricoles

Faire face aux crises



Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) : En 2015 et 2017: préservation des flux commerciaux et de l'activité des éleveurs, grâce à la prise en charge de doses de vaccins par l'Etat et aux conditions de sortie négociées pour les animaux. Dans la Nièvre, se sont 1,1M d'€ en 2015.

Mesures d'urgence obtenues lors des crises économiques de 2015 et 2016:

- 600 M€ d'aides à la trésorerie ou de réductions de charges sur le plan national
- Reports (impôts, TVA et cotisations MSA) de + de 300 millions € sur le plan national

Réduire les dégâts de gibier



Grâce au travail syndical, des avancées ont été obtenues:

- Plan de gestion libre sur les communes limitrophes aux points noirs (la cartographie sera établie en Commmission Départementale d'Indemnisation)
- Droit de chasse tous les jours de la semaine partout (arrêté préfectoral)
- Recours sur demandes aux battues et aux tirs de nuit

Renforcer l'appui et l'accompagnement à l'installation

Nouveau dispositif à l'installation

- Labélisation des Points Accueil Installation
- Un statut social pour les porteurs de projets à l'installation
- Un PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé) et un PE (Plan d'Entreprise) pour tous les candidats aux aides des collectivités ou de l'Etat
- Remplacement de la SMI (Surface Minimale d'Installation) par l'AMA (Activité Minimale d'Assujetissement)
- Reconnaissance de l'installation progressive sur 5 ans au lieu de 3 auparavant

Systèmes d'aides renforcé et rénové

- Enveloppe complémentaire sur le 1er pilier pour les jeunes installés en société ou en individuel
- Remplacement des prêts bonifiés par une revalorisation de la DJA
- Renforcement d'une offre bancaire dédiée aux jeunes

Valoriser le territoire et le foncier

Association Avenir Territoire Elevage: un groupe d'éleveurs a créé une association pour travailler sur le projet de reprise de l'activité d'abattage de Corbigny. Le travail se poursuit.

Les boisements : suite aux actions menées par les syndicats locaux de Montsauche et Lormes pour dénoncer les boisements illégaux et l'absence de contrôle du respect de la réglementation, le Conseil départemental propose une nouvelle réglementation, plus favorable à la protection du foncier agricole.

Les Zones Défavorisées Simples: après plusieurs mois de travail syndical pour aboutir à une carte juste, nous avons obtenu le maintien de 98% du zonage initial, + 30 communes entrantes et 6 communes sortantes pour lesquelles la FDSEA se mobilise.



Accueil du Préfet sur une exploitation pour dénoncer la carte ZDS

Le fermage: la section des fermiers de la FDSEA a défendu et obtenu une position pour contenir la hausse des fermages, à rebours des pratiques constatées sur le terrain.

Préservation du contrôle des structures: retrait du projet de loi supprimant ce dispositif

Le foncier : la FDSEA et les JA plaident pour une régulation foncière par la profession pour assurer:
- l'installation des jeunes et un accès facilité aux capitaux
- une attribution foncière prioritaire aux projets créateurs de richesse départementale

Reconnaître la place des agricultrices

Application du principe de transparence aux GAEC: reconnaissance de l'activité des hommes et des femmes au sein de l'exploitation

Transformation possible des EARL entre époux en GAEC mari/femme

Passage de 2 à 8 semaines de la durée minimum d'arrêt pris en charge par la MSA lors du congé maternité

Défendre les retraites



En 2018, la section des anciens de la FDSEA a rencontré à plusieurs reprise les parlementaires

Attribution de points gratuits de RCO aux membres de la famille et aux chefs d'exploitation ayant – de 17,5 ans en cette qualité: 477000 personnes concernées pour 150 millions € par an en France

Création d'un complément RCO permettant d'atteindre 75% du SMIC net sur 3 ans pour les chefs d'exploitation à carrière complète : 238000 personnes concernées en 2015 en France

Communiquer sur son métier

Le réseau FDSEA/JA s'est investi sur divers actions de communication que ce soit auprès de grand public ou des plus jeunes

- Fêtes des moissons - #Agridemain: 7 exploitations ont ouvert leurs portes en 2018 et reçu plus de 800 personnes
- Fermes ouvertes et interventions dans les collèges pour le jeune public
- Organisation d'un village agricole lors du téléthon en 2016
- Les concours de labours et jugements de bétail
- Les opérations « made in viande » …





Les réseaux JA+FNSEA continuent jour après jour de mener les combats pour que les agricultrices et les agriculteurs vivent dignement de leur métier !

PAROLES DE CANDIDAT — *« LA CHAMBRE D'AGRICULTURE EST À VOUS ET POUR VOUS ! »*

Didier Ramet est Polyculteur/éleveur bovins-viande (naisseur-engraisseur) sur la commune de Limon dont il est le Maire. Il est actuellement Secrétaire Général de la chambre d'agriculture de la Nièvre. Il se présente sur la liste commune FDSEA + JA dans Collège n° 1 : Chefs d'exploitation et assimilés. Il revient sur l'utilité des Chambres d'Agriculture et sur la nécessité de voter.



Au-delà d'un slogan, c'est la volonté des élus que vous choisirez d'ici la fin du mois de janvier. Ce sont aussi des hommes et des femmes salariés qui sont à votre service au quotidien pour vous aider à progresser dans votre métier, mais aussi à vous adapter à une société exigeante qui nous laisse souvent désarmés face à des souhaits parfois contradictoires. Du projet d'un jeune pour s'installer au désir d'un sénior de céder sa ferme, la Chambre est là, tout au long de votre carrière pour vous guider et vous accompagner. Ce n'est pas une plateforme téléphonique dans un pays exotique, une adresse introuvable, ou un site éloigné de votre domicile ; Non, c'est à Nevers, Corbigny, Decize, ou encore Cosne sur Loire, où vous serez accueillis ! Ou même de plus en plus régulièrement, chez vous, dans votre ferme. C'est une qualité de service en constante amélioration qu'il vous est proposé de juger lorsque vous faites appel à elle.

Réactive, elle a su monter avec ses salariés motivés et la DDT un dossier solide et complet au ministère de l'agriculture afin que notre département soit reconnu sinistré au titre de la sécheresse 2018, ceci dans un temps record.

Formatrice, tout au long de l'année elle vous propose de découvrir ou conforter vos connaissances dans des domaines très divers et diversifiés.

Experte, elle saura analyser le fonctionnement de votre exploitation et vous donner des pistes de progrès.

Humaine, et proche de vous, des hommes et des femmes sont à votre écoute.

Et si elle n'a pas ce que vous recherchez, il y a forcément ce qu'il faut dans notre réseau de Chambre d'Agriculture Régionale. Pour garantir cette spécificité, cette richesse, et la reconnaissance auprès de l'état, de la région, du département et de toutes les collectivités dans leur ensemble, il faut que nous ayons une légitimité ; Elle passe par votre mobilisation et par le soutien que vous nous apporterez par votre vote à la liste JA + FDSEA. Alors votez, et votez bien…

DIDIER RAMET

AVANÇONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE

Échangez avec les candidats

Tout au long du mois, les candidats JA + FDSEA 58 seront présents sur le terrain, aux côtés des agriculteurs Nivernais.
Sécheresse, dégâts de gibier, phytos, hausse des charges, prix et compétitivité …. Pour échanger, questionner, sur la conjoncture, l'actualité syndicale, la Chambre d'agriculture, rendez-vous sur une des nombreuses rencontres prévues en ce mois de janvier ! Rencontres ouvertes à tous.

Canton	Date	Lieu	Horaires
Châtillon / St benin	vendredi 18/01	Chez Didier et Céline Championnat, Domaine de Fleury - 58110 Tintury	12h - 14h
Château-Chinon	vendredi 18/01	Au Legta du Morvan, Rue Pierre Mendès France - 58120 château Chinon	19h30 - 21h30
Tannay	vendredi 18/01	Mairie de Nuars, Le Bourg - 58190 Nuars	18h30 - 20h30
Brinon	lundi 21/01	Mairie de Brinon	11h - 13h
Fours	lundi 21/01	Chez Nadine Rault, 43 route de Fours - 58340 Cercy la Tour	12h - 14h
Lormes	mardi 22/01	Chez Pascal Meulé, Planvoy - 58140 Lormes	11h - 13h
Tannay	mercredi 23/01	Mairie d'Amazy, Place de la mairie - 58190 Amazy	11h - 13h
Clamecy	mercredi 23/01	Maire d'Oisy	14h30 - 16h30
Fours	Lundi 28/01	Chez Alain et Franck Sauvaget, Le montelier - 58250 St Seine	18h - 20h

Reproducteurs Charolais

Les ventes démarrent bien pour l'UCC

La période des ventes aux enchères de reproducteurs charolais est lancée. Le 9 janvier dernier, la première session organisée par l'Union Charolais Croissance (UCC) a donné le «*la*» de la saison.



Nautique de l'EARL de Boudernault



La vente aux enchères a réuni de nombreux éleveurs intéressés par la génétique présentée

« *La première vente donne la température de la saison* » explique Laurent Bonin, président de l'Union Charolais Croissance. L'année est difficile pour les éleveurs qui subissent les conséquences financières du manque de fourrages dû à la sécheresse. La génétique du troupeau reste pourtant un investissement prioritaire pour les éleveurs qui ont répondu présent à la première vente aux enchères de reproducteurs charolais de la station d'évaluation de Charmoy. 48 acheteurs potentiels ont fait leurs offres pour les 35 taureaux aux caractéristiques remarquées. Parmi eux, Never, meilleur de la bande, est conservé par Gènes diffusion : il sera utilisé comme père à taureaux par le programme UCC puis il rejoindra la gamme de taureaux premium de Gènes diffusion. Il atteint un indice morphologique et de croissance en station (IMOCR) de 130, et un GMQ en station de 1,85 kg/j. Parmi les taureaux à succès, la génétique sans corne et les qualités maternelles étaient, sans surprise, très demandées par les acheteurs. La vente a connu un franc succès, avec un prix de vente moyen de 3 227 € et seulement quatre animaux invendus à l'issue de la vente, dont deux ont trouvé acheteur rapidement.



De gauche à droite : Laurent Bonin, président de l'UCC, M. Aubrion du GAEC d'Admelle, père de Richard Aubrion et Bertrand Dargent du GAEC de la Chaudronnerie, gagnant du trophée d'Admelle avec Napoléon

La génétique sans corne a son trophée

La première vente a été l'occasion de rendre hommage à Richard Aubrion du Gaec d'Admelle, éleveur de Meurthe et Moselle décédé en novembre et très investi dans le développement de la génétique sans corne. Le Trophée d'Admelle a été créé en sa mémoire : il récompensera chaque année le taureau porteur de la génétique sans corne présentant la plus belle morphologie. Parmi les taureaux testés cette année, le premier à remporter ce trophée est Napoléon, du Gaec de la Chaudronnerie dans le Loiret. Avec un IMOCR de 113, un GMQ en station de 1,7 kg/j, une facilité de naissance accrue et le gène sans corne, ses belles caractéristiques recherchées par les éleveurs ont été remarquées. New-York, du Gaec de l'île (21) a également attiré l'attention et a atteint le prix de vente record de la journée s'élevant à 4 450 €. Lui aussi issu de la lignée sans corne, il a un IMOCR de 119 et un GMQ en station de 1,74 kg/j et améliore la facilité de naissance. Les ventes se poursuivent dans l'Yonne en janvier et février pour les 115 taureaux de la station d'évaluation de Charmoy restant à la vente. La deuxième vente de l'UCC a eu lieu le 16 janvier, suivie d'une troisième prévue le 6 février. Le centre d'élevage de la Cialyn tiendra sa vente aux enchères le 30 janvier.

D'après cette première session bien lancée, les éleveurs sont assurés de trouver leur bonheur parmi la génétique proposée.

ORIANNE MOUTON

En image

Mise sous pli

Les élections approchant, les salariés de la Chambre d'agriculture ont été mis à contribution pour la mise sous pli de la propagande et des bulletins de vote pour les 17 112 électeurs individuels des différents collèges :

- **Collège 1/Chefs d'exploitation** : 3 933 électeurs individuels
- **Collège 2/Propriétaires et usufruitiers :** 802 électeurs individuels
- **Collège 3a/Salariés de la production :** 3 166 électeurs individuels
- **Collège 3b/Salariés des groupements professionnels agricoles :** 2 302 électeurs individuels
- **Collège 4/Anciens exploitants et assimilés 6 909 électeurs individuels**



Chambre d'agriculture

Des vœux teintés de bilan

Le président de la Chambre d'agriculture Étienne Henriot a présenté ses vœux le 14 janvier aux côtés du vice-président Claude Boursier.


Étienne Henriot et Claude Boursier ont présenté leurs vœux.

Étienne Henriot, président de la Chambre d'agriculture a présenté ses vœux à la presse le 14 janvier dernier, aux côtés de Claude Boursier, vice-président. Entre le retour sur l'année 2018 et les espoirs et perspectives pour l'année à venir, un petit goût de bilan de mandature s'est fait ressentir, les élections Chambre d'agriculture ayant démarré cette semaine. *«La Chambre d'agriculture a une nouvelle fois été au cœur de l'actualité en 2018, avec une année climatique bien particulière»* a exprimé Étienne Henriot. Un semestre d'excès d'eau provoquant inondations et touchant jusqu'au stockage des céréales, suivi d'un semestre de sécheresse interminable, impactant fortement les productions icaunaises. Pour le président de la Chambre d'agriculture, cette année est le reflet des dernières campagnes : *«si on reporte un peu cette année sur l'intégralité de la mandature, on s'aperçoit que les aléas climatiques, donc la gestion de crise est devenue le quotidien de l'agriculture. Cette succession de crises fait qu'on est plus souvent dans la réaction que dans la prévention… Tous les ans, ça devient compliqué, il faut qu'on se pose les bonnes questions sur nos modes de production et qu'on recherche des modèles plus résilients et des adaptations»*.

Un mandat placé sous le signe de la transition

Depuis 2013, la Chambre d'agriculture a fait face à de nombreux changements structurels : régionalisation, fusion des Chambres régionales de Bourgogne et Franche-Comté ou encore rénovation des bâtiments en coopération avec la MSA et Groupama. La mandature a également fait de son mieux pour accompagner les producteurs face aux crises économiques avec le dispositif Réagir, qui a traité 96 dossiers en 2016, et 14 en 2018.

Le président souligne tous les travaux engagés qui restent à poursuivre par la prochaine mandature, comme la complémentarité des systèmes d'élevage et de céréales, les journées thématiques rassemblant les agriculteurs désireux d'adapter, d'innover au sein de leur exploitation, la mise en place des trois Drives fermiers icaunais, ou encore les circuits de proximité dans la restauration collective.

Le clap de fin approche pour l'actuel président, qui exprime toute sa satisfaction d'avoir exercé cette fonction, entouré *«d'une équipe soudée et efficace»*. Susceptible de partir en retraite prochainement, il ne se représente pas à la présidence de la Chambre mais *«je serai toujours présent si je peux aider sur certains dossiers !»*

ORIANNE MOUTON

Vœux

Les vœux de Pascal Maupois, président de la Fédération Groupama de l'Yonne et vice-président de Groupama Paris Val-de-Loire

Pour Groupama Paris Val de Loire et notre département de l'Yonne, l'année 2018 aura été marquée par une sinistralité climatique sur les récoltes plus contenue que les années passées.
Sur le plan commercial, nous réalisons une très bonne année avec des résultats en progression sur tous les marchés. Notre position de leader sur le marché agricole s'en trouve encore confortée. Je veux ici saluer la belle dynamique de notre réseau de conseillers commerciaux sur le terrain, qui peuvent aussi compter sur les élus de nos Caisses locales.
2018, c'est aussi l'aboutissement d'un projet majeur pour la profession agricole de l'Yonne, je veux parler du Pôle agricole et rural Guynemer que nous avons



inauguré le 15 décembre dernier. C'est un investissement important pour Groupama, la MSA et la Chambre d'Agriculture, mais c'est surtout un investissement pour continuer à accompagner l'agriculture de notre département.
Groupama, en tant qu'organisation professionnelle agricole, a fait le choix en 2018 de réaffirmer ses valeurs mutualistes : notre structure centrale est redevenue une Caisse nationale de réassurance, avec une forme juridique identique à celle de nos Caisses régionales.
Vous le voyez, Groupama, fort de son ancrage dans les territoires, confirme que les valeurs du mutualisme sont plus que jamais d'actualité et porteuses d'avenir.
Pour toutes ces réalisations, je veux remercier les élus et les collaborateurs de Groupama, et en leur nom vous souhaiter, pour la première fois en tant que président de la Fédération Groupama de l'Yonne, une bonne et heureuse année 2019 !

Maisons familiales et rurales

Découvrir l'alternance au Forum des métiers

Le forum des métiers se tient le 19 janvier au bâtiment le 89 à Auxerre. Les MFR de Bourgogne Franche-Comté donnent rendez-vous aux jeunes et aux acteurs de l'orientation pour leur présenter les différentes formations en alternance qu'elles proposent.

Trouver sa voie n'est pas toujours évident. Un parcours scolaire dit *«classique»* n'est pas forcément adapté aux besoins, capacités ou envies des jeunes. Et pourtant, comme le scandent les Maisons Familiales et Rurales, *«réussir autrement, c'est possible !»* Ces établissements de formation par alternance accueillent et forment des élèves avec une immersion professionnelle majeure. Elles sont sous contrat avec le ministère de l'agriculture et sous convention avec le conseil régional comme centre de formation d'apprentis.
Le Forum des métiers est le rendez-vous des élèves, apprentis, étudiants, familles, professeurs principaux et autres acteurs de l'orientation des jeunes pour découvrir les MFR et leurs formations, allant de la 4ème au BTS en passant par le CAP, dans de nombreux secteurs d'activité.
Au cours de la journée, les moniteurs et les jeunes présenteront la démarche pédagogique de l'alternance, les contenus des formations et les spécificités d'accueil et d'accompagnement.



De nombreuses filières et métiers à découvrir

De 9 h 30 à 16 h 30, des animations professionnelles permettront aux jeunes en phase d'orientation d'assister à des démonstrations concrètes, d'échanger avec des professionnels et des jeunes motivés mais également de vérifier un projet de formation. Des tables rondes rythmeront la journée autour des différents métiers : de la santé, de l'animation, jeunesse et sport, de l'environnement et de l'élevage et agriculture.
De nombreuses filières seront représentées pour répondre aux questions du public : agriculture, service aux personnes, animation, restauration, spiritueux, commerce et vente, aménagements paysagers, forêt, bois, chien, chat, animalerie, cheval, informatique, prévention, sécurité, armée, formation de l'industrie, formation du bâtiment, coiffure esthétique, etc.
Les MFR icaunaises de Gron, Villevallier et Toucy seront accompagnées de certains établissements du reste de la région ainsi que d'autres acteurs de l'emploi et de la formation comme l'armée, le Cifa d'Auxerre (centre interprofessionnel de formations en alternance), les compagnons du tour de France, l'Anefa (association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture), etc.
Rendez-vous donc le samedi 19 janvier de 9 h 30 à 16 h 30 au bâtiment le 89 pour découvrir l'alternance.

Rendez-vous

JA + FDSEA fêtent la Saint Vincent, le 22 janvier

C'est dans un climat politique et syndical inédit que vont se dérouler les prochaines élections. Déferlement de contraintes ! Pénurie de main-d'œuvre agricole ! Manipulation de l'opinion publique ! Quelle vision de l'agriculture de demain ? Comment peser sur les décisions ?
JA + FDSEA organisent une visite d'exploitation à Nangis suivie d'un diner-débat sur l'impact des politiques à Beine le 22 janvier en présence des candidats aux prochaines élections chambre d'agriculture et de Jérémy Dutour, céréaliculteur et viticulteur dans le Gers, Secrétaire Général Adjoint des Jeunes Agriculteurs, et Jérôme Volle, viticulteur en Ardèche et Vice-Président de la FNSEA.

Réservez votre fin d'après midi ! Plus d'informations à venir.

AUJOURD'HUI + QUE JAMAIS VOTONS !

Élections Chambres d'agriculture
du 7 au 31 janvier 2019

Jeunes Agriculteurs Yonne + fdsea 89

ÉDITO | CHRISTIANE LAMBERT, PRÉSIDENTE DE LA FNSEA ET JÉRÉMY DECERLE, PRÉSIDENT DE JA

Il est toujours commode pour ceux qui veulent critiquer l'agriculture française ou condamner ses orientations, de dénoncer le syndicalisme majoritaire, qui aurait fait ou cautionné les mauvais choix, ou qui ne défendrait pas - on l'entend souvent - « le bon modèle ». Non seulement c'est faux mais ça n'a aucun sens.

La force de l'agriculture française est sa diversité. C'est cette diversité qui lui permet d'être au cœur de la vie de tous les territoires, en plaine, en montagne, dans le pourtour des villes ou en outre-mer. C'est cette diversité qui lui permet de répondre à toutes les demandes, du circuit court à l'export, en passant par la restauration hors foyer ou l'industrie agroalimentaire nationale et européenne. C'est cette diversité qui lui permet de répondre aux attentes des producteurs et des filières en matière de systèmes de production (bio, conventionnel, agriculture de conservation, HVE et beaucoup d'autres).

Certains répètent sans cesse qu'il faut changer le modèle agricole. Mais lequel ? Il y en a 1 000 en France ou plutôt 1 000 systèmes de production ! JA + FNSEA, nous refusons de renoncer à cette diversité car elle est notre première richesse et permet d'accueillir tous les profils. Elle est un atout incomparable pour l'économie de notre pays et la vie de ses territoires.

En revanche, s'il y a une caractéristique qui fait l'unité du « modèle agricole français », que nous revendiquons et défendons, c'est que nos exploitations sont d'abord pilotées par des femmes et des hommes. Seuls ou associés, avec ou sans salariés, nous sommes à la fois à la tête du capital de nos fermes et au travail tous les jours pour décider et produire. Ce modèle, qu'on appelle de type familial, même s'il est évidemment



ouvert, est le plus résilient et le seul qui puisse répondre à toutes les attentes. Il est solide et nous le ferons durer.

Christiane Lambert, présidente FNSEA

Jérémy Decerle, président JA

SECTION DES ANCIENS EXPLOITANTS DE LA FDSEA DE L'YONNE | UNE MUTUELLE DE GROUPE POUR FAIRE BAISSER LES COÛTS !

La revalorisation des retraites des chefs d'exploitations agricoles est un chantier de longue haleine, sur lequel les élus de la section des anciens de la FDSEA 89 sont très actif. Cependant ce n'est pas le seul chantier entrepris pour défendre le revenu des retraités agricoles.

En 2015, la mobilisation du réseau FNSEA avait permis d'obtenir un complément de RCO permettant d'atteindre 75 % du SMIC sur 3 ans pour les chefs d'exploitation retraités et bénéficiant d'une carrière complète. La retraite agricole moyenne était alors passée de 736 € à 804 €. Mais ce montant ne peut satisfaire le réseau. C'est donc un objectif de 85 % du SMIC qui est défendu à l'heure actuelle et que le gouvernement ne souhaite pas entendre avant 2020. Toutes les sections d'anciens de la FNSEA multiplient les rencontres avec les parlementaires et les courriers au gouvernement pour faire entendre l'urgence qu'il y a à revaloriser les montants de retraites.

La section des anciens de la FDSEA89 est active sur d'autres dossiers, notamment la hausse de la CSG d'1.7 points. Cette hausse pénalise fortement les anciens chefs d'exploitation et nous demandons une hausse du seuil de revenu fiscal de référence ainsi qu'une prise en compte du couple à 2 fois le plafond et non 1.5 comme le prévoit le gouvernement.

Les frais de mutuelle impactent fortement les revenus des retraités. C'est pourquoi la section des anciens exploitants de l'Yonne a eu à cœur de trouver une solution pour ses adhérents. Aujourd'hui, la FDSEA de l'Yonne peut donc proposer aux adhérents de la section des anciens, un contrat de groupe pour une mutuelle complémentaire santé qui permet une économie de 700 € en moyenne par an et par contrat. Cette mutuelle est réservée exclusivement à nos adhérents et leur permet d'être bien couverts grâce à 2 options sur le contrat. Cet accord est une véritable victoire syndicale fruit d'un travail collectif porté par une section dynamique et motivée !

FDSEA de l'Yonne



BILLET | HUMEURS VARIABLES POUR CANDIDATS AU BEAU FIXE

Gilles Robillard est secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne depuis 5 années. Actif au niveau local comme au niveau national à la Fédération des oléoprotéagineux, il s'investit quotidiennement, au-delà de la gestion de son exploitation, dans la défense de tous les producteurs et toutes les productions de l'Yonne. Alors que les bulletins de votes arrivent dans les exploitations, voici son billet d'humeur…

« En ce mois de janvier, la tradition des vœux bat son plein. Vaste programme d'hypocrisie où nos politiques cherchent à séduire ou tentent de colmater une brèche. Cette année n'y échappe pas. Pour nous agriculteurs, en plus de ces vœux, nous sommes en pleine élection des chambres d'agriculture. Et là, c'est la déferlante des pseudo-bonnes résolutions, entre le « c'était mieux avant, sans phytos », et la politique de la chaise vide, ne nous trompons pas !

Face à ce gouvernement qui fait la sourde oreille, pour qui l'électorat écolo-bobo représente bien plus que les quelque 3 % de paysans, l'heure n'est pas à la division. Se battre oui, se battre pour faire reconnaître nos différentes agricultures, toutes nos agricultures, OUI.

Pourquoi stigmatiser, Pourquoi se diviser ?

Nous soutenons l'agriculture qui a et qui aura besoin du glyphosate pour ses vivaces, ses couverts ou encore ses vignes. Nous défendons le cuivre, parce qu'un viticulteur bio ne peut pas s'en passer. JA + FDSEA 89 sont force de proposition sur les dossiers. Il ne suffit pas de dire « y'a qu'à, faut qu'on » mais bien s'investir pour maintenir l'utilisation des produits phytosanitaires tant qu'il n'y a pas d'alternative. Seule JA + FNSEA 89 travaillent depuis plusieurs années pour proposer un contrat de solutions visant à éviter toute interdiction mettant en difficulté les économies des exploitations.

Les candidats qui stigmatisent leurs voisins ou absents lors des réunions, sont-ils vraiment responsables ?

JA et FDSEA de l'Yonne investissent chaque année des milliers d'heures, avec leurs 65 représentants locaux et départementaux, y compris lors de réunions régionales ou nationales, pour défendre les intérêts des exploitations agricoles de l'Yonne.

Quel syndicat peut revendiquer un tel travail ?

Pas celui qui s'allie à ceux qui souhaitent un retour à l'agriculture vivrière, aux anti-viandes et anti-tout, sans voir que demain, ils seront la tête sur le billot de ceux qui ne veulent, tout simplement… plus d'agriculture de production en France !

Pas celui qui faute de représentants investis sur le terrain préfère dépenser ses deniers en campagnes de publicité tous les 6 ans plutôt que de siéger jours après jours en département et région dans les commissions locales en vue de défendre les dossiers…

JA + FDSEA 89 veulent des exploitations familiales, rentables, innovantes…

Non eh bien non, nous ne supportons pas d'être accusés à tort par des ONG bien souvent peu scrupuleuses. Un ou plusieurs éleveurs ont bien le droit de se regrouper sans être pour autant une « ferme usine ». L'agriculture d'outre Atlantique qui sert d'exemple à nos détracteurs n'est pas notre modèle. Nous souhaitons une agriculture familiale, qui permette aux paysans de vivre dignement de leur métier. Nous connaissons trop bien la situation départementale pour savoir qu'il est utopiste de vouloir des exploitations de 52 hectares. Et pourtant, certains prônent ce modèle, encouragé par des vendeurs de peur… non ce n'est pas l'agriculture que nous avons choisie.

Modèle agricole : mettons les choses au point !



Défendre l'agriculture n'est pas un long fleuve tranquille. Avec le gouvernement actuel, il est difficile de se faire entendre. Mais nos victoires sont bien réelles. Qu'elles soient locales ou nationales, nous avons à cœur de vous défendre. Certains critiquent nos résultats. Où étaient-ils ces 6 dernières années ? Qui était aux côtés des exploitants sur le terrain ? L'agriculture ne se défend pas 2 mois tous les 6 ans. Qui est présent au quotidien à la gestion des institutions ? Qui ne fait pas d'absentéisme ? Qui ne défend pas que sa chapelle mais tous les modes de production ? Qui a défendu d'arrache-pied le TODE qui vise à conserver les exonérations de charges pour les emplois saisonniers ? Qui est présent pour négocier au quotidien face à des volontés d'empêcher l'agriculture de vivre ?

L'heure de sanctionner les rêveurs et les absents !

Alors oui, pour ces élections Chambre d'Agriculture vous devez choisir.

Choisir les seuls syndicats capables de défendre tous les agriculteurs, éleveurs, viticulteurs… quels que soient leurs modèles de production. Les seuls syndicats qui peuvent vous accompagner au quotidien, vous défendre et être force de proposition. Voter, c'est faire entendre votre voix, donner une orientation pour ces 6 prochaines années. C'est orienter la météo de nos exploitations icaunaises.

Puisse l'agriculture icaunaise être encore porteuse de projets, de solutions durables et compétitives.

Pour cela, soutenez les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA de l'Yonne ! Ceux qui se battent pour votre beau fixe ! ».

JA et FDSEA de l'Yonne

AVANÇONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE



Alimentation

Bien s'alimenter pour

Lait, pain, fruits, légumes… Du petit-déjeuner au repas, en passant par le goûter, les équipes de l'Inra ont constitué un dossier qui rassemble les résultats de différents travaux sur les aliments qui font le quotidien de nos enfants.

Tout commence au sein (ou au biberon), dès la première tétée et se poursuit au long des différents apprentissages alimentaires. Les repas rythment la journée des petits comme des grands, à la maison comme à l'école. Les équipes de l'Inra se sont intéressées à l'alimentation des enfants, elles ont scruté les assiettes et les cuisines, les frigos et les courses. Le tout revu sous l'angle des apports nutritionnels, de la structure des aliments et de leur transformation. Chercheurs, ingénieurs et techniciens contribuent ainsi à la mise au point de procédés et de produits innovants pour une alimentation bien adaptée aux enfants.

Acte I Le lait : jouer sur l'alimentation des vaches

C'est l'aliment de base du tout-petit qui passe du sein (température et composition idéales) au lait de vache. Un lait animal quelques fois controversé du fait de la présence d'acides gras « trans » souvent diabolisés pour leur lien avec le cholestérol. Pour la filière laitière, l'objectif est d'accroître les teneurs en acides gras insaturés (plus particulièrement la teneur en oméga 3) sans augmenter celle en oméga 6, ni les acides gras trans. Des expériences menées par l'Inra ont montré que l'on pouvait modifier fortement la composition en acide gras de la matière grasse du lait de vache en adaptant l'alimentation des animaux. La nature a parlé : l'herbe verte reste « le must » en matière d'alimentation. L'herbe verte pâturée est le fourrage qui permet de produire un lait répondant le mieux à l'ensemble des critères nutritionnels requis. L'herbe de printemps s'avérant la meilleure.



Photo: Chambre d'agriculture 85

En hiver, tout est affaire de composition de la ration : le maïs est moins vertueux, l'herbe et le foin représentent un bon intermédiaire par rapport à l'herbe pâturée. L'apport en protéines et énergie se trouve bien soutenu par le tourteau de colza (baisse des acides gras saturés) et l'apport de lin (oméga 3). La luzerne favorise également les oméga 3. Des équations permettent même de prédire la production de la matière grasse des vaches et leurs émissions de méthane ! Un consortium de recherche « gaz à effet de serre » s'est ainsi formé afin de développer des solutions opérationnelles permettant de réduire les émissions de GES des élevages de ruminants.

Les chercheurs passent aussi au crible les préparations infantiles à base de protéines de lait, d'une part pour comprendre l'origine de certaines allergies au lait de vache et d'autre part, pour mieux connaître leur impact sur le microbiote intestinal et la maturation du système immunitaire des petits d'homme.

Et les autres laits ?

Les protéines des laits de chèvre ou de brebis sont similaires à celles des vaches à plus de 85 %. En revanche, les protéines contenues dans le lait de jument, ânesse ou chamelle, le sont moins. Ces laits sont souvent mieux tolérés par les personnes allergiques au lait de vache. Ce sont des substituts intéressants à condition d'élaborer des préparations infantiles qui répondent pleinement aux besoins nutritionnels de l'enfant. Attention aux « laits » végétaux (coco, amande, noisette, avoine…) : ils ne peuvent pas se substituer au lait de vache et peuvent induire chez le nourrisson en particulier des carences nutritionnelles. L'appellation « lait » a d'ailleurs été proscrite pour limiter les malentendus.

Acte II Le pain nous veut du bien

Cet aliment occupe une place de choix dans l'alimentation quotidienne depuis l'aube de l'humanité. En France comme dans de nombreux pays. Il participe pleinement à une alimentation équilibrée et les chercheurs de l'Inra décortiquent toutes les étapes de la transformation de la graine en pain pour produire des pains digestes, avec une texture et une valeur nutritionnelle qui correspondent aux attentes des consommateurs et aux recommandations de santé publique.

Toute la fabrication du pain repose sur la fermentation qui définira la structure interne de la pâte. Les recommandations du Programme national nutrition santé (PNNS) vont vers des pains plus complets, plus riches en fibres. Les travaux de l'Inra s'intéressent à l'ajout de fibres spécifiques (fermentescibles) favorables au microbiote intestinal.

La baguette, star des pains en France, est l'un des moins riches en fibres et des plus riches en sel. Les chercheurs de l'Inra souhaitent en améliorer les propriétés nutritionnelles, en augmentant sa teneur en fibres et en diminuant la part de sel. L'ajout de son et de levain contribue à cette amélioration, mais modifie la perception organoleptique du produit final. La baguette n'est plus tout à fait la même…

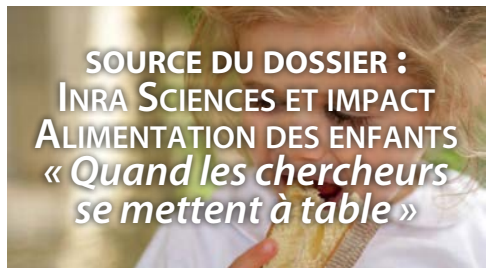


Haro sur le gluten

Si utile à la fabrication du pain, le gluten (du latin glu = colle) peut aussi être à l'origine de problèmes de santé : allergie au blé, maladie cœliaque ou sensibilité non- cœliaque (SNCG) au gluten. Ces allergies apparentes peuvent aussi révéler une pathologie auto-immune qui exclut toute ingestion de gluten (blé, épeautre, triticale, seigle, orge…). Un projet coordonné par l'Inra vise à élucider les mécanismes responsables de la SNCG et le niveau de tolérance que pourraient avoir de nouvelles « recettes » de pains à partir d'une étude clinique. Résultats attendus à partir de 2022.

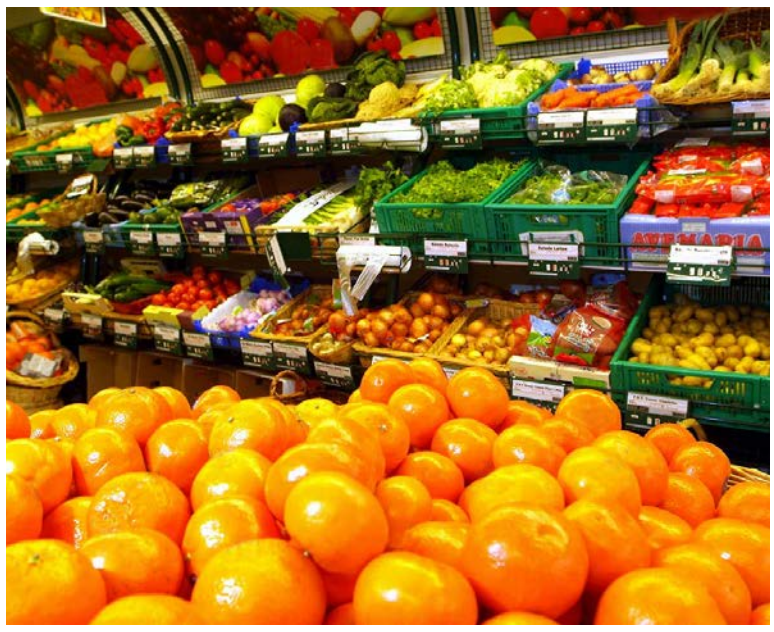


bien grandir



Acte III Des agrumes et des fruits : c'est bon pour les artères

Les agrumes sont les fruits les plus consommés dans le monde, essentiellement sous forme de jus. Leur richesse en vitamines est bien connue mais ils sont également source de flavanones (polyphénols). Molécules dont les chercheurs de l'Inra ont mis en évidence le rôle protecteur contre les maladies cardiovasculaires. Ces composés bio-actifs sont présents dans les pomelos, les oranges, les clémentines, les mandarines… et il faut savoir qu'il vaut mieux consommer le fruit entier plutôt que son jus, car le fruit est trois fois plus riche en polyphénols que le jus extrait et apporte en plus des fibres. L'effet protecteur des polyphénols sur la santé a été scientifiquement démontré, ce qui peut amener à conseiller de faire consommer aux enfants régulièrement des agrumes sous forme de fruits entiers ou de jus de fruit, mais frais et pressé, pour en conserver toutes les qualités.



Pomelo ou pamplemousse ?

À la maison comme à la cantine, on mange des pomelos. Le vrai pamplemousse pouvant atteindre 30 cm de diamètre et peser plusieurs kilos. Ce pamplemousse est utilisé au Japon depuis plus de 4 000 ans, comme fruit hydratant et purificateur de la peau. Le pomelos que nous consommons est riche en vitamine C (37 mg/100 g), il peut être jaune, rose ou rouge.

Acte IV Les légumes verts : ils ont tout bon !

Frais, surgelés, en conserve… toute la question est de savoir comment préserver au mieux leur qualité nutritionnelle. Les laboratoires de l'Inra se sont intéressés aux conditions de stockage et à la transformation de ces aliments particulièrement riches en vitamines, en fibres et en minéraux. Des incontournables qu'il ne faut pas malmener si on veut profiter de tous leurs bienfaits. Les légumes contiennent notamment des folates (vitamine B9) que certains traitements de conservation préservent plus ou moins bien. La cuisson à la vapeur permet de conserver les folates sans perte, mais la vitamine C plus sensible à la chaleur n'en sort pas indemne. Ce mode de cuisson doit ainsi être privilégié, car c'est le moins destructeur. Les légumes seront donc plutôt cuits à la vapeur ou à l'étouffée, dans très peu d'eau. Pour limiter les pertes en vitamines, il est aussi recommandé de les cuisiner le plus rapidement possible après l'achat, car les teneurs en vitamines baissent rapidement et le bac à légumes n'y peut rien. Les conserves et les surgelés représentent une bonne alternative, car leur qualité nutritionnelle se trouve peu dégradée par les process de conservation industriels.



Un mariage heureux : Des légumineuses dans les pâtes

Les pâtes alimentaires sont fabriquées à partir de semoule de blé dur et elles sont pauvres en acides aminés indispensables (lysine notamment), la présence de gluten peut aussi poser quelques problèmes aux personnes allergiques. Depuis 15 ans, les chercheurs de l'Inra (Montpellier) travaillent donc à la fabrication de pâtes d'un genre nouveau, à base de légumineuses (entre 35 % et 100 %), qui résistent bien à la cuisson et à la surcuisson. Sans gluten et riches en protéines, les pâtes aux fèves, lentilles et autres pois… représentent une alternative intéressante, à ne pas confondre avec les pâtes à base de céréales sans gluten (ris, millet, maïs, etc.). Les résultats de tests menés avec des volontaires ont montré que les pâtes aux légumineuses conservent le même index glycémique que les pâtes au blé, sans provoquer de troubles intestinaux. Elles sont enrichies en protéines et mieux équilibrées en acides aminés. Des résultats prometteurs donc.

Acte V Au goûter : manger fruité

Depuis 2003, on observe une baisse du nombre de goûters (de 5,5 par semaine à 3,5). Idéalement un goûter représente 12 % de l'apport énergétique des enfants et doit comporter : des fruits, des produits laitiers ou des produits céréaliers et une boisson (eau, lait ou jus de fruit). Ces dernières années, les compotes et autres purées de fruits se sont multipliées sur les linéaires des grandes surfaces. Purées de fruits, plus ou moins mixées, « crèmes de fruits » à tartiner, mousses, smoothies… deviennent les incontournables des quatre heures à l'école comme à la maison. Il existe une gamme infinie de purées de fruits adaptées à des modes de consommation tout aussi diversifiés : petits pots, conserves, gourdes à emporter, etc. Ce qui oblige à varier les textures et les plaisirs, moteurs de la consommation. Dès le plus jeune âge la texture révèle toute son importance. Au fur et à mesure que la capacité masticatoire se développe, les bébés puis les jeunes enfants acceptent de goûter de nouvelles textures. Les études ont montré que la période entre 6 et 12 mois semble la plus propice au développement de cet apprentissage de la mastication, on peut donc sans souci introduire dès cet âge des purées avec de petits morceaux pour familiariser bébé avec cette nouvelle texture et le préparer à de nouvelles aventures gustatives.



Les bonbons : pour le lien social

On les associe à l'école primaire… Ils s'incrustent dans les collèges où ils restent très présents : les bonbons font de la résistance chez les ados. Dans la cour comme dans la classe, ils se donnent, se demandent, se partagent et deviennent un élément constructeur de lien social pour les préadolescents. Les plus rebelles mastiquent leurs bonbons pour affirmer leur différence sur le mode transgressif, les autres partagent leurs bonbons sur un mode sélectif en fonction de leurs affinités.



Élevage ovin

Des agneaux agroécologiques à l'étude, de la bergerie à l'assiette

Le projet Écolagno vise à tester des pratiques de production d'agneaux intégrant les principes de l'agroécologie. La qualité de la viande sera également appréciée.

Lancées en janvier 2016 et pour une durée de trois ans, les actions du projet Casdar Écolagno ont pour vocation d'analyser des itinéraires techniques intégrant les principes de l'agroécologie, afin de mieux répondre aux attentes sociétales. « *La diminution de la charge alimentaire des agneaux et une hausse du recours à la phytothérapie sont au cœur de ce programme de recherche. Son caractère innovant réside dans le choix des nouvelles conduites mis en pratique mais aussi dans la volonté d'apprécier les qualités de la viande ainsi produite, en recueillant les avis de bouchers et de consommateurs*», explique Isabelle Legrand de l'Institut de l'élevage. Trois actions y sont déclinées.

Trois actions menées

La première concerne la production d'agneaux agroécologiques au pâturage (440 agneaux en essais). «*L'idée est de trouver le juste milieu pour tirer parti de l'herbe (acide gras viande) en réduisant l'inconvénient du parasitisme. Les essais évalueront ainsi la finition sur dérobées en hiver ou sur luzerne sans apport de concentrés, le pâturage cellulaire, le recours aux plantes à tanins pour réduire les défauts de flaveur à l'herbe et diminuer les anthelminthiques**.»

La seconde action s'attarde sur la production d'agneaux en bergerie (300 agneaux en essais) en se penchant sur la lactation longue avec du foin de luzerne et une céréale, ainsi que sur l'utilisation d'extraits végétaux pour améliorer l'indice de consommation.

Enfin, une enquête d'opinion auprès de distributeurs et de consommateurs sera réalisée. «*Qu'apprécient-ils dans cette viande goûteuse ? Que lui reprochent-ils ? Le consommateur est-il prêt à payer plus cher pour une viande d'agneau produite selon des pratiques agroécologiques, en bergerie ou à l'herbe ? Pour répondre à ces questions, près de 600 consommateurs ainsi que des jurys d'experts entraînés ont participé à des tests de dégustation. Ces nouvelles références permettront de faire évoluer les pratiques de production et surtout d'envisager de nouveaux messages de communication.*»

Herbe ou bergerie

De premiers résultats sont d'ores et déjà disponibles. Ils restent toutefois à être validés d'ici la fin du projet. Sur le site du CIIRPO, des expérimentations ont été faites sur la finition des agneaux sur dérobées au cours de l'automne/hiver 2016-2017. Un lot de 40 agneaux a été suivi en bergerie intégrale et un autre à l'herbe sans concentré. Le sevrage est intervenu à 100 jours. Globalement, les agneaux ont été bien finis. Ceux à l'herbe ont tout de même des poids carcasse inférieurs, des gras plus blancs et des croissances moindres (25 %) que les agneaux de bergerie. «*Il faut donc prévoir un temps d'engraissement plus long pour les premiers. Par contre, le gain s'effectue sur la consommation de concentrés, évaluée à environ 100 kg de moins par agneau. Le temps de travail est variable selon les outils disponibles. Le niveau de chargement est de 10 agneaux par hectare. L'intérêt économique est en faveur des lots dérobés*», souligne Denis Gautier du CIIRPO.

«*Des prélèvements de viande ont par ailleurs été réalisés afin d'évaluer la caractérisation nutritionnelle et sensorielle des viandes.*

Avec les finitions sur dérobées, on observe une amélioration du profil en acides gras (plus d'oméga 3), des côtelettes un peu plus maigres, une légère augmentation des teneurs en protéines, en fer total et en zinc mais une légère diminution de la teneur en vitamines B12. Ces références sont en accord avec la bibliographie et à compléter avec la caractérisation sensorielle des viandes», souligne Jérôme Normand de l'institut de l'élevage.

Approches consommateurs

Sur une partie des essais et des agneaux, plusieurs approches consommateurs ont été conduites. «*Le concept de viande d'agneau agroécologique semble bien perçu. Le consentement à payer cette viande est par ailleurs encourageant. Les conclusions de ces premiers essais sont à valider et à affiner par les expérimentations ultérieures afin de prendre en compte la variabilité animale, la variabilité humaine, l'évolution des comportements et goûts des consommateurs au fil du temps*», précise Jérôme Normand.



L. Geffroy

Le projet Écolagno vise à étudier l'incidence sur l'exploitation et l'acceptabilité par le consommateur d'une viande d'agneau produite selon des pratiques agroécologiques.

Partenaires :
Organismes de défense et de gestion (ODG) ou assimilés, Agneau Fermier des Pays d'Oc, association Cesar, GIE Ovins du Centre Ouest, GIE Ovins du Limousin, Inra de Theix, CIIRPO, EPLEFPA, Institut de l'élevage, Coop de France Bétail et Viande, Interbev Ovins, organisations de producteurs et abattoirs partenaires des GIE et ODG concernés.

CYRIELLE DELISLE

* Vermifuge, médicaments auntiparasitaire

La chronique ovine

Mélangeuse distributrice : à partir de 200 UGB

Compte tenu du montant de l'investissement, les mélangeuses distributrices ne se justifient qu'au-dessus de 200 UGB ou 1 400 brebis en élevage spécialisé. Pierre Lépée, conseiller machinisme à la Chambre d'Agriculture de la Creuse, insiste sur le fait «*qu'en dessous de 200 UGB, il y a des solutions plus simples et moins coûteuses pour distribuer les rations s'il s'agit d'acheter du matériel neuf. En effet, ce type de matériel induit nécessairement une hausse du poste de carburant, et le gain de temps n'est pas systématique. C'est le cas par exemple avec des bruns longs et du fourrage sec car les temps de mélange sont plus importants*». Certains éleveurs l'achètent d'ailleurs à plusieurs, élevages ovins et bovins parfois, et ne distribuent plus qu'un jour sur deux ou trois.

Une ration humide

La seconde condition à l'utilisation des mélangeuses distributrices concerne le type de ration. Leur recours impose une ration humide, à base d'ensilage ou d'enrubannage. Une ration, composée de deux tiers de fourrage sec et de seulement un tiers d'enrubannage ou d'ensilage, n'est pas adaptée à ce mode de distribution. En effet, le fourrage sec remonte dans la mélangeuse et les volumes sont alors trop faibles. L'utilisation d'autres matériels est alors plus adaptée : une dérouleuse-pailleuse ou une dessileuse pour distribuer les fourrages et pailler ; un godet distributeur ou un transporteur pour mécaniser les apports de concentrés.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter «*Mélangeuse distributrice : des éleveurs ovins partagent leur expérience*» sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr



RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)

Colza

Encore trop tôt pour envisager un retournement

Les conditions très difficiles pour l'implantation des colzas ont généré des situations extrêmement contrastées dans les parcelles.

Dans les parcelles de colza on observe une grande diversité de situations en fonction des conditions antérieures d'implantation. On peut trouver :

- Des colzas à fort développement Pour les parcelles qui ont pu lever de bonne heure les peuplements sont corrects et les biomasses peuvent être très importantes avec parfois la présence d'élongation. (Enquête Terres Inovia 2018-2019 - Biomasse : de 17 g/m² à 4 500 g/m²)
- Des cultures avec des peuplements irréguliers. Si des parcelles présentent des peuplements corrects à ce jour, d'autres ont des densités hétérogènes et/ou faibles avec des différences importantes entre parcelles mais aussi à l'intérieur des parcelles.
- De faibles biomassespour les levées très tardives. Les levées très tardives présentent à ce jour des biomasses faibles à moyennes même si les conditions climatiques favorables de l'automne ont permis de conserver des situations qui semblaient compromises.

Trop tôt pour décider de retourner une parcelle

Pour les parcelles de colza avec des irrégularités de peuplement, il est trop tôt pour prendre une décision de retournement. La situation des colzas est évolutive car l'hiver n'est pas fini. La sortie d'hiver sera l'opportunité pour réaliser un diagnostic de conservation ou de remplacement de la culture. L'occasion aussi de mettre en place une nouvelle observation larves de grosse altise (et de charançons).

Évaluer le potentiel du colza

Retourner un colza est rarement rentable. Il est donc nécessaire d'évaluer le potentiel réel du colza en place avant de prendre toute décision de retournement. Différents critères entrent en considération comme le peuplement et la biomasse. Le contexte de la parcelle : hydromorphie, enherbement, défaut d'enracinement et dégâts de ravageurs d'automne qui sont des facteurs aggravants, est aussi important à prendre en compte.

Un colza avec une densité de colza entre 5 et 10 pieds/m² et une très faible biomasse (< 100 g/m²) peut éventuellement être conservé en sol profond si aucun autre facteur aggravant est présent, avec une altération du potentiel. En sol superficiel, il est préférable d'envisager un retournement du colza, le potentiel de la culture ne sera pas suffisant. C'est à partir d'une densité de 10-15 pieds/m² que la culture ne doit pas être, a priori, retournée, tout dépendra de la présence de facteurs parcellaires aggravants (attaque sévère de ravageurs, enherbement…). Au-delà d'une biomasse de 600 g/m², le colza doit être conservé.

Et les parcelles hétérogènes ?
On observe souvent des parcelles dont une partie comporte des peuplements et des stades corrects alors qu'un peu plus loin la population de colza est faible avec de plantes chétives (zones argileuses). La règle de décision proposée dans le tableau ci-dessus vaut aussi pour les conditions intraparcellaires : inutile de laisser des surfaces en mauvais état à l'intérieur des parcelles car elles risquent de se salir rapidement au printemps et ont un potentiel de rendement très limité.

Sol superficiel, contexte défavorable à la compensation

Biomasse à la sortie de l'hiver (g/m²)	Densité en pieds/m²				
	< 5	5 - 10	10 - 15	15 – 20	> 20
30 – 100					
100 – 200					
200 – 400					
400 – 600					
> 600					

Sol profond, contexte favorable à la compensation

Biomasse à la sortie de l'hiver (g/m²)	Densité en pieds/m²				
	< 5	5 - 10	10 - 15	15 – 20	> 20
30 – 100					
100 – 200					
200 – 400					
400 – 600					
> 600					

Retournement à envisager
Potentiel altéré, tenir compte des facteurs aggravants pour décider du retournement
Potentiel peu altéré, culture à conserver
Potentiel intact, culture à conserver

PUBLI RÉDACTIONNEL

Les mammites j'anticipe !

Mammites et cellules, mieux vaut prévenir que guérir !

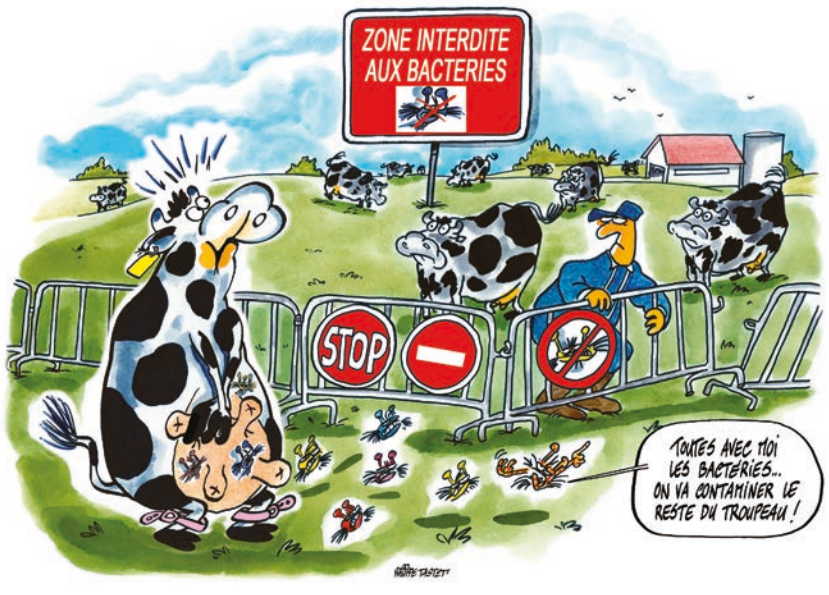
Les mammites constituent la pathologie n°1 des élevages laitiers et touchent plus de 40 % des vaches en production.
Les impacts sont multiples : stress et travail pour l'éleveur, réformes subies, perte économique importante... **alors, mieux vaut prévenir que guérir !**

La mammite est une infection de la mamelle par des bactéries qui pénètrent par le sphincter du trayon. Cette infection déclenche une réaction inflammatoire associée à un afflux de globules blancs (ou leucocytes) dans la mamelle, ce qui augmente le nombre de cellules somatiques dans le lait. C'est une réaction naturelle de défense contre l'agression par les bactéries.

Mammites et cellules, même combat !
Ces infections peuvent prendre 2 formes, c'est pour cela que l'on distingue deux types de mammites :

• **Les mammites subcliniques** : la vache « lutte » contre l'infection en produisant des leucocytes dans la mamelle. Il n'y a pas de signe visible chez l'animal. Seul le comptage cellulaire individuel de chaque vache ou le CMT (California Mastitis Test) permet d'identifier la présence de cette infection.

• **Les mammites cliniques** : l'infection se caractérise par l'apparition de signes visibles au niveau du quartier, de la mamelle ou même de l'animal. On peut observer une modification de l'aspect du lait (présence de cailles, de grumeaux...), un ou des quartier(s) gonflé(s), chaud(s), dur(s) ou douloureux et, dans les cas les plus sévères, une atteinte générale de l'animal.



La prévention, une efficacité prouvée dans les élevages.

Les bactéries sont naturellement présentes dans l'environnement y compris dans l'élevage. Les bonnes pratiques d'élevage permettent d'éviter la contamination des trayons, mais aussi les contaminations entre les vaches.

De multiples facteurs peuvent entrainer l'apparition de mammites dans les élevages (on parle de maladie « multi-factorielle »), c'est pourquoi il est parfois difficile d'en identifier les causes.

Pour échanger sur vos pratiques préventives ou, dès que vous observez une augmentation anormale du nombre de cellules dans le lait de votre tank ou des mammites cliniques, demandez conseil à votre intervenant en élevage.

Quelle analyse pour les cellules ?

Les cellules somatiques sont dénombrées dans le lait dans le cadre du paiement du lait à la qualité instauré en 1969. Les teneurs **en cellules somatiques** ne doivent pas dépasser le seuil réglementaire fixé par l'UE (< 400 000 cellules/ml de lait en moyenne). Quel que soit le lieu de production et de collecte en France, les **mêmes principes de prélèvement et d'analyse du lait** sont appliqués pour déterminer cette qualité. Les laboratoires interprofessionnels utilisent des matériels autorisés et validés par le Ministère de l'Agriculture.
Le CNIEL assure une harmonisation des méthodes appliquées par ces laboratoires qui sont également accrédités par le COFRAC.
Le même principe d'analyse est appliqué au contrôle laitier et au paiement du lait.

A propos du plan « les mammites j'anticipe ! »

Les mammites impactent la compétitivité de la filière et la qualité du lait. C'est pourquoi, un programme pour prévenir et réduire les mammites en élevage a été lancé en 2013. Il vise à apporter aux éleveurs et à leurs conseillers les éléments nécessaires à leur maitrise : outils, formations, informations…
CNIEL, FCEL, GDS France, Institut de l'Elevage, SIMV et SNGTV sont les pilotes de ce plan qui cible les éleveurs et leurs conseillers. La mobilisation de tous est nécessaire.

Des transmissions pour réduire les coûts de

De nouvelles technologies apparaissent sur les transmissions des mélangeuses à vis verticales traînées.



Kuhn

Déjà proposée outre-Atlantique sous la marque Kuhn Knight, la transmission à variation continue varie le régime des vis de 12 à 42 tr/min.

Ces derniers mois, plusieurs constructeurs de mélangeuses à vis verticales ont dévoilé différentes évolutions dans les transmissions, avec pour objectifs principaux la réduction de la puissance absorbée, ainsi que la diminution des temps de cycle et de la consommation de carburant.

Avec la taille des troupeaux grandissants, les dimensions des mélangeuses à vis verticales vont en s'accroissant, avec des besoins de puissance qui peuvent atteindre 180 à 250 chevaux pour les plus gros modèles.

Ces besoins se justifient notamment lors de l'activation des vis et lors de chargements de grosses quantités de fourrages lourds et fibreux. S'ensuit donc un coût important en traction et en consommation de carburant.

Une boîte powershift

Parmi les premières innovations sur les transmissions de mélangeuses à vis verticales, figure l'intégration d'une boîte de vitesses powershift à deux ou trois rapports. Ces deux ou trois vitesses passent sous charge comme sur un tracteur. Selon les sollicitations, la transmission sélectionne le rapport le plus adapté au travail à effectuer et à la puissance du tracteur. De cette façon, le tracteur ne cale pas puisque le démarrage s'effectue à petite vitesse. Ensuite, il peut animer à grande vitesse les vis lors des premiers chargements, notamment les fourrages fibreux. Plus besoin d'arrêter la prise de force pour changer de régime. Le système gère automatiquement les rapports en fonction de la charge, la vitesse se réduisant à mesure du remplissage. En outre, lors de la vidange, le système change les vitesses pour terminer avec le régime le plus rapide, afin d'évacuer le plus de fourrage de la cuve.W

De son côté, Tatoma s'est vu récompensé au dernier Space pour son système Hydrotronic. Ce dispositif d'entraînement s'appuie sur une pompe hydraulique à débit variable animée par la prise de force et alimentant un moteur hydraulique, lui aussi à débit variable. « Nous pouvons faire varier le régime des vis de 0 à 60 tr/min, explique Guillaume Blaize, de Tatoma. De cette façon, le démarrage s'effectue tout en douceur, puisque les vis sont à l'arrêt. Puis, on augmente la vitesse pour attaquer les premiers fourrages. » Tatoma propose deux modes : un mode



Tatoma

Récompensée au Space, la transmission Hydroshift permet d'activer l'entraînement tout en ayant une vitesse de rotation des vis nulle.

SPÉCIALISTE DE L'ALIMENTATION



Solomix 2 1800 VLH-C

DÉMONSTRATION SUR DEMANDE

- Concept de mélange «Dual Flow»: vitesse et qualité de mélange inégalée !
- Vis verticales «Twin-Stream» : recoupe optimale de la fibre !
- Distribution à très haut débit par un tapis transversal courbe avec déport latéral
- Nouvelle turbine de paillage

VOTRE CONCESSIONNAIRE
SARL MANIÈRE
21690 Verrey sous Salmaise Tel. 03 80 35 80 66

TRIOLIET FEEDING TECHNOLOGY

www.trioliet.eu
Trioliet - Le meilleur mélange

e mélange avec les gros bols



Triolet

La boîte de vitesses à deux ou trois rapports powershift permet d'accéder à deux ou trois vitesses de rotation des vis.

automatique et un mode programmation. Dans le premier, il suffit de préenregistrer la puissance du tracteur, puis la mélangeuse pilotera elle-même la vitesse de rotation des vis, la réduisant au fur et à mesure que le bol se remplit, avant de réaccélérer en fin de vidange. En mode programmation, l'opérateur détermine le temps et le régime de rotation des vis pour chaque aliment, en terminant par le paramétrage du temps de mélange après intégration du dernier aliment. « Ce mode est intéressant avec des salariés peu qualifiés ou dans les Gaec où certains associés utilisent ponctuellement la mélangeuse, explique Guillaume Blaize. Il n'y a qu'à suivre les consignes : de cette façon, il n'y a pas d'erreur possible et la ration est toujours préparée de la même façon. »

De son côté, Kuhn propose outre-Atlantique et prépare pour le Sima une solution hydromécanique de transmission à variation continue. Baptisée Intellimix, elle permet de faire varier la vitesse des vis de 12 à 42 tr/min, ce qui réduit par deux les besoins de couple lors de l'enclenchement de leur rotation. Elle s'appuie notamment sur un boîtier Isobus.

Gains de temps et de carburant

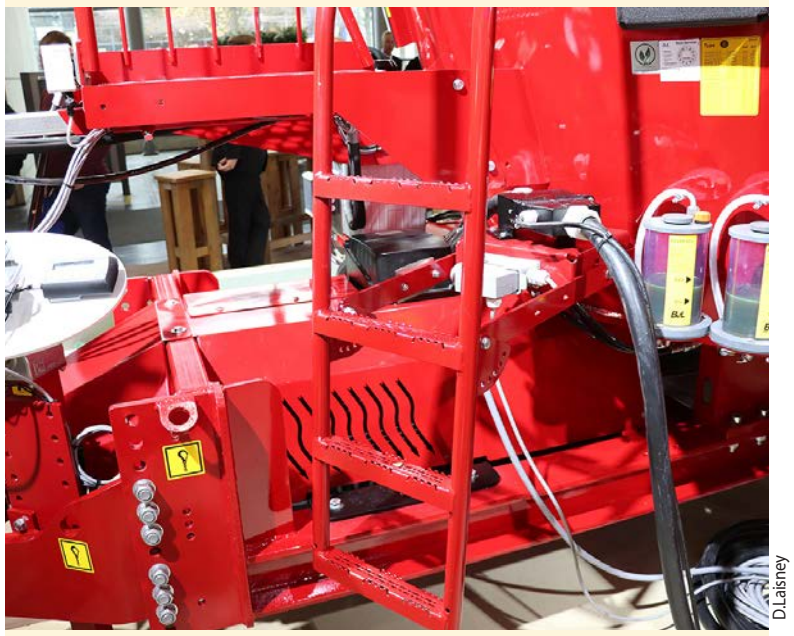
Ces systèmes optimisent la puissance disponible à un moment T sur l'exploitation. Si un tracteur tombe en panne, un plus petit pourra assurer la tâche. « Je connais une exploitation dans laquelle un Renault de 85 ch anime une mélangeuse de 24 m3 avec quatre balles dedans, sans souffrir », indique Guillaume Blaize. En exploitant pleinement la puissance disponible, le temps de mélange est minimisé. De plus, la consommation est réduite, du fait de la réduction du temps de mélange, de l'optimisation du couple, mais aussi en utilisant un tracteur moins puissant. Certains constructeurs de solutions avec boîte powershift annoncent une réduction de la consommation de l'ordre de 30 %.

Ajoutons également que la vitesse de déchargement est plus rapide, grâce au régime élevé des vis en fin de vidange. La répartition du fourrage est plus régulière et le bol est mieux vidé, un atout quand celui-ci est également utilisé pour le paillage avec une turbine.

Si ces solutions sont aujourd'hui proposées en option, leur coût peut être compensé par l'économie de carburant, par le nombre d'heures de tracteur réduit, par l'investissement dans un tracteur moins puissant, ainsi que par une usure moindre du tracteur (embrayage notamment).

LUDOVIC VIMOND

▸ *Un entraînement hybride mécanique électrique chez Bvt*



D.Laisney

La seconde génération de transmission Hybrid (mécanique-électrique) sur les V Mix de BvL comprend un moteur électrique autour de l'arbre d'entraînement mécanique.

Il y a deux ans, BvL dévoilait une solution électro-mécanique d'entraînement du bol. Baptisée V-Mix Hybrid, cette solution a été présentée dans sa deuxième génération lors du salon Eurotier en novembre dernier. *«La première génération disposait d'un moteur électrique à l'arrière en plus de l'entraînement mécanique à l'avant, explique Gilles Jouan. Cette fois-ci, l'entraînement électrique est à l'avant autour de l'arbre mécanique, de façon à prendre moins de place»*. Les deux types d'animation ne se combinent pas mais se suppléent. En mode électrique, ce système nécessite une borne d'alimentation intégrant un convertisseur de fréquence. Facturée autour de 20 000 euros, cette solution permet d'utiliser la mélangeuse en poste fixe, couplée à un tapis de type Elder, mais aussi de charger avec un tracteur qui traîne la mélangeuse.





• les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés

Beiser Environnement Faite place nette avec la lame électrique

La lame électrique est conçue pour racler les cours et les aires des bâtiments d'exploitation. Elle s'emploie aussi bien pour pousser du fourrage que des déchets ou de la neige. Cet appareil, muni d'une roue et d'un guidon, est animé par un moteur électrique alimenté par une batterie de 24 volts. Sa lame de 740 mm de large s'oriente selon trois positions et possède une bande d'usure interchangeable en caoutchouc.
Autonomie : 4 à 5 heures
Temps de charge : 6 à 7 heures
Vitesse : jusqu'à 4,5 km/h



Beiser Environnement

Beiser Une brouette électrique

Les travaux de manutention devraient être moins pénibles avec la nouvelle brouette électrique de Beiser. Ce matériel, présenté à Eurotier 2018, surprend par sa capacité de charge maximale s'élevant à 500 kg. Il est doté d'une batterie de 48 Volts d'une capacité de 20 Ah, qui se recharge en 5 à 6 heures et procure une autonomie de travail en continu de 5 heures. Ce mini-dumper repose sur trois roues, dont deux motrices et une arrière directionnelle. Son pilotage s'effectue à l'aide d'un guidon pourvu de commandes d'accélération et de marche arrière, ainsi que d'une poignée de frein. La benne bascule grâce à un vérin double effet actionné par un interrupteur.



D. Laisney



Belair Couper et récupérer les ficelles en chargeant

Développé par Patrick Leseur, éleveur dans l'Aube, et industrialisé par Belair, le pic-balle Mousquetaire est doté d'un troisième pique qui soulève les ficelles de la balle carrée et vient les bloquer contre un tampon en caoutchouc. Un bras télescopique sur le côté gauche de l'outil vient sectionner les ficelles à l'aide de couteaux montés sur une chaîne entraînée hydrauliquement. Une fois les ficelles sectionnées, la balle se sépare en deux par le milieu pour tomber dans la remorque, les ficelles étant retenues sur l'outil. Ne demandant qu'un seul distributeur, l'ensemble est piloté par trois électrovannes en lien Bluetooth avec un boîtier en cabine. Le Mousquetaire est disponible sur chargeur ou télescopique



M. Portier

BVL Un bol pailleur à triple vis



BVL

Pourvue de trois vis verticales, la remorque mélangeuse V-MIX Plus se décline désormais en version avec turbine de paillage. Cet équipement, installé à l'avant de la cuve, projette la paille à une distance maximale de 25 mètres.
Il est capable de débiter jusqu'à 300 kg de produit par minute.

DeLaval Un robot repousse-fourrage à vis

Le nouveau robot repousse-fourrage Optiduo de Delaval se compose d'une vis sans fin qui soulève le fourrage en plus de le déplacer latéralement, permettant un meilleur mélange, selon le constructeur. Animé par une batterie, l'appareil est filoguidé et peut suivre quatre voies plus ou moins distantes du cornadis, permettant de repousser une largeur de 1,50 m, alors que sa largeur utile n'est que de 1,05 m. Doté de plusieurs sécurités, l'appareil peut évoluer sur tout support et avec tout type de fourrage, en adaptant sa vitesse aux conditions. Une lèvre derrière la vis permet de laisser un sol propre. D'un poids de 565 kg, l'OptiDuo peut accueillir un distributeur de concentrés d'une capacité de 90 l.



DeLaval

Emily Paillage de précision avec le godet Multi'Spread

Avec le godet Multi'Spread, l'éleveur dispose d'un outil modulable aussi bien capable de pailler une stabulation que des logettes. Les différentes configurations d'utilisation s'obtiennent par le biais d'équipements optionnels. Ainsi, cet appareil adopte deux plateaux pour un épandage en plein sur une largeur de 8 à 15 mètres. Pour les logettes, il embarque des hélices et une crosse d'éjection latérale brevetée, réduisant l'angle de projection à 21 degrés, afin d'assurer une application précise de la litière à droite, à gauche ou des deux côtés simultanément. Le nouveau godet Emily reçoit deux variantes de trappe de régulation en fonction du produit épandu : hexagonale pour la paille broyée ou ronde pour la sciure et les granulés. Il s'adapte sur le relevage trois points, sur un chargeur frontal ou encore sur un chariot télescopique.



Emily

• *les* nouveautés • *les* nouveautés • *les* nouveautés • *les* nouveautés • *les* nouveautés • *les* nouveautés

Faresin Une cabine plus confortable et un bol perfectionné


G.Coisel

Les mélangeuses automotrices Faresin se dénomment désormais PF, pour Precision Feeding. Elles se distinguent par leur nouvelle cabine, plus confortable, à la visibilité améliorée et accueillant des commandes plus ergonomiques. L'écran en cabine assure le pilotage de toutes les fonctions de la machine, mais également la télémétrie. Au niveau de la cuve, une nouvelle vis à facettes fait son apparition. La position du couteau a elle aussi été revue, tout comme celle du racleur de fond qui est désormais réglable. Enfin, on notera le tapis en caoutchouc dépourvu de barrette. En option, un capteur NIR est disponible au niveau de la fraise.

Jeantil Une pailleuse à vis verticales



G.Coisel

Ce nouveau concept vient concurrencer les pailleuses standard à démêleurs. Construite sur la base d'une mélangeuse pailleuse classique, les PVV, disponibles de 18 à 26 m3, ont pour objectif de disloquer la balle de paille avant la turbine. Elles sont dépourvues de capteur de pesée. La trappe de vidange est boulonnée. Seuls les contre-couteaux manuels sont conservés. Pour éviter que la paille ne déborde, deux vis spécifiques, raccourcie à 500 mm de hauteur, disposant de 5 couteaux chacune, prennent place dans le bol. L'absence de tapis à chaînes et barrettes et de démêleurs réduit le coût d'entretien à une vidange régulière des boîtiers. A noter que le besoin de puissance est limité à 60 ch. Comptez 35 000 € HT, prix catalogue, pour un modèle de 20 m3 et 900 € de plus pour un modèle de 26 m³.



SARL **AUDIN**
03460 Villeneuve-sur-Allier
04 70 43 30 33
www.audin-agri.com

BAZOLLES Motoculture
58110 Bazolles
03 86 38 97 09

Agent Agri Location
58700 Moussy - 03 86 68 15 88

Jeulin Des bols mélangeurs stationnaires

La gamme de mélangeuses à vis verticales Activa comprend désormais 4 modèles monovis et 7 machines à double vis conçus pour fonctionner à poste fixe. Ces bols s'utilisent, par exemple, pour alimenter un système d'alimentation automatique. Ils s'adaptent à tous types de mélanges grâce aux différents équipements de coupe optionnels : rallonges de couteaux, contre-couteaux supplémentaires… Ces bols mélangeurs stationnaires reposent sur des béquilles hydrauliques et sont animés par un groupe hydraulique.



Jeulin

Kuhn L'automotrice SPV homologuée à 40 km/h

La gamme de mélangeuses automotrices à vis verticale SPV s'étoffe avec l'arrivée de la version Intense, homologuée à 40 km/h sur route. Déclinée en quatre volumes, celle-ci reprend l'essentiel des caractéristiques de la version Power. Elle conserve notamment l'essieu arrière directionnel à braquage court, une fraise de 120 ch et un moteur John Deere n'utilisant pas d'AdBlue.
Volume : 12, 14, 15, 17 m³
Puissance : 170 ch

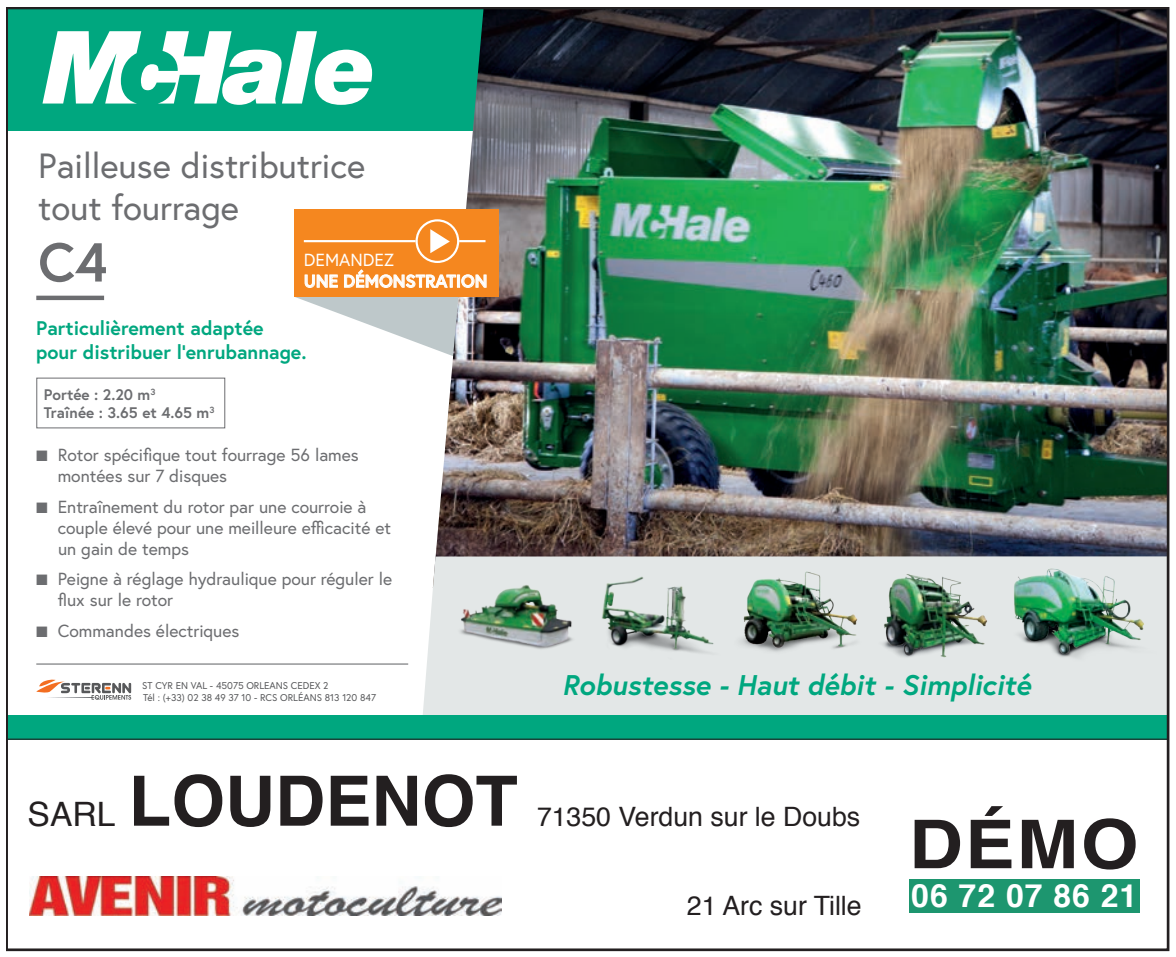

Kuhn

Lely Un bol et une vis en inox pour le Vector



M. Portier

Le robot d'alimentation Vector dispose désormais d'une cuve et d'une vis de mélange construites en acier inoxydable, plus résistant à l'usure. L'espace entre l'anneau et le sommet de la cuve est fermé, de manière à favoriser la rotation du fourrage. Un kit aimants est proposé pour retenir les corps étrangers métalliques. L'armoire électrique intègre de nouveaux composants et offre un meilleur accès pour la maintenance.



SARL **LOUDENOT** 71350 Verdun sur le Doubs
AVENIR *motoculture* 21 Arc sur Tille
DÉMO
06 72 07 86 21

• les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés

Lucas G Une dérouleuse autonome et polyvalente

Reprenant des composants issus du catalogue Calvet, constructeur racheté l'an dernier par Lucas G, l'automoteur UBI Switch se démarque par sa polyvalence en combinant plusieurs accessoires interchangeables à une dérouleuse de balles rondes ou carrées. Dépourvu de poste de conduite, cet engin à trois roues motrices, dont une directrice à l'arrière, est piloté par l'intermédiaire d'une radiocommande. Un attelage porte-outil à parallélogramme hydraulique et un coupleur hydraulique facilitent le montage des 4 accessoires proposés en complément de la dérouleuse : une balayeuse de logette orientable, une pailleuse double disque épandant sur 6 m de large, une pailleuse monodisque avec volet pour les logettes ou encore une vis sans fin avec tapis de distribution.
Puissance : 34 ch - Largeur : 1,60 m



M. Portier

Lucas G Un automoteur de paillage



M. Portier

Le rachat en mai 2018 de la société Calvet permet à Lucas G d'étoffer son catalogue pour la France et l'export. Ainsi, le constructeur français exposait sous ses couleurs, à Eurotier 2018, l'automoteur de paillage de conception Calvet. Ce produit, baptisé AutoDistor, accepte uniquement des balles cubiques de taille maximale 120 x 120 x 250 cm. Il dispose de deux rotors verticaux épandant la paille sur 1,80 à 6 m de large. La distance de projection est contrôlée par deux volets déflecteurs latéraux. Cet automoteur repose sur trois roues, dont une motrice et directrice. Il est animé par un moteur thermique de 40 ch.

McHale 3 pailleuses-distributrices C4



La gamme du constructeur irlandais comprend 3 modèles : C 430 en version portée, C460 et C 460L (grande capacité), en version trainée. De capacités respectives de 2,2, 3,65 et 4,65 m3, les C4 sont dotées d'une boite de vitesse à deux rapports qui permet à l'utilisateur d'ajuster la vitesse de la turbine : 280 tr/min pour la distribution de fourrage ou 540 tr/min pour le paillage. Une turbine d'1,57 m de diamètre équipe ces machines. Une goulotte pivotant sur 300° commandée par un joystick permet un paillage annoncé par le constructeur jusqu'à 18 m. L'entrainement du rotor indépendant est activé hydrauliquement. Enfin, ces machines disposent d'une commande de chargement extérieure.

LUCAS
focus on performance


Gamme CASTOR : distributrices pailleuses


Gamme SPIRMIX: mélangeuse à vis verticales


I-RON MIX

CONDITIONS MORTE SAISON

Contactez votre distributeur

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Sarl Manière
Toucy - Venoy 03 86 44 00 77
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

Robert Des mélangeuses simplifiées

Le constructeur belge complète sa récente gamme de bols mélangeurs avec l'arrivée de modèles simplifiés baptisés Mastermix. Ils sont disponibles de 7 à 25 m3, avec une ou deux vis verticales. Deux types de distribution sont possibles, par la porte latérale ou le tapis avant droite/gauche. Les modèles monovis sont également disponibles en version surbaissée de 25 cm.



G. Coisel

Siloking Une bâche anti-débordement



G. Coisel

De façon à éviter le débordement durant la phase de mélange, le constructeur propose un système de bâche. Idéal pour les matières fibreuses, ce système est disponible sur l'ensemble des gammes de mélangeuses automotrices.

Sitrex Les balles rondes distribuées en tranches

La dérouleuse de balles rondes TBX 120 dispose d'un mécanisme découpant le fourrage en tranches de 9 ; 15 ou 22 cm de large. Son système de coupe, acceptant l'enrubannage, le foin et la paille, se compose de 5 lames et de 10 contre-lames. Ce matériel mesure 2,20 mètres de large et admet des balles de 180 cm de diamètre. Pesant 1 150 kg, il s'attelle sur le relevage trois points et repose sur des roues pivotantes, afin d'être utilisé avec des tracteurs de petit gabarit. Il est animé par la prise de force au régime conseillé de 300 à 400 tr/min.



D. Laisney

Prévention

Se protéger des poussières et gaz pour préserver sa santé

Caractériser la perception du risque, évaluer l'impact sur la santé et proposer aux travailleurs des élevages porcins et avicoles des moyens de protection, tels étaient les objectifs du projet Air'Eleveur.



C. Gérard

L'origine des particules présentes dans l'air ambiant est diverse. Elles peuvent provenir de l'aliment, des animaux (poils, plumes, peaux…), des déjections et de la litière.

« L'air des bâtiments porcs et avicoles véhicule un mélange complexe de particules (organiques et inorganiques) et de gaz (notamment l'ammoniac). En élevages, les niveaux d'exposition auxquels sont susceptibles d'être soumis les éleveurs et les salariés peuvent varier notablement selon les itinéraires techniques mis en œuvre et les tâches réalisées. Si les maladies respiratoires aiguës restent rares, les symptômes respiratoires (allergies, bronchites, écoulement nasal, asthme, maux de tête…) sont communs chez les éleveurs de ces deux productions. Par ailleurs, bien que des équipements de protection respiratoire existent, ils sont peu utilisés, soit par méconnaissance de leur existence ou de celle des risques eux-mêmes, soit parce qu'ils sont considérés comme inadaptés aux conditions de travail. C'est pourquoi un projet Casdar, nommé Air'Eleveur (1) a été lancé en 2015 pour une durée de trois ans et demi. L'ambition de ce programme est de caractériser la manière dont les éleveurs et leurs salariés perçoivent les risques liés à leur métier, de mesurer leur exposition aux gaz et aux poussières dans les bâtiments d'élevages et d'en évaluer les impacts sur la santé des personnes, afin de déterminer les éventuelles relations entre ces données. Ce projet est piloté par les Chambres d'agriculture de Bretagne et financé par le ministère de l'Agriculture », souligne Solène Lagadec de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne, lors d'une conférence organisée au Space à Rennes. Il s'appuie sur le suivi approfondi de 20 élevages porcins et 20 élevages avicoles.

Un impact sur la santé

Le niveau d'exposition aux gaz (ammoniac, protoxyde d'azote et méthane) et aux poussières a été mesuré tout au long de différentes tâches, pendant les soins aux porcelets, au cours du sevrage et de l'alimentation au post-sevrage, durant le tri des charcutiers mais aussi lors de la surveillance en fin de bande, pendant le ramassage des volailles, le paillage et le curage des bâtiments avicoles. L'origine des particules présentes dans l'air ambiant est diverse. Elles peuvent provenir de l'aliment, des animaux (poils, plumes, peaux…), des déjections et de la litière. Il existe des facteurs de variation dans la production de poussières et leur mise en suspension dans l'air ambiant. Plus les particules sont fines et plus elles pénètrent dans l'appareil respiratoire du travailleur. En élevages porcins, la plupart des particules sont inférieures à 30 mg, donc capable d'atteindre les alvéoles pulmonaires. Par ailleurs, plus la durée de la tâche augmente, plus les symptômes sont importants. Chez les personnes allergiques, les concentrations en poussières et ammoniac entraînent une diminution de la capacité respiratoire. En élevages avicoles, plus les taux de poussières et d'ammoniac croient, plus les symptômes augmentent. L'ammoniac induit également une baisse de la capacité respiratoire.

Une conscience du risque

Si la plupart des éleveurs identifient des risques professionnels, leur attitude diffère fortement entre ceux qui en ont une réelle conscience et prennent des mesures de protection et ceux qui les dénient. Seulement 30 % des travailleurs déclarent se protéger. Les concentrations moyennes en ammoniac et en particules sont inférieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle mais peuvent être élevées sur de courtes durées. Il est donc nécessaire de recourir à un équipement individuel adapté aux poussières fines et aux émissions de gaz durant les tâches identifiées à risques (par exemple le tri des charcutiers en élevages porcins ou le sevrage et le soin des porcelets).

Cyrielle Delisle

(1) Ce projet, porté par la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, implique aussi l'Ifip (Institut du porc), l'Itavi (Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole), Sépia santé (bureau d'études en santé environnement), l'Inra (Institut national de la recherche agronomique), l'Institut de l'Élevage, Agro-Campus Ouest et les MSA d'Armorique et des Portes de Bretagne. Il bénéficie de l'appui des RMT Travail en élevage, Élevages et environnement, bâtiments d'élevage du futur et de l'UMT Sanivol.

Perspectives

Les résultats complets du projet Air'Eleveur serviront de base pour la rédaction d'un guide présentant diverses voies de réduction de l'exposition et à destination des éleveurs et des techniciens. Il sera publié prochainement. Des vidéos sur différents résultats du projet sont en ligne sur la chaîne YouTube Air Éleveur.

▶ Des professionnels à votre service

CLÔTURE ÉLECTRIQUE PERMANENTE
UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE ET EFFICACE
L'Eleveur Bourguignon
DEMANDEZ CONSEIL ET FORMATION À LA POSE
Jean-Paul Clerget 06 80 34 11 73
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Juridique

Retraite et coups de main bénévoles

Le départ à la retraite n'est pas toujours synonyme d'un arrêt total de l'activité : comment associer retraite et coups de main sur l'exploitation ?

Il est assez fréquent de voir des «jeunes» retraités continuer à donner des coups de main au repreneur de l'exploitation qu'ils viennent de céder. Mais gare aux sanctions si vous n'êtes pas dans une des situations autorisées pour le faire !

La première hypothèse concerne la transmission de l'exploitation dans le cadre familial (conjoint, enfant, petit-enfant). Dans ce cas, le nouveau retraité a la possibilité de donner un coup de main sur l'exploitation sans que cela fasse obstacle au paiement de sa retraite.

Il ne s'agit là toutefois que d'une tolérance de la MSA, soumise à la double condition que le travail ne dure pas plus de 10 à 15 heures par semaine en moyenne, et que le travail soit bénévole. Attention, le retraité doit alors prendre la précaution de s'assurer personnellement contre les accidents du travail qui pourraient survenir durant ces coups de main.

En dehors de cette situation, il n'est pas autorisé de travailler bénévolement sur une exploitation et la sanction est lourde en cas de contrôle (et notamment : remise en cause du paiement de la retraite).

Pourtant, une autre solution est envisageable en cas de travail à temps partiel ou très partiel sur une exploitation reprise en dehors du cadre familial. Elle consiste à conclure un contrat de travail à temps partiel entre l'entreprise et le retraité (il convient de vérifier préalablement dans quelles conditions celui-ci est en droit de cumuler un emploi avec sa retraite).

Le nombre d'heures effectuées par les retraités étant généralement faible, cette solution est peu coûteuse pour l'employeur et évite de souscrire une assurance personnelle contre les accidents du travail.

Stéphane Lucereau

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 15/01/2019	Bourg-en-Bresse 8/01/19	St-Christophe-en B. 9/01/2019	National 09/01 au 15/01/19
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	-	3,85 € →	3,81 € ↗
	R	3,35 € →	3,40 € ↗	3,58 € →	3,47 € ↘
	O		2,95 € ↗	-	3,14 € ↘
Vaches mixte (M)	R	3,15 € →		-	3,15 € →
	O	2,95 € →	2,65 € ↗	-	2,95 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,65 € →	-	-	2,61 € ↗
	P	2,50 € →	2,20 € ↗	-	2,36 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,31 € →	4,10 € ↗
	R	3,25 € →	3,50 € →	3,81 € ↗	3,52 € ↗
	O	3,20 € →	2,80 € →		3,03 € ↘
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,45 € →	3,05 € →	2,80 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **15/01/2019**

Effectif total: 838 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	3,17 €	3,17 €	3,17 €	-
			250-300	2,86 €	2,98 €	2,91 €	-
			300-350	2,70 €	2,91 €	2,81 €	-
			350-400	2,65 €	2,89 €	2,73 €	-
			400-450	2,54 €	2,89 €	2,69 €	-
			450-500	2,51 €	2,57 €	2,52 €-	
	F	R	200-250	2,90 €	2,94 €	2,92 €	-
			250-300	2,85 €	2,97 €	2,93 €	-
			300-350	2,69 €	2,82 €	2,75 €	-
			350-400	2,53 €	2,68 €	2,63 €	-
			400-450	2,56 €	2,64 €	2,59 €	-
		U	200-250	2,93 €	3,11 €	3,03 €	-
			250-300	2,69 €	2,77 €	2,75 €	-
			300-350	2,68 €	2,95 €	2,75 €	-
		R	200-250	2,67 €	2,67 €	2,67 €	-
			250-300	2,64 €	2,64 €	2,64 €	-
			300-350	2,64 €	2,71 €	2,69 €	-

BROUTARDS : Bonne tenue des cours malgré une offre plus importante que la semaine passée. On remarque toutefois que l'écart à tendance à se marquer entre les extras et les lots de second choix.
LAITONNES : Forte demande notamment dans les sujets typés "Italie" (→300 kg et FCO 8 → 10 jours).
Aucun invendu.

Effectif total: 96 - Taux de vente: 86%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE		POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	300 - 350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
			400-450	2,30 €	2,53 €	2,45 €	-
			500 et +	-	-	--	
	F	R	300-350	-	-	-	-
			400-450	1,93 €	2,43 €	2,15 €	-

Effectif total: 317 - Taux de vente: 92%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
VACHES - GÉNISSES - TAUREAUX	F	E - 5 ans	2,16 €	2,50 €	2,34 €	-
		E 5 à 10 ans	2,12 €	2,67 €	2,27 €	-
		U - 5 ans	1,81 €	2,13 €	1,94 €	-
		U 5 à 10 ans	1,78 €	2,12 €	1,90 €	-
		U + 10 ans	1,69 €	1,88 €	1,77 €	-
		R - 5 ans	1,75 €	1,84 €	1,79 €	-
		R 5 à 10 ans	1,60 €	1,79 €	1,71 €	-
		R + 10 ans	1,51 €	1,76 €	1,63 €	-
		O - 5 ans	-			
		O 5 à 10 ans	1,53 €	1,58 €	1,56 €	-
		O + 10 ans	1,36 €	1,48 €	1,43 €	-
		E 24 à 36 mois	2,20 €	2,35 €	2,29 €	-
		U 24 à 36 mois	1,99 €	2,14 €	2,07 €	-
		R 24 à 36 mois	1,72 €	1,96 €	1,89 €	-
	M	TAUREAUX				
		U + 500 kg	1,61 €	1,75 €	1,67 €	-
		R + 500 kg	1,46 €	1,63 €	1,55 €	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Des apports corrects encore cette semaine, les acheteurs sont moins nombreux que la première semaine de janvier mais les transactions restent fluides et rapides. Certes les cours perdent quelques centimes, mais celà s'explique avec la moins bonne qualité des animaux présentés.
Les cours se stabilisent et tendent à progresser au fil des semaines.

TAUREAUX : Peu de cours pour établir une tendance.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 14/01/2019

	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Bovins (425)		
Broutards		
200 à 390 kg	700 - 1100	2,69 - 2,94
395 à 475 kg	1080 - 1210	2,53 - 2,84
Laitonnes		
280 à 310 kg	730 - 840	2,58 - 2,79
345 à 385 kg	910 - 1020	2,53 - 2,73
Génisses		
390 à 495 kg (16-24mois)	-	-
430 à 605 kg (24-36mois)	840 - 1220	1,82 - 2,01
Taureaux		
1125 à 1185 kg	-	-
Vaches légères	700 - 990	
Vaches entre deux	1020 - 1160	
Vaches lourdes	1180 - 1600	

Les sorties en mâles sont encore importantes cette semaine, on notera un fléchissement des tarifs en lourds (plus de 420 kg), la demande s'orientant principalement sur les veaux de 400 kg.
Apports plus important en femelles et de meilleure qualité en lourdes entrainant une vente quasi globale à des tarifs très fermes. En vaches, l'amélioration des cours du dernier marché semble se confirmer cette semaine avec seulement 1 invendu.

Bovins gras : 8
Vaches de viande : 3,52 à 3,88 € kg de viande.
Cours stables en bonnes vaches lourdes

Prochain marché le 21 janvier aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 09/01/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 158 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

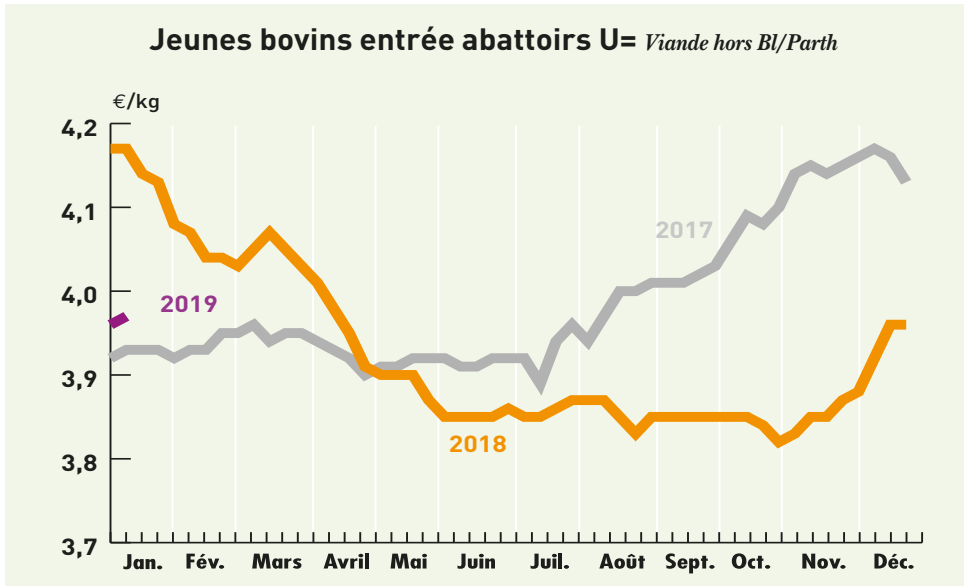
RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
le premier marché se déroule dans des conditions favorables, vente très active avec des cours reflétant une activité de reprise, à justifier dans les prochaines semaines.	M	U	200 - 250	-	-	-	-
			250 - 300	2,77 €	2,91 €	2,83 €	-
			300 - 350	2,78 €	2,88 €	2,80 €	-
			350 - 400	2,58 €	2,76€	2,62 €	-
			400 - 450	2,42 €	2,62€	2,54 €	-
		R	200 - 250	-	-	-	-
			250 - 300	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	2,46 €	2,61 €	2,54 €	-
			300 - 350	2,56 €	2,72 €	2,68 €	-
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 7/01/19 au 13/01/19*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,97 €	3,80 €	-			
Races mixte		-	3,50 €	3,50 €	3,48 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,35 €	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,94 €	3,85 €	3,76 €	3,45 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,90 €	3,84 €	3,75 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,89 €				
Races mixte				3,19 €	3,14 €		
Races lait					2,83 €	2,73 €	2,66 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,51 €	4,24 €	3,99 €	3,83 €			

Tendance : Petit marché de début d'année



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 7/01/19 au 13/01/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,99 €	3,97 €	3,92 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,53 €	4,02 €	3,91 €	3,55 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,86 €	3,74 €				
Races mixte					3,25 €	3,19 €		
Races lait						-	2,68 €	2,65 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 03/2019

Bovins de boucherie

L'animation commerciale est assez calme du côté des abatteurs avec une demande toujours très réservée sur la seconde moitié de janvier. Des promotions sont annoncées pour les prochaines semaines, sous la surveillance d'éleveurs qui scruteront la mise en œuvre des nouvelles directives sur l'encadrement des promotions. Sur les marchés, les disponibilités sont stables et en accord avec les besoins exprimés pour les bonnes femelles Charolaises de qualité bouchère. Dans les Limousines, la vente est normale avec des cours stables.
L'écoulement reste en revanche assez régulier dans l'entrée de gamme avec des abatteurs sans grands besoins, mais qui chargent les outils de transformation avec des allaitantes de choix secondaire. Dans les bonnes laitières et les Montbéliardes, les tarifs se raffermissent face à un recul de l'offre. En jeunes bovins, l'Italie privilégie sa production intérieure, ce qui profite aux broutards, mais pas aux jeunes bovins. Le placement sur le marché intérieur ne peut tirer ce marché vers le haut avec des avants faiblement valorisés dans les viandes hachées.

Broutards

Les volumes sont plus étoffés, mais la proportion d'animaux vaccinés reste faible en dehors des grands bassins de production. Ces derniers concentrent donc la demande à l'export ce qui permet un commerce assez fluide pour des tarifs qui restent à des niveaux très convenables dans les bons mâles Charolais ou Limousins de plus de 400kg. Les tarifs se tiennent dans les plus légers que ce soit pour l'export s'ils sont vaccinés ou pour la repousse le temps de faire les vaccins. Les expéditions se maintiennent vers l'Espagne, mais le coût et le travail pour réaliser les PCR restent très pénalisants. Dans les femelles, la demande est normale avec des tarifs qui se tiennent dans la bonne marchandise destinée au marché italien. Le placement reste compliqué pour les ordinaires ou légères exportées vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les disponibilités sont en net recul dans le sud-est. La présence d'une demande assez ferme à l'export dans les bons Montbéliards et de besoins chez les intégrateurs permet un commerce assez fluide avec une remontée des prix. Les tarifs sont stables pour les prim'Holsteins. Dans les bons veaux de croisement, les besoins sont moins soutenus à l'approche des mises en place estivale. Les tarifs sont plus discutés dans les bons mâles croisés. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 09/01/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 83 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,72 €	1,98 €	1,92 €	-
			5 à 10 ans	1,62 €	1,93 €	1,79 €	-
			+ 10 ans	1,49 €	1,77 €	1,62 €	-
		R	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,89 €	2,35 €	2,12 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **14/01/2019**

Effectif total: 263 - Taux de vente: 98%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : la demande reste soutenue dans les laitons, ainsi que dans les derniers lots d'agneaux gris de bonne qualité		U	de 32 à 38 kg	2,95 €	3,23 €	3,10 €	-
			de 38 à 44 kg	2,91 €	3,34 €	3,18 €	-
			de 44 à 50 kg	2,75 €	3,03 €	2,92 €	-
			> 50 kg	2,40 €	2,84 €	2,58 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,63 €	2,98 €	2,80 €	-
			de 38 à 44 kg	-	-	-	-

Effectif total: 47 - Taux de vente : 100%

			OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis, béliers : l'écoulement est régulier face à une offre très modérée.	M		M	1,03 €	1,18 €	1,12 €
	F	U	> 60 kg (F)	1,19 €	1,37 €	1,34 €
		R	> 60 kg (F)	-	-	-
		O	< 60 kg (F)	-	-	-

Effectif total: - Taux de vente :

		CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	O		-	-	-

Effectif total: 60 - Taux de vente : 100%

		AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)				
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	50€	83 €	64 €	-

Effectif total: - Taux de vente :

		AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)				
Agneaux laitons	U	32 - 38 KG	3,49€	3,49 €	3,49 €	-
		38 - 44 KG	3,36€	3,36 €	3,306 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 07/01/2019*

Ovins : 75	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)	
Agneaux maigre	-	-	Vente rapide et globale à des cours plus fermes.
Agneaux gras	100 - 130	2,03 - 3,19	
Brebis	62 - 90	0,94 -1,17	Prochain marché le21 janvier aux horaires habituels
Béliers	-	-	

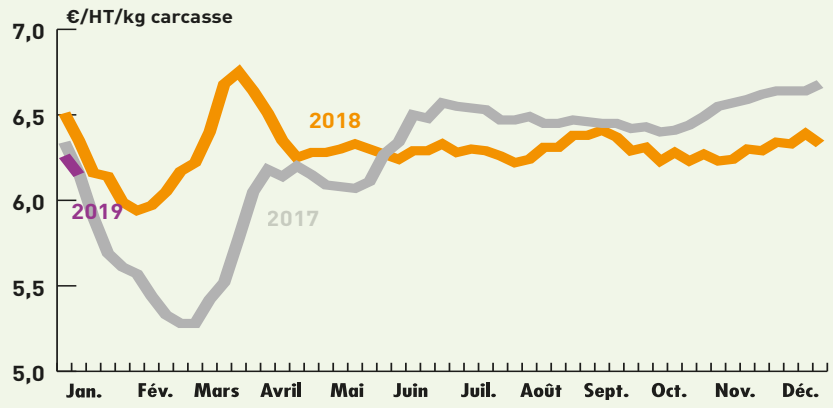
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 7/01 au 13/01/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,51 €	5,87 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,47 €	5,75 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,56 €	5,21 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 7/01 au 13/01/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,15 €	6,44 €	2,43 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 07/01/2019 au 13/01/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,19	6,94	5,81	-	-	-	-
	Var.		-0,04	-0,14					
	R	6,44	6,51	6,28	-	-	6,61	-	-
	Var.	-0,02	0,15	0,31			-0,18		
	O	5,58	5,62	5,31	-	5,91	5,94	-	-
	Var.	-0,23	-0,23			0,18	0,12		
3 (couverts)	U	-	7,11	6,87	5,68	-	-	6,49	-
	Var.		0,04	-0,03	0,16				
	R	6,95	6,52	6,36	5,55	6,51	6,47	6,31	-
	Var.	0,11	0,04	0,02	0,28	0,06	-0,08	-0,12	
	O	5,81	5,83	5,91	5,40	5,87	5,75	5,63	-
	Var.	-0,17	-0,18	-0,08		-0,11	-0,13	-0,17	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,56	5,28	-
	Var.						-0,08		
	O	-	-	-	-	-	5,21	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : Quelques réajustements des cours, tendance plus difficile en agneaux de catégorie O. Brebis : Marché équilibré. tendance stable. **Zone sud :** Effectif en hausse, cours reconduits dans un contexte économique un peu plus difficile.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

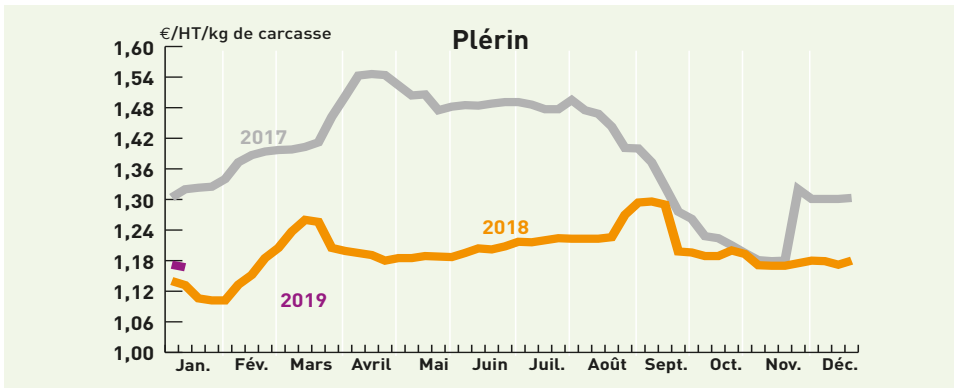
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 14 janvier 2019) :
«Cours facilement reconduits.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 721 porcs présentés) *Cotations du lundi 14 janvier 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,198 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 04/01 au 10/01/2019*

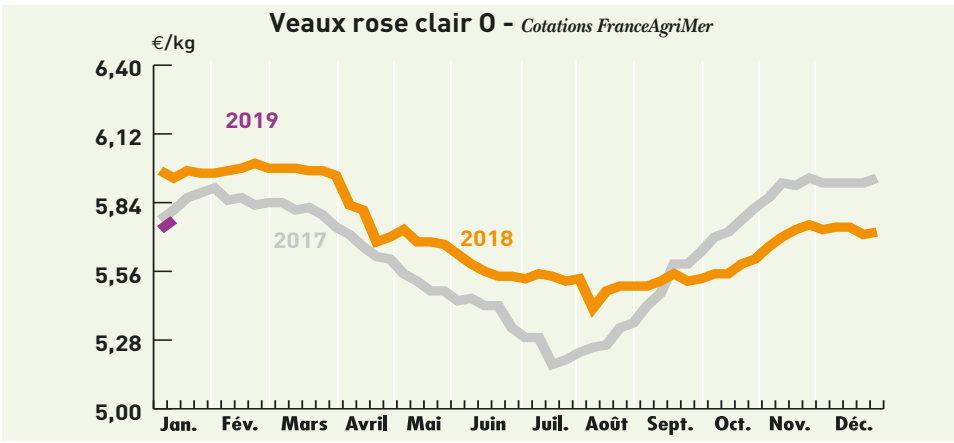
1,41 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 7/01 au 13/01/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,19 €	-	-
U	-	8,26 €	6,13 €	-
R	-	6,60 €	4,66 €	3,91 €
O	-	5,77 €	4,62 €	3,59 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* — *Synthèse nationale FranceAgriMer du 7/01 au 13/01/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	994	Veaux lourds et exportables sont toujours bien demandés permettant ainsi d'écouler plus facilement les autres catégories.
La Talaudière	407	Moins d'apports, vente plus calme.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	174	27
Femelles	117	36
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	98	10,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 7/01 au 13/01/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,13	- 0,34	- 10,86 %

Céréales

Marché du 10 janvier 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	janv.-mars	191	V C
	fourrager	janv.-mars	186	N C
Nord Côte d'Or	meunier	janv.-mars	191	N C
	fourrager	janv.-mars	186	N C
Aube/Yonne	meunier	janv.-juin	187	N C
	fourrager	janv.-juin	185	N C

ORGE FOURRAGÈRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	janv.-juin	187	N C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	janv.-mars	188	N C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	janv.-mars	188	N C

AVOINE NOIRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	52-53 kg/hl	janv.-mars	170	V C
Cote d'Or/Haute Saone	48-50 kg/hl	janv.-mars	159	N C

SEIGLE PANIFIABLE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or/haute Saône		janv.-juin	170	N C
Yonne		janv.-mars	170	N C

TRITICALE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Cote d'Or/haute de Saône		janv.-juin	170	N C
Yonne		janv.-mars	170	N C

MAÏS				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		janv.-juin	171	N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		janv.-juin	170	N C

POIS				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	janv.	205	N C
Yonne	fourrager	janv.	200	N C
Aube	fourrager	janv.	206	N C

Luzernes déshydratées				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	18% 1ère main	-	inc.	- -

Pulpes de betterave				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	- -

Matériel

Tracteur

18 - Urgent, je recherche 1 tracteur de marque Mercedes MB, trac. en 6 cylindres uniquement, genre 1600, 1500, 1400, etc...
✆ **06 21 49 50 89.**

70 - Vends tracteur Case IH Maxxum 125 CV, année 2008, 4 500 h. avec fourche mailleux, TBE. (réf. 030B)
✆ **06 79 10 69 10**

Travail sol

18 - Vends déchaumeur Lemken Karat 350, 12 dents, NS, carbure, de 2014 et vis élévatrice Denis, 6 m, 125, moteur 3 ch.
✆ **06 21 76 41 22.**

39 - Vds combiné de semis Kuhn HRB+ Prémia à socs 3m, t.b.é
✆ **03 84 48 72 95**

Récolte

18 - Urgent je suis acheteur d'une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, type 80.70 ou 80.60, faire offre.
✆ **06 21 49 50 89.**

38 - Vds presse N4 66+1 pour pièce monte-bottes 11 m, convoyeur 30 m, petites bottes, 2 herses plates4,2.
✆ **06 33 98 33 36**

71 - Vends faucheuses Kuhn 5 et 6 assiettes, fourche Agram HM 40, cornadis 6 m, 12 places.
✆ **06 83 13 82 29**

84 - Vds calibreuse cerise Fachaux tapis triage 4 lignes, brumisation, table de réception an. 2013, état nf : 13 000 euros.
✆ **06 11 13 01 49**

89 - Vends MB Case Axial 1620, coupe 1030, 4.34 m., 3 000 H, TBEG, chariot, coupe, scie à colza, 15 000 euros (réf. 500E)
✆ **06 84 52 86 64**

Traitement

26 - Vds Automoteur Atom révisé 2000l - 2260 heures 26000 euros HT
✆ **06 60 97 73 13**

Trav. publics

71 - Vds minipelle Yuchai, 2,5 t, état neuf, 450 h,3 godets avec remorque Magnum 2012, 3,5 t, Galva.
✆ **06 87 44 87 52**

Agri. divers

01 - Vds cse retraite trisoc KV modèle SLD100 tête 160 possibilité 4è corps - surélévateur et pince adapt. tout chargeur - vibroflex 9 dents
✆ **04 74 38 27 07**

01 - Vds cse retraite épandeur fumier Gilibert 6T + RB Riviere Casalis 126L liage ficelle
✆ **04 74 69 37 18**

01 - Vds tuyaux irrigation 300m diam 70 L6m - cultirotor Kuhn 3m - cultivateur Marksem 3m - charrue Vogel Not 4 socs - remorque autochargeuse Krone T2900 - distributeur engrais Amazone ZAM 1800
✆ **06 78 86 97 39**

21 - Recherche tracteurs, - mois. batteuses, chargeurs, - presses moyenne densité, et presses à balles rondes, Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, et autres. (réf. 020A)
✆ **06 29 81 80 05**

38 - Remorque transpor bois 250 euros bascule 500 kg plateau 95x95 : 80 euros balle laine mouton 170 : 40 euros.
✆ **04 74 90 71 40**

38 - Recherche petite laveuse à légumes avec moteur et caisse fl marron, faire offre :
✆ **06 07 75 28 72**

38 - A vendre : désileuse pailleuse Kuhn andureau Athenor 3000 euros.
✆ **06 85 33 46 72**

39 - Vds cellule à grains privée 950 q (démontée) gaine de ventilation et ventilateur 1 500 euros l'ensemble
✆ **03 84 70 19 28**

55 - Achète MB de 4,50 à 6 m, peu d'heures, en bon état, de plus de 12 ans d'âge.
✆ **06 86 87 14 49**

58 - Cause retraite VEND moulin mélangeur Toy'R, arrêt automatique + trémie, BE, 1 200 Ð à débattre (réf. 030C
✆ **06 35 58 58 51**

69 - A vendre roues arrière tracteur 12*4*36.
✆ **06 13 52 27 12**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

71 - Vends benne Brimont 8 T., attelage lame de ressort, béquille hydraulique, état moyen, 2 900 euros HT, - broyeur de prairie Berthy, 2.70 m., marteaux, déport hydraulique, BE, 2 200 euros HT, - broyeur de haies Lagarde Orion 48, 4.80 m., Rotor 1.20 m., commande électrique, 4 200 euros HT, - tracteur MF 3095, 4 RM, 115 cv, 9 500 h., BE, 12 000 euros (réf. 020B)
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, portée 3 corps, non stop méca., axe de retournt neuf, versoirs neufs, B.E., 2.500 euros, vibro. Siam, 28 dts, larg. 2,80 m, 250 euros.
✆ **06 09 44 66 09**

84 - Vds 1 poudreuse Tomix PTP21, 300 L av. kit régl. hyd., état nf : 1 800 euros HT – 1 camion Renault Midlum 180 CV 260 000 km an.2002, caisse frigo. et grpe en état : 9 000 euros HT.
✆ **04 90 05 67 79**
06 06 42 75 27
06 71 59 24 82

89 - ACHETE tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, - télescopiques (réf. 0201)
✆ **06 35 29 44 20**

89 - Vds séparateur 100 qx Denis avec 4 grilles B.E. vis à grains Denis, diam. 240 long. 13 m, Soufleur 6 CV B.E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

89 - Vends séparateur 200 qx Denis, T.B.E., avec plusieurs grilles. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

70 - Vds salle de traite 2x4 décrochage automatique + logettes.
✆ **06 82 24 71 08**

Véhicule

Utilitaire

69 - Vds camion frigo Man PL chassis court CT OK 1982 - 3520000 km hayon attelage remorque. 4600 euros.
✆ **06 70 13 11 39**

69 - Bétaillère Master 125 cv, caisse alu neuve, 17500 HT. Véhicule révisé garage. Tél Gauthier :
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Vds Peugeot 106, sté, année 1997, essence, 155.000 km, 3 portes, 2 sièges, bon états.
✆ **06 79 69 02 33**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agri vend et livre luzerne et paille de colza bottes 90x120
✆ **06 83 33 41 45**

07 - Vends foin luzerne 2018 Sud Ardèche
✆ **06 21 86 94 79**

71 - Vds paille, blé, orge, colza et riz, pour alimentation litière, qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**
ou 06 83 03 36 86

Fourrage

01 - Vds région Bourg en Bresse foin et paille
✆ **06 73 43 54 50**

21 - Eleveur CHERCHE 100 tonnes de foin et paille, paiement à la livraison, région Montbard (réf. 500A)
✆ **06 08 60 64 10**

69 - Les Ets Combe J & Fils présentent ses meilleurs voeux à sa clientèle. Nous vous proposons paille de blé, foins prairies naturelles, fétuques, trèfles. Livr. par 10 ou 20 T. sur dép. 69 - 01 - 42.
✆ **04 74 00 30 70**
ou 06 89 25 98 44
de 18h à 21h ou SMS

Bât. Pro.

21 - LOUE hangar agricole 450 m2 commune de Losne, 350 euros/mois , - VENDS mécanique, BE, 400 euros (réf - 0202)
✆ **06 63 41 19 75**

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc...travail sérieux et efficace
✆ **06 03 27 81 28**

38 - Vds pont avant pour Ford 5000 roadless cuve inox 4700 l : 2500 euros à débattre.
✆ **06 75 04 60 70**

PROFESSEUR GABRIEL
Grand Voyant medium guérisseur aux dons héréditaires
Spécialistes en amour, résout tous vos problèmes, retour de l'être aimé, mariage rapide, luttes contres les mauvais sorts, chances au jeux, etc. Discrétion assurée.
Résultat rapide et efficace en 48h
07 51 29 39 54
gabrielmarabout@gmail.com
N'hésitez pas à envoyer un email ou sms

42 - Producteur fruits légumes vds place 10 m, marché des Charpennes, place Wilson, Villeurbanne, les mercredi et vendredi.
✆ **06 81 35 20 92**

68 - Vends cause cessation CORNADIS 6 m, tonneau lisier 8500 l, double essieu avec bras de pompage TONALIS, mélangeuse ZAGO 17 m3, vis horizontale, très bon état, 5 ans.
✆ **06 70 12 61 64**

Location

Agricole

69 - Loue 0,5 ha vigne 2019 Beaujolais Villages mécanisable Lantignié.
✆ **06 07 69 27 95**

Autre

26 - Hangar, local commercial, entrepôt Stockage ou activité commercial de 300 m2 à 1140 m2 situé à La Laupie, possibilité location parcelle de terrain parking - possibilité bureau, commerce, stockage Situé à 7km autoroute et 6km de Montélimar, Disponible à partir du 1 janvier 2019.Prix à partir de 3 euros le m2
✆ **07 61 45 18 60**

Offre Emploi

01 - Grpt employeurs 7 exploitation secteur Bagé Dommartin recherche salairé polyvalent cultures élevage CDI 39h salaire selon compétence et expérience
✆ **06 80 20 77 26**

07 - Recherche H/F sachant pratiquer la taille des abricotiers minimum 1 an d'expérience motivé sérieux ponctuel
✆ **06 88 18 33 35**

38 - Exploitation avicole rech salarié 35 H CDD puis CDI sect Roussillon débutant accepté.
✆ **06 81 91 95 40**

39 - Exploit agri comté AOC cherche employé(e), diplôme ou expérience. Possibilité de créer un GAEC. Personne autonome, sérieuse, impliquée, permis de conduire.
✆ **06 58 61 73 57**

42 - Exploitation lait/viande (42 Loire) recherche ouvrier(e) temps plein pour traite (SDT 2X16), conduite engins agricoles, soins des animaux. Salaire suivant compétences et motivation. Possibilité logement.
✆ **04 77 63 33 07**

Mariage

Rencontre

71 - Franco-africaine sérieuse, 40aine, 2 enfts, CDI milieu s. social, permis, ch. rel. sinc., vie cple, délocalisable, hom 48/62a, vraies valeurs, aventurier s'abstenir.
✆ **06 47 02 70 83**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

DESCRIPTION
Domaine viticole familial en vignes hautes à Magny-les-Villers (21700) ***RECHERCHE***

OUVRIER(E) VITICOLE (H/F)
POUR UN CONTRAT CDI APRÈS PÉRIODE D'ESSAI

- Expérience dans la conduite d'engins agricoles (tracteurs agricoles, tractopelle, machine à vendanger) fortement appréciée.
- Expérience manuelle des vignes serait un plus.
- Un complément de formation (engins/travaux manuels) pourra être assuré selon le profil du candidat.
- Temps plein
- Permis B obligatoire
- Salaire selon expérience, évolution selon capacités et motivations.

Faire parvenir votre candidature par mail à faconniere@wanadoo.fr ou par téléphone au 03 80 62 90 01

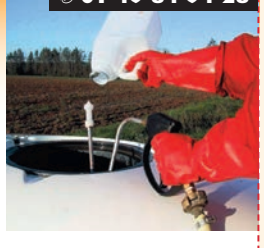
ESPACE Affaires



ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2018 - Démo
25 900 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

Elan
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).

53€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 219501

RINÇOTOP®
✆ 01 49 84 94 28

Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.
Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.
152€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 30001

BON DE COMMANDE
Elan
✆ 01 49 84 94 28
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
30001		152,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG35 - Photos non contractuelles

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
03 69 35 30 30
www.beiser.fr
LE N°1 DE L'AUGE EN EUROPE
DIRECT USINE
Ø 600 - 800 - 1000 - 1300 mm
PAYEZ EN 11 FOIS À 0 %*
AUGES ACIER DE 2 À 8 M
SUR PIEDS OU SUR ROUES

JUSQU'À 5 MM D'ÉPAISSEUR
UNIQUE SUR LE MARCHÉ
AUGE INOX Ø 800 MM

AUGE À MOUTON EN ACIER Ø400 MM


AUGE CORNADIS 5 OU 6 M SUR ROUES

NOUVEAU DOUBLE AUGE 6 X 2 M SUR ROUES
FABRICATION SUR-MESURE
© Beiser - 01/2019. Photos non contractuelles.
* Offres soumises à conditions
LIVRAISON GRATUITE*

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay vend reproducteurs Limousins 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS, - vaches pleines vêlage février - mars - avril (réf. 01D)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends veau mâle charolais, 1 an, de père utilisé sur génisses et taureau charolais 2 ans, HBC, issu de Lascar super prix d'honn. moulins 2015. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2017 et janvier 2018, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, dont : 4 de Jefferson, élevage Métrop Didier (71), fils de Bourgogne et Fantasia et petit-fils de Pacha - 8 de Loubard, élevage Micaud (03), fils d'Héraclès et Banlieu et père d'Olympiade et Olympia, première et deuxième prix d'honneur La Châtre 2018 - 6 de Junior, élevage Didier Lemasson (23), petit-fils de Romarin, élevage Jean Dufraigne (71). Avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

18 - EARL Aupetitgendre, élevage charolais HBC depuis 80 ans, qualités d'élevage et sanitaires garanties, vend cause retraite 20 reproducteurs d'un an, 20 vaches suitées, 20 vaches pleines, 21 G2 prêtes à la repro. et 18 G1 inscrites. Bord, 18200 Arcomps.
✆ **à Pierre au**
06 80 18 92 38 ou
à Alain au
06 85 55 65 83

18 - Vends taureau Limousin, non inscrit, 3 ans, mixte viande, vêlage facile, 2.700 euros.
✆ **06 14 40 22 10.**

VENTE AUX ENCHÈRES
STATION BIEN NAÎTRE DU MARAULT
Animations spéciales 10ème anniversaire
JEUDI
24 JANVIER
Ferme du Marault, Magny-Cours (58)
43 reproducteurs charolais sélectionnés par le HBC
10h30 : présentation d'études sur le vêlage - **14h00 :** VENTE
Catalogue et vidéos sur www.charolaise.fr

21 - Vends reproducteurs LIMOUSINS de 13 à 16 mois, TBO, type mixte, TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay (réf. 0103)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage Limousin vend 1 taureau adulte, - reproducteurs 18 mois, - génisses 1 an, TGS. Livré (réf. 010B)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Vends taureaux 2 ans CHAROLAIS, vêlage facile, TGS. Fred. Lechenault - St Thibault (réf. 0301)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - Bon élevage MONTBELIARD BIO Vend génisses pleines terme du 15 février au 15 mars (réf. 030A)
✆ **06 82 05 82 65**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 25 veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf.030D)
✆ **06 07 75 59 74**
(Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage CHAROLAIS HBC, VEND taureaux 2 ans et gros veaux d'1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC LECHENAULT Frères - Saint Thibault (réf. 0303)
✆ **06 24 24 69 93**

25 - VDS génisses Montbéliardes restantes de 3 mois bonne origine, livraison possible.
✆ **06 02 50 57 05**

38 - Elevage BIO Montbéliard - Vds génisses prêtes pour mi février,mi mars et avril ia sexées et charolais. Elevage bon niveau et bien soigné. Sanitaire ok. Animaux écornés et nourris au foin.
✆ **06 74 28 91 18**

42 - Vds cse cess. 7 génisses Red H. + 2 noirs. Terme 20/01 + génis. 1 à 2 ans Red + taureau 4 A Red.
✆ **06 62 80 13 75**

42 - Vds 1 taureau Charolais 2 ans et 10 de 16 mois HBC. Livraison assurée, Gaec Lapendery.
✆ **06 33 45 64 39**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, vend taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 13 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 500F)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 5105)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Elevage de reproducteurs Limousins, vend taureau adulte HBL, mixte élevage et grand choix de veaux mixte de viande avec finesse d'os, TGS, livraison possible (réf. 010E)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 10

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon Vends 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 020C)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends génisses Limousines, bonnes origine de 2017, TGS, IND IBR (réf. 0302)
✆ **06 73 62 56 20**

58 - Vends grand choix reproducteurs 1 - 2 - 3 - 5 - 6 ans, bonne origine HBL ou non, IBRA. GAEC Montcharmont R. et T. - Millay (réf. 030E)
✆ **06 14 09 77 66**
06 16 36 19 68

69 - Vends VL 1ère et 2ème lact PH et vds génisses PH 0 à 24 mois CL 11000 kg.
✆ **06 18 09 01 12**

71 - Vds 50 taureaux de 20 mois, repro., HBC, TB qualité origine, livraison. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds cse cess. vaches char. et lim. suitées, vaches char. et lim. garanties pleines écho., 10 laitonnes char., 1 broutard lim. pour repro., origine Caméo. Cheptel indemne IBR.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Él. Pallot vend taureaux 2 ans, hivernés au pré, HBC, livraison possible.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Vds très bon taureaux charolais, type viande, âgés de 15 mois à 2 ans, hivernés au pré, fils First, Untel, Vittoz, Chabal, Russ.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Élevage limousin vd taureaux 25-26 mois, gènes sans cornes, hivernés au pré, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

88 - Vds jeunes repro Blondes d'Aquitaine de 12 à 20 mois. Type viande ou élevage bonnes origines, calmes, IND IBR paratube BVD. Livraison. Vends 206 1,4L HDI 170000 km BE.
✆ **06 12 85 67 49**

89 - Elevage Charolais HBC vend 12 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 1 an, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 500D)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX



89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 17 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 87 16 54 66**

Caprin

38 - Vends chevrettes et boucs issus d'insémibation, bonnes références contrôle laitier.
✆ **06 62 19 95 28**

42 - Cse cess. vds chèvres gestantes mi. bas février.
✆ **06 58 28 25 52**

Ovin

38 - 10 Agnelles Préalpes du Sud âgées de 1 ans.
✆ **06 88 35 36 22**

71 - Vends 20 agnelles charollaises inscrites ou non. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

Volaille-Lapin

01 - Vds poules de réforme plein air à Biziat
✆ **04 74 50 15 46 le soir**
ou 06 62 27 62 71

Chien

07 - Vds 1 chiot (portée de 7) Beauceron noir et feu et Arlequin parents de bonne taille né le 01.11.18 puce mère 250268732272157 - SIREN 38023122500026 - non LOF - 350 euros
✆ **06 50 20 75 32**

38 - Vds 3 Border-Collie, 3 mois, portée de 3 chiots : 2 M 1F, N° immatriculation de la mère : 250268500261163.
✆ **04 76 71 26 64 HR**

39 - Vends chiots border collie LOF nés le 09/11/18, portée de 10, 7 femelles 3 mâles - n° mère: 250269802629714
✆ **06 88 33 93 72**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

SEDIAG

SAS au capital de 104.700 €
Siège social : Technopole Agroenvironnement AGRONOV,
Les Coulots, RD 31
Bat B - 21110 BRETENIERE
439 989 963 RCS DIJON

Avis

Par délibérations de l'AGO du 18/12/2018, les associés ont décidé de nommer M. Christophe RICHARDOT, demeurant 2 rue Haute à SAULON-LA-RUE (21910), en qualité de Président à compter du 31/12/2018, en remplacement de M. Pierre GUEZ, démissionnaire. Pour avis.

AL210323153

GEWISS FRANCE SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 15.200.000 €
Siège social : Lieudit « Le Bouleau »,
21430 Liernais
318 762 325 R.C.S. DIJON

Par procès-verbal de l'associé unique du 10/10/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général Madame Siu GAUCHET demeurant 75 rue Michel-Ange à Paris (75016), à compter du 2 janvier 2019, en remplacement de Monsieur Marcel MASSON.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de Dijon.

AL210323173

TRANSFERT DE SIÈGE

LES VERGERS DE BELLEFOND

SCI au capital de 100?. Siège: 1 rue des Vergers 21490 BELLEFOND, 821 416 690 RCS DIJON. L'AGO du 30/12/2018 a transféré le siège au 12 av de la Concorde 21000 DIJON, et pris acte de la démission du gérant Mme Céline CHAMPENOUX. Modifications à compter du 27/04/2018. RCS DIJON

AL210323127

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PROTERBAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 rue Champeaux
21800 QUETIGNY
483.881.157 RCS DIJON

PV AGE 25/10/2018, transfert du siège social à compter du 25/10/2018 et modification de l'art. 4 des statuts. Ancienne mention : 21 Rue de la Fontaine Soyer 21850 ST APOLLINAIRE. Nouvelle mention : 10 rue Champeau 21800 QUETIGNY. RCS DIJON. Pour avis

AL210323137

MANIERE PRO

SC au capital de 1000 €
Siège social : 17 ROUTE DE DIJON,
21910 Noiron-sous-Gevrey
502 662 752 RCS de Dijon

L'AGE du 27/12/2018 a décidé de transférer le siège social de la société Chez Christian MANIERE, 13 Impasse Jacques PREVERT, 21560 Couternon, à compter du 27/12/2018. Mention au RCS de Dijon.

AL210323150

MR TALANT

SC au capital de 2500 €
Siège social : 17 ROUTE DE DIJON,
21910 Noiron-sous-Gevrey
811 895 945 RCS de Dijon

L'AGE du 27/12/2018 a décidé de transférer le siège social de la société Chez Christian MANIERE, 13 Impasse Jacques PREVERT, 21560 Couternon, à compter du 27/12/2018. Mention au RCS de Dijon.

AL210323151

M INVEST

SC au capital de 100 0000 €
Siège social : 17 ROUTE DE DIJON,
21910 Noiron-sous-Gevrey
800 995 847 RCS de Dijon

L'AGE du 27/12/2018 a décidé de transférer le siège social de la société Chez Christian MANIERE, 13 impasse Jacques PREVERT, 21560 Couternon, à compter du 27/12/2018. Mention au RCS de Dijon

AL210323152

MANIERE LMP

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 17 ROUTE DE DIJON,
21910 Noiron-sous-Gevrey
493 160 071 RCS de Dijon

L'AGE du 27/12/2018 a décidé de transférer le siège social de la société Chez Christian MANIERE, 13 IMPASSE JACQUES PREVERT, 21560 Couternon, à compter du 27/12/2018. Mention au RCS de Dijon.

AL210323154

MODIFICATIONS

CENTRE LOIRE FINANCE / CLF
S.A.S. au capital de 30.000 euros
30, rue Anatole France
94300 Vincennes
791 821 929 RCS CRETEIL

Suivant décisions en date du 22/11/2018, le Président a décidé de transférer le siège social au 20, rue des Tanneries 21110 Rouvres en Plaine, et ce à compter du 1/10/2018. L'article 4 des statuts a été modifié.

Président : M. Dominique COUTURIER, domicilié 20, rue des Tanneries 21110 Rouvres en Plaine. La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis.

AL210323172

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL SOVIN

au capital de 19 061 000 euros
Siège social
1 Rue Goujard - 21200 Bligny les Beaune
803 902 899 RCS Dijon

L'A.G.M. du 21/12/2018 a décidé de réduire le capital social de 19 061 000 euros à 1 740 400 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

La Gérance

AL210323144

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SOCIETE NUITONNE D'HOTELIERE DESFOSSEY (SNHD)

Société par actions simplifiée
au capital de 405.000 euros
Siège social : 1 Avenue de Chamboland
21700 NUITS SAINT GEORGES
447.541.541 RCS DIJON

ASSP du 28/12/2018 : réduction et augmentation de capital qui a été porté à la somme de 405.000 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. ANCIENNE MENTION : 436.000 € - NOUVELLE MENTION : 405.000 €. RCS DIJON pour avis.

AL210323149

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

SINTERMAT
SAS au capital de 5.000 €
7, rue Alapetite, 21150 Venarey-les-Laumes
822 982 799 RCS Dijon

Par décisions unanimes des associés en date du 21/11/2018 et décisions du Président du 03/12/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.241,72 € par émission de 224.172 actions nouvelles de 0,01 € de valeur nominale chacune, pour le porter à la somme de 7.241,72 € et de modifier en conséquence les statuts. Modification sera faite au RCS de DIJON.

Ancienne mention : 5.000 €

Nouvelle mention : 7.241,72 €

Pour avis.

AL210323156

RECTIFICATIF

CABELTE FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 50 292 euros
Siège Social : 21600 LONGVIC
4 rue du Professeur Louis Neel
389 428 590 RCS DIJON
SIRET : 389 428 590 00043

Rectificatif de l'annonce parue dans le n° 1506 du 14.12.2018

La société MAZARS DIJON, commissaire aux comptes titulaire, et M. Claude PETREMANT, commissaire aux comptes suppléant, sont démissionnaires au 04 octobre 2018 et non au 25 novembre 2018.

Pour avis

AL210323141

Avis rectificatif est donné à l'annonce n°214322556 parue le 26 octobre 2018 dans l'édition de TERRES DE BOURGOGNE n°1499, il fallait lire immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 522 616 614 et non 315 858 530.

AL210323159

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Avis de changement de nom patronymique Madame CLEMENT Manon Nelly, née le 28/03/2000 à DIJON (Côte-d'Or), demeurant 1 RUE DU CHAUCHEU , 21310 BELLENEUVE (Côte-d'Or), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin de s'appeler à l'avenir MEYER. Pour avis

AL210323158

MODIFICATION DE STATUTS

BUCS

Société à responsabilité limitée
au capital de 319.880 euros
Siège social : Ancienne Gare
21360 La-Bussière-sur-Ouche
442 976 114 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2018, les associés de la Société BUCS ont décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 28 décembre 2018. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : CAPITAL • Ancienne mention : Le capital social est fixé à 319.880 euros, Il est divisé en 31.998 parts sociales, de 10 euros chacune. • Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 319.880 euros, Il est divisé en 31.998 actions, de 10 euros chacune entièrement libérées. FORME : • Ancienne mention : Société à responsabilité limitée • Nouvelle mention : Société par actions simplifiée ADMINISTRATION • Anciennes mentions : Gérante Annie BOLLAND, 21360 LA-BUSSIERE-SUR-OUCHE • Nouvelles mentions : Président : Annie BOLLAND, 21360 LA-BUSSIERE-SUR-OUCHE. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions entre associés sont libres et soumises à l'agrément de la collectivité des associés dans tous les autres cas. Mention au RCS de DIJON.

AL210322851

PRO TEMPORE

SARL unipersonnelle, au capital de 20 000 euros, 27 rue de Chorey, 21200 Beaune, 800 831 372 RCS Dijon

Par décision de l'associé unique en date du 30 décembre 2018, Il a été pris acte de transformer la société en SAS unipersonnelle sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 30 décembre 2018.

La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangées.

Président : M DUCOS JEROME, demeurant 27 Rue de Chorey, 21200 Beaune, Pour une durée indéterminée.

Transmission des actions : cession libre entre associés et soumise à l'agrément préalable du Président de la société envers les tiers.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCD de Dijon.

AL210323128

EARL LENEUF DOMINIQUE

au capital de 30 489,80 euros, siège social : 9 Rue du Moulin 21130 CHAMPDOTRE, 343 231 452 RCS DIJON, AGE du 05/12/2018 : transformation en SCEA et démission des fonctions de gérant de M. Dominique LENEUF, changement dénomination : LENEUF DOMINIQUE, à effet 31/08/2018 ; nomination gérante Mme Lucie LENEUF (9 Rue du

Moulin 21130 CHAMDOTRE) au 01/09/2018. Pour avis

AL210323131

EARL DU GROS CHARME

Société civile au capital de 28 815 euros
Siège social : Ferme du Gros Charme
21130 LES MAILLYS
320 710 312 RCS DIJON

Aux termes d'une décision collective en date du 19/12/18 à LES MAILLYS, les associés ont décidé la transformation, à compter de la même date, de la société:

FORME : Société civile d'exploitation agricole.

DENOMINATION : SCEA DU GROS CHARME.

SIEGE SOCIAL : Ferme du Gros Charme - 21130 LES MAILLYS

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles.

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

CAPITAL : 28 815 euros.

GERANCE : Monsieur Dominique BORNET demeurant à Ferme du Gros Charme - 21130 LES MAILLYS

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

AL210323163

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE REBOURSEAU

GFA au capital de 9060? Siège social : 21220 GEVREY-CHAMBERTIN Place du Monument 778 221 192 RCS DIJON Par AG du 19/12/18, la dénomination social a été modifiée pour adopter GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LA BRUNELLE et les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de Dijon.

AL210323166

FUSION

EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 320.000 €
Siège social :
1 Avenue de la Découverte
21000 DIJON
384 354 783 R.C.S. Dijon

AVIS DE FUSION

Le 02 novembre 2018, EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES et INVEST PHONE SERVICES RHONE-ALPES, SARL au capital de 8.000 €, 414 938 209 dont le siège social est situé 37, rue Sergent Michel Berthet – 69009 LYON ont établi un projet de fusion simplifiée, conformément à l'article L 236-11 du code de commerce, aux termes duquel INVEST PHONE SERVICES RHONE-ALPES faisait apport, à titre de fusion à EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de INVEST PHONE SERVICES RHONE-ALPES devant être dévolue à EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC par le Tribunal de Commerce de Dijon le 23 novembres 2018 et par le Tribunal de Commerce de Lyon le 22 novembre 2018. Aucune opposition n'a été formée pendant les délais légaux.

Cette fusion a été approuvée et le traité définitif signé par EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES et INVEST PHONE SERVICES RHONE-ALPES le 31 décembre 2018.

Fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2018, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par INVEST PHONE SERVICES RHONE-ALPES depuis le 1er janvier 2018 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge d'EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES et considérées comme accomplies par EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES depuis le 1er janvier 2018.

AL210323176

EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 320.000 €
Siège social :
1 Avenue de la Découverte
21000 DIJON
384 354 783 R.C.S. Dijon

AVIS DE FUSION

Le 02 novembre 2018, EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES et INVEST PHONE SERVICES LOIRE-ATLANTIQUE, SARL au capital de 8.000 €, 487 966 889 dont le siège social est situé 76, rue Port Boyer – 44300 NANTES ont établi un projet de fusion simplifiée, conformément à l'article L 236-11 du code de commerce, aux termes duquel INVEST PHONE SERVICES LOIRE-ATLANTIQUE faisait apport, à titre de fusion à EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de INVEST PHONE SERVICES LOIRE-ATLANTIQUE devant être dévolue à EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC par le Tribunal de Commerce de Dijon et le Tribunal de Commerce de Nantes le 23 novembre 2018. Aucune opposition n'a été formée pendant les délais légaux.

Cette fusion a été approuvée et le traité définitif signé par EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES et INVEST PHONE SERVICES LOIRE-ATLANTIQUE le 31 décembre 2018.

Fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2018, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par INVEST PHONE SERVICES LOIRE-ATLANTIQUE depuis le 1er janvier 2018 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge d'EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES et considérées comme accomplies par EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES depuis le 1er janvier 2018.

AL210323177

EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 320.000 €
Siège social :
1 Avenue de la Découverte
21000 DIJON
384 354 783 R.C.S. Dijon

AVIS DE FUSION

Le 02 novembre 2018, EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES et INVEST PHONE SERVICES BOURGOGNE-CHAMPAGNE, SARL au capital de 8.000 €, 414 711 077 dont le siège social est situé 5, rue Georges Bernanos – 21000 DIJON ont établi un projet de fusion simplifiée, conformément à l'article L 236-11 du code de commerce, aux termes duquel INVEST PHONE SERVICES BOURGOGNE-CHAMPAGNE faisait apport, à titre de fusion à EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de INVEST PHONE SERVICES BOURGOGNE-CHAMPAGNE devant être dévolue à EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC par le Tribunal de Commerce de Dijon le 23 novembre 2018. Aucune opposition n'a été formée pendant les délais légaux.

Cette fusion a été approuvée et le traité définitif signé par EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES et INVEST PHONE SERVICES BOURGOGNE-CHAMPAGNE le 31 décembre 2018.

Fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2018, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par INVEST PHONE SERVICES BOURGOGNE-CHAMPAGNE depuis le 1er janvier 2018 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge d'EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES et considérées comme accomplies par EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES depuis le 1er janvier 2018.

AL210323178

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE MISE EN LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP :

- la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 euros dont le siège est à DIJON (21000) - 103 rue de Corcelles, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 502 127 962, a

donné en location-gérance à la SARLU TAXI DEFLESSELLES JEROME, en cours l'immatriculation, au capital de 2.000 euros, dont le siège est à SAULON-LA-RUE (21910) - 38 rue des Cheneteaux, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°1 est situé sur la commune de AIGNAY-LE-DUC pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2019.

- L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.

Pour unique insertion,

Le locataire-gérant.

AL210323139

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

LE FOURNIL DE LA HAUTE VALLEE DE LA SEINE
SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 4, boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC
RCS DIJON B 817 738 511

Par décisions en date du 18/12/2018, l'associé unique a constaté la démission de M. Pierre GUEZ de ses fonctions de cogérant de la société à compter du 30/12/2018, minuit. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis.

AL210323157

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

SELARL D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES-IM2P

SELARL au capital de 488.820 euros Siège : 3 Rue Louis Néel 21000 DIJON RCS DIJON : 442 614 442 Par délibération du 19 décembre 2018, l'assemblée générale a pris acte de la démission de M. Jean-Claude SERVILLAT de ses fonctions de cogérant à compter du 31 décembre 2018 et a nommé en remplacement à compter du 1er janvier 2019 Mme Marie-Tiphaine FALCOZ-KOEHRER demeurant 19 Rue Verrerie - 21000 DIJON. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis

AL210323180

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLOTURE DE LIQUIDATION

STAR TURF
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège : 13 rue du Champ aux Prêtres
21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation :
13 rue du Champ aux Prêtres
21850 ST APOLLINAIRE
751 320 318 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31/07/2018 à ST APOLLINAIRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Fabien GRANDGERARD, demeurant 8 B rue de Beaune - appartement 420 - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis-Le Liquidateur

AL210322872

LA BARCA

SARL en liquidation au capital de 22.867,35 €
Dont le liquidateur est Mme Martine Jacquin
Siège de liquidation : 2 rue de l'Enclume
21800 Quétigny
349 339 044 RCS Dijon

Suivant AGE du 15/12/18, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont approuvé les comptes de liquidation, décidé de la répartition du produit net de la liquidation et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

Pour avis,

Le liquidateur

AL210323145

RAPID'IMAGE

SARL Unipersonnelle en liquidation
au capital de 1.000 €
Dont le liquidateur
est Mme Sophie BOULANGER
Siège de liquidation : 4 rue Verpinet
21150 Marigny le Cahouet
453 529 513 RCS Dijon

AVIS CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération en date du 03/12/2018, l'associée unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Pour avis

Le liquidateur

AL210323146

BARRET MOTOS

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 6 Boulevard de la Tremouille
21000 DIJON
353 635 634 RCS DIJON

Par décision du 31/12/2018, l'associé unique a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2018, nommé en qualité de liquidateur Pascal BARRET demeurant Route de Brétigny Clenay 21490 CLENAY et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de DIJON.

AL210323162

SARL D'EXPLOITATION BOS

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 2 Bis rue des Deux Lents
Saint-Usage 21170 ST-JEAN-DE-LOSNE
348 333 378 RCS DIJON

Par décision du 31/12/2018, l'associé unique a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2018, nommé en qualité de liquidateur Michel BOS demeurant 2 Bis rue des Deux Lents Saint-Usage 21170 ST-JEAN-DE-LOSNE et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de DIJON.

AL210323164

MORJI

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 46 Faubourg Madeleine
21200 BEAUNE
828 347 955 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Youcef TALAGHZI, demeurant 1 rue Marie Noël - 21200 BEAUNE, associé unique, exercera les fonctions de

liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 1 rue Marie Noël - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 14/01/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

PULIGNY-MONTRACHET : Terre et Pré

1 ha 54 a 10 ca - La lauche: BC-30-34-36-44-45 - Les charbonnieres: BD-32-93[33]-96[34]

TOUTRY: Terre – Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées

15 a 80 ca - Es goulots: ZH-177

VIEUX-CHATEAU: Terre - Pré – Bois - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées

2 ha 09 a 73 ca - Les boulats: C-11-16 - Les malaises: ZA-81 - Les terres noires: B-409 - Sur grand pre: B-372 - Sur la lochere: B-430

IS-SUR-TILLE: Fonds libre - Centre équestre - Avec reprise du matériel et cheptel

3 ha 85 a 73 ca - En la montee de chaignay: AV-55(J)-55(K) (avec bâtiments)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 04/02/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210323182

relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis.

AL210323174

INVEST PHONE SERVICES BOURGOGNE-CHAMPAGNE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 €
Siège social :
5 rue Georges Bernanos
21000 DIJON
414 711 077 R.C.S. Dijon

AVIS DE DISSOLUTION

Le 02 novembre 2018, EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES, SAS au capital de 320.000 €, 384 354 783 dont le siège social est situé 1, avenue de la Découverte – 21000 DIJON et INVEST PHONE SERVICES BOURGOGNE-CHAMPAGNE ont établi un projet de fusion simplifiée, conformément à l'article L 236-11 du code de commerce, aux termes duquel INVEST PHONE SERVICES BOURGOGNE-CHAMPAGNE faisait apport, à titre de fusion à EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de INVEST PHONE SERVICES BOURGOGNE-CHAMPAGNE devant être dévolue à EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC par le Tribunal de Commerce de Dijon le 23 novembre 2018. Aucune opposition n'a été formée pendant les délais légaux.

En conséquence, cette fusion a été approuvée et le traité définitif signé par EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES et INVEST PHONE SERVICES BOURGOGNE-CHAMPAGNE le 31 décembre 2018, entrainant la dissolution, sans liquidation, de la société INVEST PHONE SERVICES BOURGOGNE-CHAMPAGNE, son passif étant pris en charge par EURO-INFORMATION DIRECT SERVICES, société absorbante.

La fusion et la dissolution d'INVEST PHONE SERVICES BOURGOGNE-CHAMPAGNE sont devenues définitives au 31 décembre 2018.

L'inscription modificative sera portée au RCS de Dijon.

AL210323175

AVIS DE DISSOLUTION

ST FRANCOIS TRANSPORTS - «S.F.T.» Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 7 622,45 euros Siège social : Hameau de Saint François 21130 SAINT SEINE EN BACHE Siège de liquidation : 16 Rue Saint François 21130 ST SEINE EN BACHE RCS DIJON 387 996 044 Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Patrick RÉVY, demeurant 16 Rue Saint François 21130 SAINT SEINE EN BACHE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 16 Rue Saint François 21130 ST SEINE EN BACHE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

AL210323179

CUMA DU BOIS AUX MOINES

SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION
Siège social : Mairie
21290 VOULAINES LES TEMPLIERS
N° d'agrément : 21/79/380
RCS Dijon : 950 051 821

L'Assemblée Générale Extraordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 11 janvier 2018 sur convocation des liquidateurs.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les Liquidateurs

AL210323185

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : PREMIUM AUTO.

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège : 4 boulevard Paul Doumer Montmuzard 21000 DIJON

Objet : achat et vente de véhicule neuf et d'occasion

Durée : 99 ans

Capital : 100 €

Président : GORMA HAMZA demeurant 4 boulevard Paul Doumer Montmuzard 2100 DIJON

Admission aux Assemblée et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société.

Immatriculée à la CCI de Côte d'Or.

AL210322719

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/11/2018 il a été créé une SAS dénommée SELI.

Capital 10 000 €.

Siège 19 Rue Nationale 21800 Crimolois.

Objet carrossier.

Président CHABAUD Dany demeurant 24 rue des craies 21260 SELONGEY.

Durée 99ans,

Immatriculation RCS DIJON

AL210322835

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/12/2018, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : HAIR TRUCK SYLVIE Objet social : La coiffure à domicile. Siège social : 12 Rue du puits dessous, 21120 Chaignay. Capital : 200 ? Durée : 99 ans Gérance : Mme DA SILVA Sylvie, demeurant 12 Rue du puits dessous, 21120 Chaignay Immatriculation au RCS de Dijon

AL210322867

PLMR
SAS au capital de 1.500 euros
Siège social : 7, route de Censerey
21430 Diancey

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à Diancey du 14/12/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : PLMR

Siège social : 7 route de Censerey - 21430 Diancey

Objet social : Réalisation de prestations d'expertise, de conseil et de négociation dans le droit rural, dans les domaines agricole, foncier et immobilier

Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1500 euros

Président : Ludovic Plantin, demeurant 1 rue David - 71460 Saint-Gengoux-le-National, pour une durée illimitée

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la

décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions à un tiers non associé est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL210322912

AVIS DE CONSTITUTION

BGT RACING
Société par actions simplifiée
au capital de 4 995 euros
Siège social : 19 chemin du Bois
21540 MESMONT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MESMONT du 27/12/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : BGT RACING ; Siège : 19 chemin du Bois - 21540 MESMONT.Durée : 99ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 4 995 euros ; Objet : Préparation de tous types de véhicules de compétition, développement de tous types de véhicules de compétition, recherche et développement d'équipements automobiles liés ou non à la compétition, l'achat et revente d'équipements automobiles liés ou non à la compétition. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Damien BIGOT, demeurant 19 chemin du Bois - 21540 MESMONT. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.POUR AVIS-Le Président

AL210322925

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 09/01/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 2 000 €, dénommée DIJON IMMO CONSEIL, dont le siège social est situé 53, rue de la Charmette - 21000 DIJON, qui a pour objet tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, l'activité de transactions immobilières et commerciales, gestion de locations, administrations de biens, et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Les cessions d'actions entre associés ainsi que les cessions d'actions au profit de tiers étrangers à la société seront soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents ou représentés ; le cédant prenant part au vote.

Monsieur Jean-Marc CARON, demeurant 34, Place Galilée à DIJON (21000), assure la Présidence sans limitation de durée.

Pour avis.

AL210323143

MAISON A&S

Par acte sous seing privé en date du 10/01/2019, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MAISON A&S

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 5.000 euros

SIEGE : 4 rue des Prévoles 21200 BEAUNE

OBJET : négoce, commerce de gros de boissons, vinification, élevage de vins, tous commerces de ventes de vins, vrac et bouteilles nues sur pile, spiritueux et activités de consulting,

DUREE : 99 années

PRESIDENT : Pierre-Alexandre SOLTANA 4 Rue des Prévoles 21200 BEAUNE

DIRECTEUR GENERAL : Alexandre AIRES 6 Place Jules Marey 21200 BEAUNE

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins,

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés

RCS DIJON.

AL210323161

NIÈVRE

→ DÉMISSION

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

EARL GOBY
Société civile au capital de 264 300 euros
Siège social : Domaine Bourgeon
58300 CHARRIN
433 283 413 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision collective en date du 12/12/18, les associés ont pris acte de la démission de Madame Jocelyne GOBY de ses fonctions de gérante de la société à compter du 31 décembre 2018.

Pour avis et mention

La Gérance

AL580323057

→ SUCCESSION

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre)
3, rue Saint Goard
Bureaux annexes
à La Machine-Saint Saulge et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 30 mars 2012, Monsieur Daniel MOREAU, en son vivant retraité, demeurant à OUGNY (58110), La Chaum Colas, né à CHOUGNY (58110) le 11 novembre 1948, célibataire, décédé à OUGNY (58110) le 23 Septembre 2018, a consenti des legs universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Denis BLOIN, notaire associé de la SCP «Sylvie GUYARD et Denis BLOIN», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Châtillon en Bazois (58110), 3 Rue St Goar, le 4 janvier 2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Denis BLOIN, (référence CRPCEN 58026) chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Le notaire

AL580323155

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre)
3, rue Saint Goard
Bureaux annexes
à La Machine-Saint Saulge et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 7 septembre 2008, Madame Annick Marie GARNIER, en son vivant retraitée, demeurant à CHATEAU CHINON VILLE (58120), 18 Rue du Terreau, née à CHATEAU CHINON VILLE (58120) le 24 juillet 1949, célibataire, décédée à AUTUN (71400) le 20 janvier 2018, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Denis BLOIN, notaire associé de la SCP «Sylvie GUYARD et Denis BLOIN», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Châtillon en Bazois (58110), 3 Rue St Goar, le 3 janvier 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Denis BLOIN, (référence CRPCEN 58026) chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Le notaire

AL580323156

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Le 10/12/2018, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de :

MAIZIERES Cathy

18 avenue Eugène Collin 58360 ST HONORE LES BAINS

RCS d'Nevers n° A 489 218 008 (2006A00074)

AL580323162

→ TRANSFERT DE SIÈGE

FIDUCIAL SOFIRAL

PB- PILES ET BATTERIES

SASU au capital de 88 000 euros
625 Avenue de la Durance ZI des Iscles
13160 CHATEAURENARD
RCS TARASCON 444 516 629

Décision du 18/12/2018 : l'Associée unique a décidé de transférer le siège administratif du 625 Av. de la Durance ZI des Iscles 13160 CHATEAURENARD au 8 Rue Edouard Branly 58640 VARENNES-VAUZELLES et ce, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.

La Société dont l'objet social est vente, négoce et distribution au détail et en gros d'accumulateurs électriques ainsi que tous les accessoires et équipements y afférents, a été constituée pour 99 années à compter du 16/12/2002.

Pour avis

AL580323140

GLOBAL COURTAGE SERVICES

SAS au capital de 5 000,00 Euros
59 RUE DES PETITS CHAMPS,
75001 PARIS
818349706 R.C.S. Paris

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/12/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15, RUE DE LA ROTONDE, 58000 NEVERS à compter du 01/01/2019.

Présidence : Monsieur MICHEL BOUZIAT, demeurant 16 Ter, RUE JEANNE D'ARC, 58000 NEVERS.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

AL580323141

AU PAIN D'ANTAN

SARL au capital social de 1000 Euros Siège Social : 8 Grande Rue 89480 ETAIS LA SAUVIN SIREN 802 674 853 R.C.S. AUXERRE

Le 1er décembre 2018, par AGE de cette société ayant pour co-gérante Madame Nadège BERTHEREAU demeurant 8 place Saint Cyr 58410 ENTRAIN SUR NOHAIN a décidé de transférer le siège social au 8 place Saint Cyr 58410 ENTRAIN SUR NOHAIN. En

conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580323149

→ APPORTS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/12/18 à CHATILLON EN BAZOIS, Madame Claire MARTIN dont l'établissement principal est à ROUY - 58110 - la Bouilloterie et le numéro SIRET est le 423766872 a apporté à la société NEGO-SERVICE, société à responsabilité limitée à associé unique en cours de formation au capital de 260 000 euros dont le siège social sera à ROUY - 58110 - La Bouilloterie et qui sera immatriculée au RCS de NEVERS, un fonds de commerce d'autres commerces de détail spécialisés divers, exploité à ROUY - 58110 - La Bouilloterie.

Prix : 260 000 euros

Entrée en jouissance : 14/01/2019

Les créanciers de l'apporteur disposent d'un délai de 10 jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis.

AL580323028

→ CONVOCATION

CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de Les Amognes, Pouilly sur Loire, La Charité sur Loire, Les Lacs du Morvan, Puisaye Nohain Forterre, Prémery sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 1er février 2019, à 9h30, Groupama 4 esplanade Walter Benjamin 58028 Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports du conseil d'administration et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs (le cas échéant).

Pour le cas où l'assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués à l'assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL580323063

CENTRE LOIRE

Sociétaire du Crédit Agricole Centre Loire, vous avez rendez-vous à partir du 30 janvier 2019 avec votre Caisse Locale pour participer à son Assemblée Générale.
Comme tous les sociétaires, vous allez recevoir votre invitation à l'Assemblée Générale de votre Caisse Locale.

AVIS DE CONVOCATION

ARGENT S/ SAULDRE
jeudi 7 février 2019
19h00
Salle Jean Boinvilliers
Route de St Montaine 18410 BRINON SUR SAULDRE
ARTENAY
vendredi 8 février 2019
18h45
Salle des fêtes de Chevilly
45520 CHEVILLY
AUBIGNY S/ NERE
mercredi 6 mars 2019
18h30
Centre Socio Culturel
Le Mail Guichard 18700 AUBIGNY SUR NERE
BAUGY
mardi 5 février 2019
19h00
Salle des fêtes
1 Rue Chancelier 18800 BAUGY
BEAUGENCY
vendredi 1 mars 2019
19h00
Salle des Hauts de Lutz
45190 BEAUGENCY
BEAUNE-LA-ROLANDE
jeudi 14 mars 2019
18h30
Salle du Parville
43340 BEAUNE LA ROLANDE
BELLEGARDE
jeudi 28 février 2019
19h00
Salle polyvalente
Ave Madame de Montespan 45270 BELLEGARDE
BOURGES LITTRÉ
jeudi 7 mars 2019
19h00
Palais d'Auron
7 Bd Lamarck 18000 BOURGES
BOURGES MARRONNIERS
vendredi 8 mars 2019
19h00
Palais d'Auron
7 Bd Lamarck 18000 BOURGES
BOURGES NORD
mardi 5 mars 2019
19h00
Salle des fêtes de la Chancellerie (Petite salle)
Rue Louise Michel 18000 BOURGES
BRIARE - BONNY
vendredi 8 février 2019
18h30
Salle polyvalente
Place de la Mairie 45420 BONNY SUR LOIRE
BRINON S/ BEUVRON
jeudi 21 février 2019
19h00
Ferme Auberge de Courcelles La Bêlerie
58420 BRINON SUR BEUVRON
CHÂTEAU CHINON
vendredi 15 mars 2019
19h00
Salle des fêtes
58430 ARLEUF
CHÂTEAU RENARD
vendredi 1 mars 2019
19h00
Salle des fêtes
La Garenne 45220 SAINT GERMAIN DES PRES
CHATEAUMEILLANT
mercredi 13 mars 2019
19h00
Salle Mallet de Vandègre
Rue de la République 18370 CHATEAUMEILLANT
CHATEAUNEUF - ST BENOIT
mardi 5 mars 2019
19h00
Espace Florian
11 Ave Albert Viger 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE
CHATEAUNEUF S/ CHER
vendredi 8 février 2019
19h00
Salle des fêtes
Rue des promenades 18190 CHATEAUNEUF SUR CHER
CHATILLON COLIGNY
vendredi 8 mars 2019
19h00
Espace Colette
Chemin de rivière Route de Rogny 45230 ST GENEVIEVE DES BOIS
CHATILLON EN BAZOIS
vendredi 1 mars 2019
19h00
Salle MJC
Place Pierre Saury 58110 CHATILLON EN BAZOIS
CHATILLON S/ LOIRE
vendredi 1 mars 2019
19h00
Centre Socio Culturel
Place du Champ de foire 45360 CHATILLON SUR LOIRE
CLAMECY
mercredi 13 mars 2019
19h00
Salle polyvalente
58500 CLAMECY
CLERY ST ANDRÉ
jeudi 28 février 2019
19h00
Espace Loire
Rue du stade 45370 CLERY ST ANDRE
CORBIGNY
vendredi 15 février 2019
19h00
Salle de l'Abbaye
58800 CORBIGNY
COSNE S/ LOIRE
jeudi 14 mars 2019
19h00
Ancien tribunal - Palais de Loire
Salle Panoramique Place Bad Ems 58200 COSNE SUR LOIRE
COURTENAY
vendredi 8 février 2019
19h00
Salle des fêtes
322 Route d'Ervauville 45320 CHANTECOQ
CULAN
jeudi 14 mars 2019
19h00
Salle polyvalente
18270 CULAN
DECIZE
mardi 5 mars 2019
19h00
Salle des fêtes
58260 LA MACHINE
DONZY
vendredi 22 février 2019
19h00
Salle des fêtes
Place du Marché 58220 DONZY
DUN S/ AURON
mercredi 6 février 2019
19h00
Salle des fêtes
Rue de la Noraie 18130 DUN SUR AURON
ENTRAINS S/ NOHAIN
vendredi 15 février 2019
19h00
Salle des fêtes
2 Place du marché 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
ENTRE LOIRE ET NIEVRE
mercredi 6 février 2019
19h00
Salle polyvalente Marcel Paul
Rue du 4 septembre 58600 FOURCHAMBAULT
FAY AUX LOGES
vendredi 15 mars 2019
19h00
Salle polyvalente
45450 FAY AUX LOGES
FERRIERES EN GATINAIS
mercredi 20 février 2019
19h00
Salle René Larcheron
40 Rue des Fossés 45210 FERRIERES EN GATINAIS
FLEURY - SARAN
mardi 26 février 2019
19h00
Salle de la Passerelle
57 Bd Lamballe 45400 FLEURY LES AUBRAIS
FOURS
mardi 12 mars 2019
19h00
Centre Culturel
13 Rue François Mitterand 58340 CERCY LA TOUR
GIEN
vendredi 8 mars 2019
19h00
Salle Cuiry
45500 GIEN
GRACAY
jeudi 14 mars 2019
18h00
Centre Socio Culturel
Place du Marché 18310 GRACAY
HENRICHEMONT
mercredi 27 février 2019
18h30
Salle polyvalente
18250 HENRICHEMONT
JARGEAU - TIGY
vendredi 1 mars 2019
19h00
Salle des fêtes
Place du Prieuré 45510 VIENNE EN VAL
LA CHARITE S/ LOIRE
vendredi 8 février 2019
19h00
Salle des fêtes
Rue St Anne 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
LA FERTE ST AUBIN
jeudi 7 mars 2019
19h00
Salle Madeleine Sologne
45240 LA FERTE SAINT AUBIN
LA GUERCHE S/ L'AUBOIS
vendredi 22 février 2019
19h00
Salle des fêtes
18320 JOUET SUR AUBOIS

LA SOURCE - ST CYR
vendredi 8 février 2019
19h00
Novotel Orléans La Source
2 Rue Honoré de Balzac 45071 ORLEANS CEDEX
LE CHATELET EN BERRY
vendredi 15 février 2019
19h00
Foyer rural du Châtelet en berry
18170 LE CHATELET EN BERRY
LÉRÉ
mardi 19 février 2019
19h00
Salle Jacques Martel
18240 LERE
LES AIX D'ANGILLON
mercredi 6 mars 2019
18h30
Salle des fêtes
Route de Bourges 18220 LES AIX D'ANGILLON
LEVET
mercredi 6 février 2019
18h30
Salle des fêtes
Crot Blin Impasse des violettes 18340 LEVET
LIGNIERES
mardi 12 mars 2019
19h00
Salle des Bains Douches
Place Anne Sylvestre 18160 LIGNIERES
LORMES
mardi 12 février 2019
19h00
Salle culturelle
6 place des Roches 58140 LORMES
LORRIS
jeudi 7 mars 2019
19h00
Salle Blanche de Castille
Rue de la Noue 45260 LORRIS
LUZY
vendredi 22 février 2019
19h00
Salle des fêtes
58170 LUZY
MEHUN - LURY
jeudi 7 février 2019
18h15
Centre Socio Culturel
Place du 14 juillet 18500 MEHUN SUR YEVRE
MEUNG S/ LOIRE
jeudi 7 mars 2019
19h00
Salle polyvalente
Allée des Uxellois 45130 HUISSEAU SUR MAUVES
MONTARGIS
jeudi 28 février 2019
19h00
Théâtro
ZA de la Forêt 45210 FONTENAY SUR LOING
MONTSAUCHE
mercredi 6 mars 2019
19h00
Salle des fêtes
58230 OUROUX EN MORVAN
MOULINS ENGILBERT
jeudi 14 mars 2019
19h00
Salle polyvalente
58290 MOULINS ENGILBERT
NERONDES
mercredi 27 février 2019
18h30
Salle des fêtes
Place de l'hôtel de ville 18350 NERONDES
NEUVILLE AUX BOIS
vendredi 8 mars 2019
18h30
Salle polyvalente de Loury
Rue du canal 45470 LOURY
NEVERS
jeudi 7 mars 2019
19h00
Maison de la Culture
2 Bd Pierre de Coubertin 58000 NEVERS
OLIVET
mardi 5 février 2019
18h30
Salle polyvalente de St Privé St Mesmin
19-23 Rue de la Salle des fêtes 45750 ST PRYVE ST MESMIN
ORLEANS ST MARCEAU
jeudi 28 février 2019
19h00
Salle Polyvalente
19-23 Rue de la Salle des Fêtes 45750 SAINT PRYVE ST MESMIN
OUROUX EN MORVAN
mercredi 6 mars 2019
19h00
Salle des fêtes
58230 OUROUX EN MORVAN
OUTARVILLE
jeudi 7 février 2019
18h30
Salle des fêtes
45480 BAZOCHES LES GALLERANDES
PATAY - CHARSONVILLE - EPIEDS
mercredi 6 février 2019
18h45
Salle des fêtes
Rue de l'abreuvoir 45310 PATAY
PITHIVIERS
vendredi 22 février 2019
19h00
Salle des fêtes
Place Chantoiseau 45300 PITHIVIERS
POUILLY S/ LOIRE
vendredi 8 mars 2019
18h30
Salle des fêtes
5 Place de la république 58180 POUILLY SUR LOIRE
PREMERY
jeudi 14 mars 2019
18h30
Salle des fêtes
Place de la Mairie 58700 PREMERY
PREVERANGES
vendredi 15 février 2019
19h00
Salle polyvalente
Place de la république 18370 PREVERANGES
PUISEAUX-MALESHERBES
mercredi 27 février 2019
19h00
Centre Culturel Le Grand Ecrin
Rue André Malraux MALESHERBES 45330 LE MALESHERBOIS
SANCERGUES
vendredi 15 février 2019
18h30
Salle des fêtes
18140 SANCERGUES
SANCOINS
jeudi 28 février 2019
19h00
Centre Oscar Méténier
Place du champ du Puits 18600 SANCOINS
SCEAUX DU GATINAIS
vendredi 15 février 2019
18h30
Gymnase de Corbeilles
45490 CORBEILLES
SOLOGNE NIVERNAISE
mercredi 13 mars 2019
18h30
Salle des fêtes
58390 DORNES
ST AMAND EN PUISAYE
vendredi 15 mars 2019
19h00
Château de St Amand en Puisaye Salle Mazarin
Grande Rue 58310 ST AMAND EN PUISAYE
ST AMAND MONTROND
mardi 5 mars 2019
19h00
Cité de l'Or
145 Rue de la Canetille 18200 SAINT AMAND MONTROND
ST BENIN D'AZY
jeudi 28 février 2019
19h00
Salle des fêtes
Rue du Champ de Foire 58270 SAINT BENIN D'AZY
ST DOULCHARD
mercredi 6 mars 2019
18h30
Palais d'Auron
7 Bd Lamarck 18000 BOURGES
ST FLORENT - CHAROST
mardi 26 février 2019
19h00
Salle des fêtes ARAGON
70 Ave Gabriel Dordain 18400 ST FLORENT SUR CHER
ST JEAN DE BRAYE - CHECY
jeudi 7 mars 2019
19h00
Ecole du Cirque Gruss
Rue du Petit Bois 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
ST JEAN DE LA RUELLE - LA CHAPELLE
jeudi 7 février 2019
19h00
Espace Béraire
12 Rue Nationale 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN
ST JEAN LE BLANC
mardi 12 mars 2019
19h00
Salle des fêtes de Montission
150 Av Jacques Douffiagues 45650 ST JEAN LE BLANC
ST MARTIN D'AUXIGNY
vendredi 22 février 2019
18h30
Salle des fêtes
240 Route de l'Etang 18110 ST MARTIN D'AUXIGNY
ST PIERRE LE MOUTIER
mercredi 13 mars 2019
19h00
Salle des fêtes
27 Avenue du 8 mai 58240 ST PIERRE LE MOUTIER
ST SAULGE
mercredi 27 février 2019
19h00
Salle de la Mairie
Place de l'hôtel de ville 58330 ST SAULGE
SULLY S/ LOIRE
vendredi 15 mars 2019
19h00
Salle Blareau
45600 SULLY SUR LOIRE
TANNAY
vendredi 15 mars 2019
19h00
Salle des fêtes
58190 TANNAY
VAILLY S/ SAULDRE
vendredi 1 mars 2019
18h30
Centre Socio Culturel
26 Rue du Vieux Château 18260 VAILLY SUR SAULDRE
VARZY
vendredi 15 mars 2019
19h00
Salle du Château
381 Rue Jacques Amiot 58210 VARZY
VIERZON
mardi 5 mars 2019
18h30
Théâtre MAC NAB
Avenue de la République 18100 VIERZON

Assemblée Générale Ordinaire

Compte rendu financier et d'activité de la Caisse locale
Approbation des comptes de l'exercice 2018
Quitus au Conseil d'administration
Approbation des remboursements de parts
Fixation du taux d'intérêt à verser aux parts
Fixation du montant de l'intérêt aux parts sociales-option pour le paiement des intérêts en numéraire ou en parts sociales –option retenue à défaut d'accord exprès du sociétaire
Affectation du résultat
Renouvellement des membres du Conseil d'administration
Pouvoirs pour formalités

Les Conseils d'administration

ORLEANS CENTRE
mercredi 6 mars 2019
19h00
Centre de conférences
9 Place du 6 juin 1944 45000 ORLEANS

Assemblée Générale Ordinaire

Compte rendu financier et d'activité de la Caisse locale
Approbation des comptes de l'exercice 2018
Quitus au Conseil d'administration
Approbation des remboursements de parts
Fixation du taux d'intérêt à verser aux parts
Fixation du montant de l'intérêt aux parts sociales-option pour le paiement des intérêts en numéraire ou en parts sociales –option retenue à défaut d'accord exprès du sociétaire
Affectation du résultat
Renouvellement des membres du Conseil d'administration
Nomination d'un commissaire vérificateur
Pouvoirs pour formalités

Le Conseil d'administration

Assemblée Générale Ordinaire

SANCERRE
mercredi 30 janvier 2019
19h00
Les Caves de la Mignonne
18300 SANCERRE

Transfert du siège social
Compte rendu financier et d'activité de la Caisse locale
Approbation des comptes de l'exercice 2018
Quitus au Conseil d'administration
Approbation des remboursements de parts
Fixation du taux d'intérêt à verser aux parts
Fixation du montant de l'intérêt aux parts sociales-option pour le paiement des intérêts en numéraire ou en parts sociales –option retenue à défaut d'accord exprès du sociétaire
Affectation du résultat
Renouvellement des membres du Conseil d'administration
Pouvoirs pour formalités

Le Conseil d'administration *AL580323151*

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Francis LHERITIER Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Francis LHERITIER et Nicolas CIRON, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (Nièvre), 6 avenue Saint-Just office notarial n° 58003, le 5 décembre 2018 Monsieur Jérémy André Gérard PECQUEUX et Madame Marjorie Lucienne Ginette MORAES son épouse demeurant ensemble à SAINT BENIN D'AZY (58270) 3 Place de la République mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de IMPHY (58160) le 23 mai 2015, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Francis LHERITIER Notaire associé à NEVERS (58000) où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis et insertion.

Maître LHERITIER
AL580323150

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

M. ROUSSEAU ET MME. VIOLETTE

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 9 janvier 2019,

Mr ROUSSEAU Gérard Joël Marcel, et Mme VIOLETTE Bernadette Françoise Marie Cécile, son épouse, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 63 rue du Général Binot, mariés à la mairie de COULOUTRE (Nièvre) le 10/7/1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me JACOB, Notaire.
AL580323172

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
23 rue Gambetta 58002
NEVERS
Tél.03.86.71.88.55 –
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 19 FEVRIER 2019
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune de LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre), 6 rue des Réservoirs,

Maison d'habitation sur sous-sol, comprenant :

· rez-de-chaussée : couloir, cuisine, séjour, une chambre, salle d'eau, WC, cagibi,

· 1er étage : cage d'escalier et palier, salle d'eau, cagibi, trois chambres.

Terrain.

Le tout cadastré section AS numéros :

18 «rue des Réservoirs» pour une contenance de 08 ares 93 centiares,

19 «rue des Réservoirs» pour une contenance de 05 ares 37 centiares,

90 «rue des Réservoirs» pour une contenance de 05 ares 81 centiares.

Bien inoccupé.

MISE A PRIX : QUATORZE MILLE EUROS (14 000,00 €).

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 09 Janvier 2019

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par la Selarl V2H, huissiers de justice à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) Tél : 03.86.28.03.19 le jeudi 31 janvier 2019 à 09 H 30 sur place.
AL580323159

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL LES BOUILLOTS

Société Civile
au capital social de 648 600 euros
Siège social : Les Bouillots
58290 LIMANTON
RCS de NEVERS - N° 790 630 610

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2018, les associés ont agréé la démission de la gérante Jocelyne COTTIN et la modification du domicile du gérant Nicolas COTTIN : Les Bouillots - 58290 LIMANTON.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers.

Pour avis et mention, la gérance
AL580323130

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

LA ROCHE DES FEES

SARL transformée en SAS
au capital de 4.000 €
Siège social : 41 rue Paul Barreau
58140 Lormes
501 251 904 RCS Nevers

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2018, les mentions ci-après à publier :

Forme

Ancienne mention : Société A Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Dénomination

Ancienne mention : SARL LA ROCHE DES FEES

Nouvelle mention : LA ROCHE DES FEES

Administration

Ancienne mention

Gérante : Mme Françoise CAMUT ép. BOURGEOIS, demeurant L'Huis Bobin, 1 route de Chastellux – 58140 MARIGNY L'EGLISE

Nouvelle mention

Présidente : Mme Françoise CAMUT ép. BOURGEOIS (même adresse)

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément

Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis, la Présidente, F. BOURGEOIS
AL580323157

CUMA DE CHALUMONT
N° d'agrément : 58-329
RCS NEVERS 350 450 409

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DE CHALUMONT » à Montenoison, réunie le 06 Décembre 2018, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017,
- de transférer son siège social de Boulon Lurcy le Bourg 58700 PREMERY à

1 Chemin de la Chaume – Le Breuil – 58700 PREMERY

Le Président de la CUMA
AL580323167

Alciat-Juris Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

INFIRMIERS DU BEUVRON

SELARL au capital de 405 000 euros
Siège social transféré au : 2, Rue Victor GUERREAU
58420 BRINON SUR BEUVRON
RCS NEVERS B 537 867 970

Suivant délibérations de l'AGE du 22/10/2018, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du même jour.

SIEGE SOCIAL:

ANCIENNE MENTION :

11, rue Victor GUERREAU - 58420 BRINON SUR BEUVRON

NOUVELLE MENTION :

2, rue Victor GUERREAU - 58420 BRINON SUR BEUVRON

Pour insertion, la Gérance.
AL580323168

ASTIC'AUTOS

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 2 000.00 €
Siège social : 1 bis avenue Jean Jaurès
58160 IMPHY
837 574 706 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de l'AGE du 21/12/2018, il résulte que la dénomination sociale a été modifiée et devient «SL LAVAGE» à compter du même jour. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.
AL580323177

EARL DE MONTOUR

Au capital de 535 800 €
Montour – 58140 Brassy
RCS Nevers – 798 954 848

Par acte sous seing privé en date du 1er janvier 2019, a été transformée l'EARL de MONTOUR en

FORME : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

OBJET : activités agricoles

DENOMINATION SOCIALE : GAEC de MONTOUR

SIEGE SOCIAL : Montour – 58140 BRASSY

GERANTS : M et Mme BOURGEOT Christian et Corinne – Montour – 58140 BRASSY

CAPITAL SOCIAL : 437 800 € divisé en 4 378 parts de 100 € représentant de biens mobiliers

DUREE : 99 ans

IMMATRICULATION : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 28 septembre 2018.

Pour avis, la gérance
AL580323184

➜ CESSION

Maître Jennifer DEGREVE
Notaire à Auxerre

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Me Jennifer DEGREVE, le 07/01/2019 enregistré à AUXERRE le 08/01/2019, réf 8904P01 2019N 00017, a été cédé par :

La Société JLR LORMES ISOLATION, dont le siège est à SAINT-MARTIN-DUPUY (58140), 3 Chemin des Merles - Le Jourland, identifiée au RCS de NEVERS sous le n°509283065.

A : la Société VAUBAN PORTES ET FENETRES, dont le siège est à BAZOCHES (58190), 11 Route de Corbigny, identifiée au RCS de NEVERS sous le n° 843725466.

Son fonds artisanal de fourniture et pose de portes, fenêtres, volets, sis à BAZOCHES (58190), 11 route de Corbigny, et pour lequel il est immatriculé au répertoire des métiers de NEVERS, sous le numéro 509283065580.

Prix : 12.500 € (Eléments incorporels : 6.850 € - matériel : 5.650 €).

Entrée en jouissance au 07/01/2019.

Oppositions chez le Notaire dans les 10 jours suivant l'insertion ou la publicité au BODACC (Coût des oppositions dans les formes légals à la charge du créancier).

Pour insertion

Le Notaire
AL580323163

Alciat-Juris Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social :
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. :
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

CESSION

Suivant acte SSP en date à VARENNES VAUZELLES du 27.12.2018, enregistré le 7.01.2019 au SPFE de NEVERS, Dossier 2019 00000242, référence 5804P01 2019 A 00022,

La société VAL DE LOIRE AMEUBLEMENT, SARL au capital de 76 224,51 euros, ayant son siège social à VARENNES VAUZELLES (Nièvre), Autoroute A77- sortie 32, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°305 448 565, exploitant un fonds de Commerce de négoce d'ameublement sis à VARENNES VAUZELLES (58640) Zone Industrielle, a cédé à

La société MEUBLES DESPONT, SAS au capital de 1 000 euros, ayant son siège social à VARENNES VAUZELLES (Nièvre), 16, rue Denis PAPIN immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°843 274 549, son fonds de commerce de négoce d'ameublement avec entrée en jouissance rétroactive au 1.09.2018, au prix de 150.000,00 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me SARLAT, Avocat exerçant au Cabinet ALCIAT-JURIS demeurant 4, rue Porte Jaune à BOURGES (18000) pour la correspondance et à l'adresse du fonds cédé, pour la validité.

Pour avis,

Le Président
AL580323165

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 21 décembre 2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 07/01/2019, Dossier 2019 00000243 référence 5804P01 2019 A 00023, la société AGENCE GAMBETTA IMMOBILIER, SAS au capital de 7 622,45 € ayant son siège social à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 10, Avenue Gambetta, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 383 172 780 a cédé à la société AGENCE BERRY NIVERNAIS, SARL au capital de 10 000 € ayant son siège social à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 5, Place Général de Gaulle, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 501 266 480, un fonds de commerce de gestion immobilière (gérance et mis en place locative) sis et exploité à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 10, Avenue Gambetta, moyennant le prix de 30 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01/01/2019.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.
AL580323170

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SELARL CABINET DENTAIRE 88 COLBERT

SELARL au capital de 3000 ? Siège social : 88 avenue Colbert, 58000 Nevers 811 054 907 RCS de Nevers L'AGE du 02/01/2019 a nommé en qualité de co-gérant M. RAULLINE Antoine, demeurant 26 rue des Neufs Piliers, 58000 Nevers, à compter du même jour. Modification au RCS de Nevers
AL580323139

RESILIATION LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de vente de poteries sis à La Tuilerie 58110 TAMNAY-EN-BAZOIS consentie par acte reçu par Me Migaud notaire à Château-Chinon (58) le 01.04.1993 par Mr VERDURON Paul Jean dt à NEVERS (58) – 35 rue Franchet d'Esperey et feu Mme PERCEAU Marie Josèphe au profit de Mme VERDURON Frédérique dt La Tuilerie 58110 TAMNAY immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 383 352 788 a été résiliée le 31.12.2018.
AL580323152

GAEC BORDE PÈRE ET FILLES

Société Civile au capital social de 301 600 €
Siège social
Les Baillys – 58390 Dornes
RCS de Nevers - N° 527 806 350

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 janvier 2019, les associés ont agréé la nomination de M. Michel CARON en qualité de gérant, demeurant 3 Les Rachelins - 58390 DORNES, en remplacement de M. Christian BORDE, gérant démissionnaire.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.

Pour avis et mention, la gérance
AL580323183

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

ARTISTICOIFF

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : 1 avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
443 306 311 RCS NEVERS

Il résulte d'une décision d'associée en date du 31 décembre 2018 les modifications ci-après à publier concernant la gérance de la société.

Ancienne mention : Mme Astride PIROTH dt 27 place Chaméane – 58000 NEVERS et Mme Brigitte BIZIAUX dt Résidence de Clèves, 6 Bld Jérôme Tresaguet – 58000 NEVERS

Nouvelle mention : Mme Astride PIROTH dt 55 rue du Commandant Paul Pierre Clerc – 58000 NEVERS

Pour avis,
AL580323188

NON DISSOLUTION

CYROP

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €
Siège social
4 Ter, rue de la Passière – 58000 Nevers
803 371 624 RCS Nevers

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14/12/2018, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,

La Gérance

AL580323164

DISSOLUTION LIQUIDATION

ETABLISSEMENTS BAILLY

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital social de 44 920 Euros
Siège social
Place du Marché 58220 Donzy
SIREN 691 880 512 R.C.S. Nevers

Le 1er décembre 2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M Bernard BAILLY demeurant 2 Grande Rue 58220 DONZY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 2 Grande Rue 58220 DONZY.

Pour avis.

AL580323088

CLOTURE DE LIQUIDATION

FEUILLETTE DIDIER
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 1650 euros
Siège social : Rue On se Plume
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
511 727 406 RCS NEVERS

Aux termes de l'assemblée générale du 31/05/2017, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et

prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2017 .

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis.

AL580323175

EARL BAUDIN FRÈRES

La Bergerie
58120 Montigny en Morvan
Au capital de 133 170 €
R.C.S. Nevers – N° 314 845 058

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2018, la collectivité des associés de l'EARL BAUDIN Frères a décidé la dissolution de la société à compter du 30 décembre 2018

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Noël BAUDIN et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à La Bergerie – 58120 Montigny en Morvan, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis.
Le liquidateur

AL580323182

AUREC

Société à responsabilité limitée
Au capital de 28000 €
Siège social: 3 Rue André Piaut
58000 Nevers
RCS Nevers = 342 377 405

Par la décision en date du 17 Janvier 2019, l'associé unique a décidé: La dissolution anticipée de la société à compter du 31/01/2019 et sa mise en liquidation. A été nommé Monsieur Dominique Salem, 14 Bis Rue du 19 Mars 1962, 58000 Challuy avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Elle a mis fin aux fonctions de la gérance.

Le siège de la liquidation est fixé au 14 Bis Rue du 19 Mars 1962, 58000 Challuy, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL580323186

AVIS DE CONSTITUTION

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/12/18 à CHATILLON-EN-BAZOIS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à actions simplifiée (SAS).

DENOMINATION : FERME DU PASSOU.

SIEGE SOCIAL : Le Passou - 58110 SAINT-PEREUSE

OBJET : La société a pour objet les prestations de services de travaux agricoles, le négoce de produits agricoles, la location de matériels agricoles, toutes activités en lien avec l'énergie photovoltaïque.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 1 000 euros.

PRESIDENCE : Monsieur Benoît BLANDIN demeurant à CHOUGNY - 58110 - Louvrault.

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Clément BLANDIN demeurant à SAINT-PEREUSE - 58110 - Le Chemin.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Pour avis et mention

La Présidence.

AL580323025

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 12/12/18 à CHATILLON EN BAZOIS, il a été constitué une SARL dénommée: NEGOSERVICE

Objet social : le négoce, l'achat et la vente d'articles funéraires, de plaques granit, de bronzes, de monuments, de mobiliers et cuisines granit et les prestations de services en lien avec les activités.

Siège social : ROUY - 58110 - La Bouilloterie

Capital : 260 000 euros (apport en nature)

Gérance : Madame Claire MARTIN demeurant à ROUY - 58110 - La Bouilloterie

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Pour Avis.

AL580323026

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 Tournus

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/12/18 à CORANCY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée (SARL).

Dénomination : CAMPING LES SOULINS.

Siège social : Le Champ Gaillard – 58120 CORANCY.

Objet : La société a pour objet La location d'emplacements nus et d'habitations légères de loisirs en qualité de camping, la vente de boissons et de restauration rapide.

Durée : 99 ans RCS de NEVERS.

Capital : 5 000 euros.

Gérance : Monsieur Max GUENARD demeurant à CORANCY – 58120 – Le Champ Gaillard

Pour avis et mention

La Gérance

AL580323038

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Annay du 15 décembre 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : SAS DES BRUYERES,

Siège social : Les Petits Picards – 58450 Annay

Objet : Développement d'une activité de méthanisation et de photovoltaïque

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 100 000 euros

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.

Président : M. Jan Bogerman, demeurant Les Petits Picards, – 58450 Annay,

Directeur Général : M. Sven Bogerman, demeurant Les Houdots, – 58450 Annay

Immatriculation : Au RCS de Nevers.

AL580323101

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : FCJL

Capital : 1450 euros Sigle : fcjl Siège social : 30 rue de La Croix Saint Etienne 58180 Marzy Objet: L'achat et la gestion d'un bien ou plusieurs biens immobiliers, location meublée. Durée : 99 ans. Gérant : M. Saunier François demeurant 20 avenue Dubonnet 92400 Courbevoie RCS : Nevers.

AL580323112

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/01/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Sci Vidéo Synthèse Productions Ltd Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location Siège social : Inkub 1.23 - Avenue colonel Rossel, 58000 Nevers. Capital : 10000 ? Durée: 99 ans Gérance : M. BRIDA CHRISTOPHE, demeurant 12 RUE CREUSE, 58000 Nevers Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

AL580323126

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 2/01/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LMCL

FORME : SARL

SIEGE SOCIAL : 14 Avenue du Docteur Charles Monot – 58 230 MONTSAUCHE LES SETTONS

OBJET : vente de produits d'alimentation générale

CAPITAL : 4.000 euros

GERANCE : Monsieur BERG Lionel, demeurant 14, rue Jean MOULIN – 21 190 CORPEAU

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Pour avis,

AL580323128

AVIS

Avis est donné de la constitution, sans apport en nature de la SARL NBSA SERVICES.

Capital : 1 500 Euros, divisé en 150 parts sociales d'une valeur nominale de 10 Euros chacune.

Siège social : 5, Boulevard du Grand Pré des Bordes – ZAC Grands Champs – 58000 Nevers.

Objet : Animation commerciale de magasins de vente.

Gérant : Jamal AMRAOUI - demeurant à NEVERS (58000) – 5, Boulevard du Grand Pré des Bordes – ZAC Grands Champs.

Durée : 99 ans. RCS NEVERS en cours d'immatriculation.

AL580323138

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/12/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : JCK1895 Objet social : la prise de participation par voie d'apport, d'achat ou de souscription au capital, dans toutes entreprises ou sociétés ; l'administration, la gestion de ses titres de participations ; l'animation, le contrôle et la participation active à la conduite de la politique de ses filiales ; la gestion administrative et financière, le management, l'assistance et le conseil auprès de toutes entreprises sous forme de prestations de services d'ordre financier, commercial, juridique, de gestion ou autres, et par le biais de tous moyens appropriés, l'aide au développement des entreprises ; la garde et la valorisation du patrimoine social, notamment par tout placement approprié, constitution de tout portefeuille d'instruments financiers, opérations de prêts sur fonds propres, investissements mobiliers ou immobiliers ; la gestion par location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers ou mobiliers acquis ou construits par la Société; la participation de la Société, par tous mo yens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Siège social : 5 bis route de Vandenesse, 58340 Cercy-la-Tour. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Président : M. BERNET Franck, demeurant 252 Chemin du Bandu, 74120 Megève Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Clause d'agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital entre associés sont libres. Toute autre cession ou transmission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit, y compris aux conjoint, ascendants ou descendants, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Nevers

AL580323187

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 13/12/2018, il a été constitué une SASU

Dénomination :

LUTECIA SERVICES

Siège social : Résidence La Saulaie Bâtiment C 30 Bis Avenue Victor Hugo 58300 DECIZE

Capital : 1000 €

Activités principales : accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées

Durée : 99 ans

Président : M. GOUMIRI Yahia eddine 02 Rue De Provence 94550 CHEVILLY LARUE

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL580323144

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/11/2018 il a été constitué une SASU dénommée:

COLLECTION & VINTAGE CREATION

Siège social : SAINT-BENIN DES CHAMPS 58110 MONTAPAS.

Capital : 200euros.

Objet : L'achat, la création, la vente ou la revente de tout objet de collection neuf, ancien ou vintage de tout type ou nature.

Président : M LEVY Philippe, SAINT-BENIN DES CHAMPS 58110 MONTAPAS.

Durée : 99

ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580323145

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : MB&T. Forme : Société par actions simplifiée (SAS). Siège : 47 route D'Eugnes 58400 CHAULGNES. Objet : Construction de maison. Durée : 99 ans. Capital : 1500 euros. Président : Emilie ROIG 5 rue de Marigny 58160 SAUVIGNY LES BOIS. Directeur Général : ROIG Gilles. Admission aux Assemblée et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société. Immatriculée au R.C.S. de NEVERS

AL580323146

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée Trade&Art au capital de 1.000 ?, siège social à POUGUES-LES-EAUX (58320) 3, rue du Mont Givre, ayant pour objet l'achat et la vente, sous quelque forme que ce soit, y compris en dépôt-vente, de curiosités, de tableaux, de sculptures, d'ouvres ou objets d'art de toute époque, d'ameublement, d'objets de décoration et de véhicule de collection et/ou de compétition ; la vente et l'organisation d'événement artistiques, culturels, évènementiels, l'édition de catalogues d'expositions, d'affiches, de livres d'art et brochures à contenu artistique, culturel ou technique ; la création et le dépôt de noms de domaine . Le gérant est M. Ph. LEUWERS demeurant à POUGUES-LES-EAUX (58320) 3, rue du Mont Givre. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL580323147

LERAT AVOCAT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Epinay sur Orge du 04/01/2019 et à Fourchambault du 07/01/2019 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes: FORME : Société par actions simplifiée - DENOMINATION : WMF - CAPITAL : 900 Euros - SIEGE SOCIAL : 10 BIS Rue Yves Cogoï – 58600 FOURCHAMBAULT - OBJET SOCIAL : L'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, l'échange, l'apport d'actions, de parts sociales et plus généralement de titres de toute nature et la gestion de ses participations ; Toutes prestations pour son compte ou pour celui des sociétés qui lui sont liées dont notamment l'animation commerciale, la formation, la gestion des ressources humaines, la gestion administrative, comptable et financière, la gestion de la facturation, la gestion des achats, le marketing commercial et le développement web. Le conseil en gestion et le management d'entreprises notamment pour le compte des sociétés liées ; la politique de gestion de la trésorerie groupe et la définition et l'exécution de la politique de prêts intragroupes dans le respect de la réglementation en vigueur ; Toutes activités commerciales et prestations de services principalement dans le secteur de l'alimentaire, notamment la prospection commerciale, les prestations de services, la vente en ligne via internet et via des points de ventes ainsi que le conseil, le marketing, le coaching, la communication, la logistique, la distribution - DUREE : 99 ANS - PRESIDENT : Arthur, Geoffroy WAGNER, de nationalité française, demeurant 10 bis Rue Yves Cogoï – 58600 FOURCHAMBAULT pour une durée indéterminée – DIRECTEURS GENERAUX : Maxime, Philippe, Nicolas, Julien MARTIN, de nationalité Française, demeurant 6 Avenue de Westphalie – MONTIGNY LE BRETONNEUX (78180) et Damien, René FIOMBEA, de nationalité française, demeurant 14 Rue de la Vallée – EPINAY SUR ORGE (91360) - tous deux étant nommés pour une durée indéterminée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.- AGREMENT pour toutes les cessions à l'unanimité des associés - IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

Pour avis,

AL580323148

EARL «LE POTAGER D'ICI»

Au capital de 15 000 €
5 Rue de la Chaume – 58000 Nevers

Par acte sous seing privé en date du 1er janvier 2019, il a été procédé à la création de la société EARL « Le POTAGER d'ICI » prenant effet au 1er janvier 2019 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : SOCIETE CIVILE à RESPONSABILITE LIMITEE

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination sociale : EARL « Le POTAGER d'ICI »

Siège social : 5 Rue de la Chaume – 58000 NEVERS

Gérants : Monsieur LAMBERT Jean-Marie – 8 Rue de l'Ancien Stade – 58490 St Parize le Châtel et Monsieur REVENU Raphaël – 1 Rue des Montigny – 58160 Druy Parigny

Capital social : 15 000 € divisé en 150 parts de 100 € représentant de biens mobiliers et numéraires

Durée : 99 ans

Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs

AL580323153

abc AVOCATS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE
-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 Bourges

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte ssp du 20/12/2018, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée

Dénomination : « EARL DE MAUBOUX »

Siège social : LIVRY (58240), Lieudit « Mauboux »

Objet : Exploitation d'une activité agricole

Durée : 99 années

Capital : 7 500 €

Apports : 7 500 € en numéraire

Gérant : M. Luc JEANNOT, dmt à ST JEAN AUX AMOGNES (58270), « Sury »

Immatriculation : au RCS de NEVERS

Agrément des cessions de parts : Cession libre entre associés, aux ascendants et descendants ; Agrément pour toute autre cession.

Pour avis.

AL580323158

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07 janvier 2019, il a été constitué une Société Civile dénommée : ANATHEO

Objet social : propriété, acquisition, vente, administration et gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens meubles et immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés.

Siège social : 5 rue des Limes - Parc d'Activités du Val de Loire 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Capital : 100 euros

Gérance : M Justino GOMES PEREIRA demeurant 10 rue de la Mairie - BOISGIBAULT 58150 TRACY SUR LOIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL580323161

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à VARZY du 08/01/2019, constitution d'une SARL

présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CENTRE DE FORMATION A LA SECURITE ROUTIERE

LA COCCINELLE

Siège social : 38 Rue Delangle 58210 VARZY

Objet social : Enseignement de la conduite, à titre onéreux, de tous véhicules à moteur terrestres (légers: voitures, motos.., remorques et poids lourds) et maritimes au profit des particuliers, des professionnels et des entreprises sous réserve d'obtention des agréments nécessaires; Organisation de stage de sensibilisation à la sécurité routière (récupération de points) et/ou d'interventions en tant que prestataire pour d'autres organismes, associations ou Sociétés ou autres sous réserve d'obtention des agréments nécessaires; Education à la sécurité routière; Toutes actions de formation en lien direct ou indirect avec la sécurité routière, de sensibilisation, de conduite de véhicules pour des personnes handicapées et de perfectionnement de la conduite à destination des particuliers et des professionnels ou d'autres établissements d'enseignement de la conduite…

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société

au RCS

Capital social : 1 000 €

Gérance : Mme Laetitia REGBI dt 4 Rue du Lavoir de Migny 58210 VARZY

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Pour avis

La Gérance

AL580323166

LA COCCINELLE

Acte sous seing privé en date à VARZY du 08/01/2019, constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CENTRE DE FORMATION A LA SECURITE ROUTIERE LA COCCINELLE

Sigle : CFSR LA COCCINELLE

Siège social : 38 Rue Delangle 58210 VARZY

Objet social : Enseignement de la conduite, à titre onéreux, de tous véhicules à moteur terrestres (légers: voitures, motos.., remorques et poids lourds) et maritimes au profit

des particuliers, des professionnels et des entreprises sous réserve d'obtention des agréments nécessaires; Organisation (récupération de points) et/ou d'interventions en tant que prestataire pour d'autres organismes, associations ou Sociétés ou autres sous réserve d'obtention des agréments nécessaires; Education à la sécurité routière; Toutes actions de formation en lien direct ou indirect avec la sécurité routière, de sensibilisation, de conduite de véhicules pour des personnes handicapées et de perfectionnement de la conduite à destination des particuliers et des professionnels ou d'autres établissements d'enseignement de la conduite...

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Mme Laetitia REGBI dt 4 Rue du Lavoir de Migny - 58210 VARZY

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Pour avis. La Gérance.

AL580323169

SANJOFI
Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : Avenue de la Fringale
58190 TANNAY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte d'avocat en date des 8, 9 et 10 janvier 2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée.

Dénomination sociale : SANJOFI.

Siège social : Avenue de la Fringale – 58190 TANNAY.

Objet social : La société a pour objet la détention en pleine propriété de la quasitotalité des titres susceptibles d'être émis par la société dénommée SO.DI.TAN, Société par actions simplifiée au capital de 550.000 euros, réparti en 2 200 actions de 250 euros

chacune, dont le siège social est situé avenue de la Fringale – 58190 Tannay et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro

885 820 217, elle-même propriétaire et exploitante directe d'un magasin sis à TANNAY (58190), avenue de la Fringale sous une enseigne du Groupe SYSTEME U.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100.000 euros

Président : Monsieur Johan CHAPELAIS demeurant 20, quartier de la Gare –

58190 TANNAY

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis La Présidence

AL580323173

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LA FRENCH RUN

Forme sociale : SAS

Capital social : 5 000 €

Siège social : 7, Allée du Docteur Subert – 58000 NEVERS

Objet social : Organisation d'évènements sportifs et d'une manière générale de toute nature - Management, coaching dans le domaine de la préparation physique et du sport au profit des entreprises et des particuliers - Conseil, accompagnement en matière de relations publiques et de communication - Achat, vente de vêtements, d'accessoires et d'équipements de la personne

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Antoine DE WILDE dt à NEVERS (58) – 42, rue des Ouches

Immatriculation : RCS de NEVERS.

AL580323176

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : JE VOUS COUVRE

Forme sociale : SAS

Capital social : 5 000 €

Siège social : 10, rue du Filet – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

Objet social : Travaux de couverture, charpente, zinguerie, ornements, ramonages - Travaux d'isolation intérieure et extérieure - Pose de plaques de plâtre - Pose de menuiserie et de serrurerie - Installation de panneaux solaires sans branchement - Travaux de peinture intérieure et extérieure - Pose de revêtements sols et murs - Travaux de terrassement - Travaux divers du bâtiment

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr David DENEGRE dt à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 10, rue du Filet

Immatriculation : RCS de NEVERS.

AL580323179

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/01/2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : L&H

Siège social : 16 rue des fossés sud 58190 TANNAY

Objet : Achat-vente de produits non alimentaires et alimentaires, nationale et internationale, par le biais d'un E-commerce. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet sociale ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans

Capital : 7 000 €

Gérant : M Dos Santos Lima Joziel, 16 rue des fossés sud 58190 Tannay.

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL580323180

YONNE

NOMINATION

SOCIETE DES CARS LAMBERT

Société par actions simplifiée
au capital de 800.000 euros
Siège social
rue Saint Pregts – 89140 Gisy les Nobles
RCS Sens 338 735 384

Par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2018, les associés ont décidé de nommer en qualité de président, à compter du 1er janvier 2019, Monsieur Pierre REINHART, né le 30 octobre 1962 à Ingwiller (67), de nationalité Française, demeurant 4 rue Bellevue à INGWILLER (67340), en remplacement de M. Guillaume FAVERO, démissionnaire.

Mention sera faire au RCS de Sens

Pour avis,

AL890323316

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

POUDRE ORGANIC Société à responsabilité limitée Au capital de 2 000,00 euros Siège social : 56 Bis avenue Jean Jaurès - 89000 AUXERRE 801 842 899 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 8 novembre 2018 prenant effet le même jour, l'associée unique a décidé de transférer le siège social qui était 56 Bis avenue Jean Jaurès - 89000 AUXERRE au 11 rue des Boucheries - 89000 AUXERRE. Pour avis, la gérance.

AL890323290

AU PAIN D'ANTAN

SARL au capital social de 1000 Euros
Siège social : 8 Grande Rue
89480 ETAIS LA SAUVIN
SIREN 802 674 853 R.C.S. AUXERRE

Le 1er décembre 2018, par AGE de cette société ayant pour co-gérante Mme Nadège BERTHEREAU demeurant 8 place Saint Cyr 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN a décidé de transférer le siège social au 8 place Saint Cyr 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL890323294

IDEA PUBLICITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 64 rue de Lyon
89200 Avallon
492977285 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 03 janvier 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social du 64 rue de Lyon, 89200 AVALLON au 26 Route de Sauvigny 89200 AVALLON à compter du 1er Janvier 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL890323319

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

KEIGO - 89

Le 10/01/2019, l'associée unique de la société KEIGO, SARL au capital de 25.000 €, siège social à VILLEURBANNE (69) 86, bd Eugène Réguillon immatriculée au RCS de LYON sous le n° 795 253 533, constitué pour 99 années à compter du 16/09/2013, a décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social qui était situé

VILLEURBANNE (69) 86, bd Eugène Réguillon, à AUXERRE (89) 87, rue Bourneil. La société a pour objet la vente et le négoce de toute marchandise liées à la construction de bâtiment de toute nature et en particulier le matériel électrique, les câbles et toute matière première présentant un lien avec ces produits ; tous services d'intermédiation commerciale. Son gérant est Mme Birgit BENZ demeurant à AUXERRE (89) – 4, rue Soufflot. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

AL890323346

LA SOCIÉTÉ LEPAGE

La société LEPAGE, SAS au capital de 1000 €, RCS Auxerre n°832 239 305, a décidé le transfert de son siège à compter du 01/01/2019. L'avis précédemment publié est modifié. Ancienne mention supprimée : Siège : lieudit «Les Vorgeot», 89480 ANDRYES. Nouvelle mention : Siège : 3 rue de la Barrière, 89160 FULVY. Pour avis : Patrick LEPAGE, président.

AL890323178

SCI DE L'ARMANCE

Société civile immobilière
au capital de 2.000 euros
Siège social : 10 Les Drillons
89570 BEUGNON
832362099 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/18, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 Les Drillons, 89570 BEUGNON au 12 rue de l'Est, MONTLEU, 89600 ST FLORENTIN, à compter du 31/10/18 et de modifier en conséquence

l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce

d'Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL890323362

➜ PROCÈS VERBAL

République Française-
Département de l'Yonne
Commune de BRION

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE L'ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE

Relatif à l'immeuble sis 3 Rue du Vaunoyer à Brion 89400

Le Maire de la Commune de BRION (Yonne),

VU les articles L.2243-1 à L 2243-4 du Code général des collectivités territoriales

VU l'état de délabrement constaté par Monsieur le Maire de la commune de Brion;

Nous, Maire de la commune de BRJON, le 18 décembre 2018, à la suite de la

constatation de l'état de délabrement de l'immeuble, appartenant à la SCI Les

Peupliers, situé sur la commune de BRJON - 3 Rue du Vaunoyer, cadastré AB 152 et 153 est en état d'abandon manifeste.

La nature des travaux indispensables pour faire cesser l'état d'abandon est la suivante:

- Réfection de toiture.

Le présent procès-verbal ainsi que les textes et état qui y sont visés seront notifiés aux

propriétaires, aux titulaires de droits réels et aux autres intéressés. Il sera affiché en

mairie et sur la parcelle pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans deux

journaux régionaux (l'Yonne Républicaine et Terres de Bourgogne).

A l'issue du délai de SIX MOIS à compter de la notification et de la publication du

présent procès-verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le conseil municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 18 décembre 2018 à 11 heures, et avons signé.

Fait à BRION, le 31 décembre 2018

Le Maire,

Michel DEFRANCE

AL890323296

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SCI TRIGONE

Le 19/12/2018, les associés de la SCI TRIGONE, société civile en liquidation au capital de 40.800 €, siege social à AUXERRE (89) 59, av. Jean Mermoz, 405 145 756 AUXERRE, ont decide de diviser la valeur nominale de chaque part sociale par 100 en la ramenant de 17 € à 0,17 €, de procéder au rachat, en vue de les annuler, de 85 % des parts sociales composant le capital social, et de réduire le capital social de 34.680 €. Ancienne mention publiée - capital social 40.800 € ; Nouvelle mention - capital social: 6.120 €

AL890323299

ALUMINIUM FRANCE EXTRUSION SAINT FLORENTIN

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 3.868.545 €
Siège social:
route de Tonnerre Germigny
89600 Saint Florentin
352 610 646 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 18 décembre 2018, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 2.499.990 € pour le porter à la somme de 6.368.535 €.

Suivant procès-verbal en date du 18 décembre 2018 le président a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

Pour avis.

AL890323317



AUGMENTATION DU CAPITAL

BRETIMMO
SCI au capital de 744 600 euros
21 Rue de l'Europe -ZA le saule fendu
- 89100 MAILLOT
RCS SENS 524 840 576

Aux termes d'une AGE en date du 02/11/2018 et d'un acte notarié en date du 05/12/2018 il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 121 490 € pour le porter de 744 600 € à 866 090 € par apport d'un bien immobilier sis à PARIS (75005) 3 rue de Bazeilles En conséquence, les articles «APPORTS ET LIBÉRATION», «CAPITAL SOCIAL» et «PROCÉDURE D'AGRÉMENT» des statuts ont été modifiés.

Pour avis,

La cogérance

AL890323337

S.A.S. SUREAU AGRICULTURE

Société par actions simplifiée
au capital de 306.015,49 €
Route de Savigny
ZI SUD LA CROIX VERTE
89200 AVALLON
321 717 548 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 12/11/2018 et de la décision du Président du 14/12/2018, il résulte que :

le capital a été réduit de 4.756,80 euros pour le ramener de 306.015,49 euros à 301.258,69 euros par voie de rachat et d'annulation de 160 actions appartenant à un associé, pour un prix de 10.000 euros.

L'article 6 et 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS AUXERRE.

AL890323345

➜ RECTIFICATIF

THOMAS JÉRUSALEM AVOCAT

Avocat aux barreaux de DIJON et AUXERRE

BEYL'INTERIM

Société par actions simplifiée
Capital : 100.000 euros
Siège social : 13 rue de la fraternité
89000 AUXERRE
Société en cours de constitution

AVIS DE PUBLICITE - ERRATUM

Par acte sous seing privé en date du 08/11/2018, la société BEYL'INTERIM a été constituée

Le président de la société est la SAS BEL'ENVIRONNEMENT, au capital de 15.000 euros, dont le siège social est situé 3 RUE DE L EPERON 77000 MELUN, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 817 468 549

Pour avis,

AL890323291

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 11/01/2019 concernant la société : MECANIQUE JDELLIER

MJD, il y avait lieu de lire Objets : mécanique automobile, achat et vente de véhicules neufs et d'occasion

AL890323298

Rectificatif à l'annonce parue le 04/01/2019 concernant la société : ELEONORE HOME CONCEPT, il y avait lieu de lire Président Directeur Général : Mme Marie-Eléonore LEMPEREUR

AL890323359

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SCI DE BEAUDEMONT

SCI au capital de 1 524,49 €
Siège social : 49-51, rue Carnot
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
340 553 981 RCS SENS

Le 17/03/2017, les associés ont décidé de proroger de 99 ans la durée de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL890323088

CABINET MICHELON

SARL au capital de 38 112,25 €
Siège social : 1, rue de la Bertauche
89100 SENS
330 285 545 RCS SENS

Le 18/12/2018, les associés ont décidé, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la société, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à 38 112,25 €.

Président : M. Didier MICHELON demeurant à SENS (89100), 3 rue e la Bertauche.

Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal au RCS de Sens

AL890323138

SOCIETE COMMERCIALE DES CROISETTES

Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance transformée en
Société par actions simplifiée
au capital de 195 200 euros
Siège social : ZI rue de l'étang
89200 AVALLON
016 950 883 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 Décembre 2018 :

Il a été décidé, à l'unanimité, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

· Ancienne mention : Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

· Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

· Anciennes mentions :

Président du Directoire : Alain DASSIEU

Membre du Directoire : Pascal DESCOMBES

Président du Conseil de surveillance : Pierre COURGEON

Membres du Conseil de surveillance : Pierre COURGEON, Pierre-Yves COURGEON, Jacqueline COURGEON, Vincent PICQ, Marc-Olivier COURGEON.

· Nouvelle mention

Président : Vincent PICQ

Commissaires aux comptes :

les Commissaires aux comptes sont restés en fonction.

Société CERALP, Commissaire aux comptes titulaire

Jean François VALENCE, Commissaire aux comptes suppléant

Mentions complémentaires

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE

Pour avis,

AL890323331

EARL THÉAU

EARL au capital de 204 150 euros Siège social : 21 rue Pierre Banry - 89140 PONT SUR YONNE 408 096 410 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, a : - Décidé d'augmenter le capital social de 158 610 euros, le portant à 362 760 euros, - Pris acte de la démission de M. Philippe THÉAU de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2018. Pour avis, la gérance.

AL890323348

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS / SASU

Dénomination : LAURENT CAMU COURTIER CHABLIS. Forme : SNC. Capital social : 1000 euros. Siège social : 13 rue Jules Philippe, 89800 Chablis. 480400183 RCS Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2018, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée. Président : Monsieur Laurent CAMU, demeurant 13 rue Jules Philippe, 89800 Chablis. Mention sera portée au RCS de Auxerre..

AL890323354

SASU AFIEC

Suite aux décisions de l'associée unique de la SASU AFIEC (RCS AUXERRE 815048004) en date du 05/01/2019, il a été procédé aux modifications suivantes :

1/ Transfert du siège social Résidence de l'Arquebuse – Bâtiment B – 3, rue du 24 août – 89000 AUXERRE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

2/ Réduction du capital par voie de diminution de la valeur des actions de 100€ à 30€. Il a été ramené à 48750€. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les formalités seront effectuées au RCS d'AUXERRE.

Le représentant légal.

AL890323357

➜ FUSION

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SERRES DE BON PAIN

Le 04/01/2019, l'associée unique de la société SERRES DE BON PAIN, SAS au capital de 300.000 €, siège social à St GEORGESS/ BAULCHE, 340 309 053 RCS AUXERRE, a : - Approuvé dans toutes ses dispositions le projet de fusion signé le 28/11/2018 contenant apport à titre de fusion, par la société « PISCICULTURE LA CROISIERE » de l'ensemble de ses biens, droits et obligations à la société « SERRES DE BON PAIN » ; l'évaluation à leurs valeurs comptables des actifs et passifs transmis, l'actif net ressortant à 280 € ; - Approuvé le mali de fusion s'établissant à (4.293,47) € ; - Constaté la réalisation définitive de l'opération de fusion et par voie de conséquence, la dissolution sans liquidation de la société « PISCICULTURE LA CROISIERE ». La fusion et la dissolution de la société « PISCICULTURE LA CROISIERE » sont devenues définitives, sur le plan juridique au 04/01/2019, et sur le plan fiscal et comptable à compter rétroactivement au 1er janvier 2019 ainsi qu'il résulte de la décision de l'associée unique de la société « SERRES DE BON PAIN » en date du 04/01/2019

AL890323323

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 décembre 2018 à Villeneuve sur yonne, enregistré le 8 janvier 2019 au SIE - Auxerre - dossier 2019 00000394 / référence 8904P01 2019 A 00036 : FERTEL SARL, sise Quai Bretoche, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE sous le numéro 789263043., immatriculé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens A cédé à : LA PIZZERIA DU PONT SARL au capital de 10000 euros, sise 2 Rue Joubert, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Sens sous le numéro 834539686. Moyennant le prix de 100 000 euros son fonds de commerce de Pizzeria, restaurant, vente à emporter et restauration rapide exploité 2 rue Joubert, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE. Entrée en jouissance au 1 janvier 2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu

AL890323356

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 7 janvier 2019, enregistré au S.P.F.E. AUXERRE 1, le 9 janvier 2019, dossier 2019 00000620, référence 8904P01 2019 A 00059, - La Société EURL BARNIER JEAN-PIERRE Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 € Dont le siège social est 5 Route de Vincelottes – 89290 VINCELLES Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 389 466 459 RCS AUXERRE a vendu à - La Société EURL DUMAIRE Samuel Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 2 500 € Dont le siège social est 5 Route de Vincelottes – 89290 VINCELLES Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 844 586 503 RCS AUXERRE le fonds de commerce de maçonnerie-couverture, connu sous le nom « BARNIER », sis et exploité à VINCELLES (Yonne), 5 Route de Vincelottes, pour l'exploitation duquel la Société EURL BARNIER Jean-Pierre est

immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 389 466 459 RCS AUXERRE, SIRET 389 466 459 00010, code NAF 4399C. L'entrée en jouissance a été fixée au 1ER JANVIER 2019. La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 20 000 euros. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 Rue du Clos – 89000 AUXERRE, pour la correspondance.

AL890323361

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI POUILLARD

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 71 Bis Avenue Yvert
89000 AUXERRE
340 827 294 RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte unanime en date du 27 décembre 2018, les associés ont nommé Madame Céline FINOT, demeurant 5 Rue du Docteur Albert Schweitzer Appt A 33 Villa Gauguin 34300 AGDE, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Martine PAQUEROT, décédée le 24 mars 2018.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis, la Gérance

AL890323283

A.B.C. - AGRI BOURGOGNE CONTROLE

Société à responsabilité limitée à associé unique
Capital de 5.000 Euros
Siège Social : Impasse de Sennepie
89100 SAINT CLEMENT
R.C.S SENS B 521.778.407

Suivant PV des décisions extraordinaires du 20/10/ 2017, l'associé unique :

A constaté la démission de M. Denis MASSE de ses fonctions de Gérant à compter du 20/10/2017 et a décidé de pourvoir à son remplacement en désignant en qualité de co-Gérants, pour une durée illimitée, M. Sébastien SUREAU Chemin du Pré au Curé Etrée 89200 MAGNY et Mme Justine CHAPUIS 46, Grande Rue 89440 JOUX-LA-VILLE

A décidé de supprimer des statuts le nom de l'ancien Gérant sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui des nouveaux co-Gérants.

Pour insertion.

AL890323330

GAEC DU CHAMP BEAUBLE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé au capital de 60 000 euros Siège social : 7 route de Thizy - 89440 BLACY 329 938 781 RCS AUXERRE L'assemblée générale du 31 décembre 2018 a pris acte de la démission de M. Philippe COLLIN de ses fonctions de gérant, et a nommé M. Louison BOISE, demeurant à CHÂTEL GÉRARD (Yonne), 1 rue de Marmeaux, auxdites fonctions. Pour avis, la gérance.

AL890323332

DU CHAMP BEAUBLÉ

Société Civile Immobilière au capital de 10 000 euros Siège social : 7 route de Thizy - 89440 BLACY 789 095 064 RCS AUXERRE L'assemblée générale du 31 décembre 2018 a pris acte de la démission de M. Philippe COLLIN de ses fonctions de gérant, et a nommé M. Louison BOISE, demeurant à CHÂTEL GÉRARD (Yonne), 1 rue de Marmeaux, auxdites fonctions.

Pour avis, la gérance.

AL890323334

EARL COULAUDIN-BUSSY

EARL au capital de 180 300 euros Siège social : 2 rue de Léchet - Milly - 89800 CHABLIS 401 148 648 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2019, les associés ont nommé Mme Roseline COULAUDIN épouse BUSSY, demeurant à CHABLIS (Yonne), Milly, 11 rue du Château, aux fonctions de gérant. Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du registre du commerce et des sociétés

d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, la gérance

AL890323336

SCEA LEPRÊTRE DE SAINTE COLOMBE

Société Civile au capital de 470 000 euros

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Monsieur Daniel SCIAUD** La Chapelle 89240 Pourrain. RCS Auxerre 329019749. CIP 3912.

AL890323301

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl HARMONIE COIFFURE** 58 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 340363050. CIP 4068.

AL890323302

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl TV FUTUR** 39 boulevard Pierre Larousse 89130 Toucy. RCS Auxerre 527476790. CIP 3927.

AL890323303

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 prononçant la clôture de la sauvegarde judiciaire après exécution du plan de sauvegarde de la **Sàrl A AND D** 14 rue de Ligny 89290 Venoy. RCS Auxerre 385126172. CIP 3640.

AL890323304

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de **Madame Corinne Isabelle MEURISSE** 12 place de la République 89130 Toucy. RCS Auxerre 434078994. CIP 3317.

AL890323305

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de la **Sàrl à associé unique GKF** 4 impasse des Lions 89170 SAINT FARGEAU. RCS Auxerre 423502780. CIP 2804.

AL890323306

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire **de Madame Valérie Marie JOSSELIN épouse JEANNESSON** lieu dit les Salzards à l'Ancienne Poterie 89170 Saint Martin des Champs (tables et chambres). RCS Auxerre 751587023. CIP 4074. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL890323307

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SCOPARL** à capital variable LV ENTREPRISE 89 3, Rue du Barrage 89250 BEAUMONT (travaux de maçonnerie, terrassement). RCS Auxerre 792303083. CIP 4125. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890323308

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl à associé unique AUX CROISSANTS GOURMANDS** 21 rue de Vezelay 89460 BAZARNES (Boulangerie pâtisserie). RCS Auxerre 804472405. CIP 4126. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890323309

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SAS SND** 42 route des Ruelles 89380 Appoigny (distribution, logistique). RCS Auxerre 397950254. CIP 4130. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL890323310

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl NUMECOM** 9 avenue de Paris 89470 Monéteau (location d'espaces publicitaires). RCS Auxerre 507672566. CIP 4131. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890323311

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl à associé unique DEBUR & CO** 13 rue Jules Ferry 89000 Auxerre (administration et gestion d'entreprises). RCS Auxerre 501858237. CIP 4132. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890323312

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL BOULANGERIE PATI'S LAND** 5 rue de la Mairie 89460 ACCOLAY (boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 804469930. CIP 4127. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890323313

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la S**AS à associé unique SASU IROKA** 4 avenue du Maréchal Juin 89000 AUXERRE (commerce de tous accessoires et produits destinés aux animaux). RCS Auxerre 812358885. CIP 4128. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890323314

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/01/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique J.PIZZA** 4, rue du Docteur SCHWEITZER 89290 Champs sur Yonne (restauration à emporter). RCS Auxerre 802387787. CIP 4129. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890323315

Siège social : 6 rue de l'Abbaye - Sainte Colombe - 89100 SAINT DENIS LES SENS 441 693 173 RCS SENS Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, les associés ont pris acte de la démission de M. Hubert LEPRÊTRE de ses fonctions de gérant et ont nommé Mme Catherine DUGUÉ épouse LEPRÊTRE, demeurant à SAINT-DENIS-LESSENS (Yonne), Sainte Colombe, 6 rue de l'Abbaye, auxdites fonctions. Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS (Yonne).

Pour avis, la gérance

AL890323347

→ NON DISSOLUTION

H.T.A SERVICE PLUS

SARL au capital de 65 000 euros
Siège social : 23 rue des Lombards - Le Fay
89100 NAILLY
479 610 313 RCS SENS

Le 30 octobre 2018, l'AGE statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société. Mention faite au RCS de SENS.

AL890323335

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA BRUYERE
SCI au capital de 16.921,84 €
Siège social : 4 AVENUE DE LA GRANDE MADEMOISELLE
89170 SAINT FARGEAU
R.C.S. AUXERRE 344 132 899

Par décision du 31/12/2004, l'AGE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2004.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

AL890323279

B.G BATIMENT

SARL en liquidation
au capital de 1.000 €.
Siège
4 route de Treigny
89520 Sainte Colombe sur Loing
820 481 398 RCS Auxerre

L'AGE du 28/12/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS d'AUXERRE.

AL890323287

ASSISTANCE FUNERAIRE AVALLONNAISE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège : 10 RUE DAVOUT, 89200 AVALLON
Siège de liquidation : 29 grande rue
89450 DOMECY /CURE
453359820 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 03 janvier 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Régine GUITTET, demeurant chez Mr et Mme LEMOINE Lucien, 29 grande rue 89450 DOMECY/CURE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 29 grande rue 89450 DOMECY /CURE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article V des statuts relatif à la durée de la Société a été modifié en conséquence.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL890323292

DISSOLUTION ANTICIPEE

BARNIER Jean-Pierre
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 5 Route de Vincelottes
89290 VINCELLES
Siège de liquidation : 30, rue Soufflot
89290 IRANCY
389 466 459 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 7 janvier 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter rétroactivement du 31 décembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean-Pierre BARNIER, demeurant 30, rue Soufflot 89290 IRANCY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 30, rue Soufflot 89290 IRANCY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL890323293

SCI M.M.J

Société civile en liquidation
Au capital de 6 097,96 euros
26 Rue du Général de Gaulle appt 8
89100 SENS
403 559 537 RCS SENS

L'AGE du 27/11/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Michel GRAS, demeurant 26 Rue du général de Gaulle, Appt 8, 89100 SENS pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 26 Rue du général de Gaulle, Appt 8, 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.

AL890323297

JMG

Société Civile au capital de 1 000 000 €
Siège social
4 rue des Carboines - 89250 Seignelay
500 614 524 RCS Auxerre

Aux termes du PV du 20/12/2018, l'AGE a décidé de dissoudre la société, à compter du 20/12/2018, de fixer l'adresse de liquidation pour la correspondance au 4 rue des Carboines 89250 SEIGNELAY et de désigner en qualité de liquidateur : M. Jean-Marc GUYOUX - Santikhiri Estate - Plot 1 - 102/7 Moo 3 - T. NAMUANG - A. KOH SAMUI - 84140 SURAHHTANI - THAILANDE.

Mention au RCS de AUXERRE.

AL890323318

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : LAPAILLE ROLAND.

Forme : EURL société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 28 Rue Sainte Marie, 89140 Gisy les nobles.

751345075 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes d'une décision en date du 29 décembre 2018, l'associé unique a décidé la

dissolution anticipée de la société à compter du 29 décembre 2018. Monsieur Roland LAPAILLE, demeurant 28 Rue Sainte Marie 89140 GISY LES NOBLES a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le liquidateur

AL890323339

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : BARTHELEMY MACONNERIE.

Forme : EURL société en liquidation.

Capital social : 5000 euros.

Siège social : 15 Rue Pasteur, 89140 PONT SUR YONNE.

534573829 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes d'une décision en date du 29 décembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29 décembre 2018. Monsieur Damien BARTHELEMY, demeurant 15 Rue Pasteur 89140 PONT SUR YONNE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le liquidateur

AL890323340

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : PIZZERIA DE SAINT VAL.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 11000 euros.

Siège social : 31 Rue de la République, 89150 St valerien. 520811597 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2018. Madame Anastasia BRUNET, demeurant 2 Route de Chaubourg 89150 FOUCHERES a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

La Liquidatrice

AL890323341

BOUCHERIE AL BARAKA SARL

L'AGE a décidé, le 31.12.2018, la dissolution anticipée de la société BOUCHERIE AL BARAKA SARL au capital de 5 000€, 41 rue rouget de l'Isle, 89000 Auxerre, 828 180 075 RCS Auxerre, au 31.12.2018, désigné liquidateur Mr OULAD ZIANE ABDELLAH, 9 Rue De Dahlias, 45000 Orléans et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Auxerre

AL890323351

PIERRE

Société À Responsabilité Limitée
en Liquidation au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 29 ROUTE DE PARIS - RN 6
89380 APPOIGNY
422 307 504 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Septembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable conformément aux stipulations

statutaires à compter du 30 Septembre 2018. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrick PIERRE, demeurant 4 CHEMIN De Charbuy - 89113 FLEURY-LA-VALLEE, pour

toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation, lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 4 CHEMIN

De Charbuy - 89113 FLEURY-LA-VALLEE.

AL890323352

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : FROMIDEAL.

Forme : SASU société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 15 rue du plat d'Etain, 89100 Sens. 808585400 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018, l'associé unique a approuvé les

comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la

société.

La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquidateur

AL890323360

DISSOLUTION

EURL JEAN MARIE BONNET Société à responsabiité limitée à associé unique en cours de

liquidation au capital de 20 000 euros Siège social : 2 rue de la Maison d'Ecole - 89800 CHABLIS 534 504 618 RCS AUXERRE Suivant décision de l'associé unique, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 décembre 2018. A été nommé liquidateus, pour la durée de la liquidation : Monsieur Jean-Marie BONNET demeurant 2 rue de la Maison d'Ecole - 89800 CHABLIS Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 2 rue de la Maison d'Ecole - 89800 CHABLIS Le dépôt des

actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, les liquidateurs.

AL890323363

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/01/2019, il a été constitué une SAS dénommée : HABITAT SOLUTION BOURGOGNE Siège social : 8 rue de madrid, 89470 MONÉTEAU Capital : 3.000€ Objet : Travaux d'isolation, décoration et d'amélioration de l'habitat Président : M. GILLES HENRY, 44 rue des saulers, 89240 ESCAMPS. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL890323358

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile immobilière dénommée SCI DE LA RUE DE LA VILLOTTE au capital de 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 28 Rue Eugène Hatin 89000 AUXERRE, ayant pour objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou tout autre moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social, dans la mesure où ces actes ne constituent pas des actes de commerce.

La gérance est assurée par M. Eric MORIZE, demeurant 28 Rue Eugène Hatin 89000 AUXERRE. Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toute cession à des tiers.

Pour avis

La Gérance

AL890322871

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 02/01/2019, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BM IMMO

Capital : 100€, divisé en 10 parts de 10 €.

Siège social : 3, chemin tortu 89100 Saint Clément

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Boiseau Benoît demeurant à Saint Clément (89100), 18, rue des Basses Plantes.

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL890323260

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société par actions simplifiée dénommée NOTTON ET FILS au capital de 5000 euros, le siège social est fixé 4 Impasse Saint Paul 89800 CHICHEE, ayant pour objet : négoce de vins; prestations de services (travaux viticoles, vinicoles, agricoles); développement d'animations commerciales; mise à disposition de biens immobiliers professionnels, œnotourisme.

Le Président est M. Laurent NOTTON, demeurant 4 Impasse Saint Paul 89800 CHICHEE Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE

Pour avis

Le Président

AL890323264

CONSTITUTION DE LA SCI CYEL

- Propriété administration exploitation par bail de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, tous placements de capitaux y compris la souscription de toutes actions obligations parts sociales

- Siège social à Sens 89100, 49 rue de la République

- Durée 99 ans,

- Capital social de 1000 €, 1000 parts de 1 € chacune

- Gérant Mr Cyril Tereszkiewiez,

- Associé : Mme Marlène Douru.

- Les parts sont librement cessibles entre associés.

- Immatriculation au RCS de Sens

AL890323289

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/12/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : C2P Objet social : Édition de livres et de magazines de presse. Prestations de conseil. Siège social : 5 les Bauchers, SaintDenis sur Ouanne, 89120 Charny. Capital : 100 ? Durée : 99 ans Président : M. Castellani Christian, demeurant 22 rue Lecourbe, 75015 Paris Admission aux assemblées et droits de votes : Associé unique Clause d'agrément : Associé unique Immatriculation au RCS de Sens

AL890323295

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : SCI DE CLERCQ

Siège social : 18 route des Moulins Banaux, 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE

Objet :

- l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourra devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport, pour les avoir édifiés ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

- et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2 000 euros

Gérance :

Monsieur Christophe DE CLERCQ, demeurant 18 route des Moulins Banaux, 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE,

Madame Priscilia DE CLERCQ, demeurant 18 route des Moulins Banaux, 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE.

Cession de parts :

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.

Immatriculation : au RCS de SENS

Pour avis

AL890323300

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à JOIGNY en date du 1er janvier 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MOÏSA LUC

Siège social : 2 avenue du 3e RAC, 89300 JOIGNY (Yonne)

Objet : Conseils en affaires

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés Capital : 500 euros

Président : Monsieur Luc MOÏSA, demeurant 2 avenue du 3e RAC, 89300 JOIGNY (Yonne), Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis, le Président

AL890323320

WINE MAKER FINANCE COMPANY

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 janvier 2019, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : WINE MAKER FINANCE COMPANY. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. - La réalisation de toutes opérations financières mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 2 000 €. Siège social : 14 rue du Pont – 89800 CHEMILLY-SUR-SEREIN. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apport de de numéraire pour un montant de 2 000 €. Gérant : M. Dominique DETOLLE, demeurant 14 rue du Pont, 89800 CHEMILLY-SUR-SEREIN. Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément unanime des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL890323321

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P en date à SAINT FLORENTIN du 1/12/2018, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : AU BON FOURNIL

FORME : SASU

CAPITAL : 500 €

OBJET : terminal de cuisson, fabrication et vente de pain, produits panifiés, sandwichs, produits traiteurs, viennoiseries, pâtisserie, confiseries, glaces, boissons, le tout à emporter ou à consommer sur place

SIEGE SOCIAL : 35, Grande rue – 89600 SAINT-FLORENTIN

DUREE : 99 années à compter de la date d'immatriculation au RCS

PRESIDENT : Monsieur Hamimi IMAKHLAF demeurant 38, Boulevard Jean-Jacques Rousseau – 92230 GENNEVILLIERS, pour une durée illimitée

La Société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

AL890323324

WINE GROWING INVESTMENT COMPANY

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 janvier 2019, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : WINE GROWING INVESTMENT COMPANY. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, - La réalisation de toutes opérations financières mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 2 000 €. Siège social : 8 rue du Lavoir – 89700 ÉPINEUIL. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apport de de numéraire pour un montant de 2 000 €. Gérants : M. Peter DA COSTA, demeurant 8 rue du Lavoir, 89700 ÉPINEUIL. Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément unanime des associés. La société sera Immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur

AL890323325

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/01/2019, il a été constitué une SCI dénommée : SAARA Siège social : 10 rue de nemours, 89100 PARON Capital : 1.000€ Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, construction, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange, ou apport en société. Gérance : M. Devanandan RADJAGOBALOU, 10 rue de nemours, 89100 PARON Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL890323326

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/01/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : CAN I PLAY

Forme : SARL

Capital social : 1.000 ¤

Siège social : 1 Impasse du Centre, 89290 CHAMPS SUR YONNE

Objet social : Le gardiennage, la socialisation et l'éducation des chiens pour le compte de particuliers, la formation d'éducateurs canins, l'étude de l'éthologie canine.

Gérance : Mme Anne Laure BARRALLON demeurant 1 Impasse du Centre, 89290 CHAMPS SUR YONNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de RCS AUXERRE

AL890323327

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 janvier 2019, à SENS. Dénomination : SV SUSHI. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 91 Grande Rue, 89100 Sens. Objet : La restauration sur place et à emporter, notamment en exploitant un restaurant de sushi, ramen, yakitori, sashimi, l'activité traiteur, le commerce de détail d'alimentation générale et produits non alimentaires, épicerie. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 10000 euros divisé en 1000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Besoin de l'agrément des actionnaires à la majorité simple. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Ont été nommés : Président : Monsieur Romain SPANU 50 Rue

Louise Thénard 89500 Chaumot. Directeur général : Monsieur Maxime VIARD 11 Grande Rue 89500 Egriselles le bocage. La société sera immatriculée au RCS de SENS. Le président

AL890323328

CYRIL
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 1 000€
Siège social : 9034, route de Thèmes
89 410 CEZY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/12/218 à CEZY (89 410), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination sociale : CYRIL

- Forme sociale : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée,

- Siège social : 9034, route de Thèmes – 89 410 CEZY

- Objet Social : Le dépannage, la maintenance de matériels informatiques et multimédia, la prestation de service réseaux, ainsi que l'achat et la vente de tous matériaux sur internet et toutes autres activités connexes se rattachant à l'activité principale,

- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,

- Capital Social : 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune

- Gérance : Monsieur Cyril, Jean-Pierre, Raymond BELOCCHIO domiciliée au 9034 route de Thèmes89 410 CEZY

- Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Troyes

La Gérance

AL890323329

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SERGINES du 08/01/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : RG PROXI - Siège social : 18 Rue de l'Hôtel de Ville, 89140 SERGINES - Objet social : Boucherie, vente au détail de produits alimentaires et non alimentaires. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 5 000 euros - Gérance : Mme Sabrina GAC et M. Frédéric ROLE, demeurant ensemble 2 Route des Salles 89100 NAILLY - Immatriculation

de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance.

AL890323333

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. du 01/01/2019 il a été constitué une EURL :

Dénomination :

Capital : 1000 euros

Siège social : 4, chemin de Neuilly, 89110 AILLANT-SUR-THOLON

Objet : Soins esthétiques, soins corporels, modelages, onglerie, maquillage, teinture permanente de cils

Gérante : Melle DE OLIVEIRA Marie, 2, rue de l'Abreuvoir, Ponceau, 89113 CHARBUY

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL890323342

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 04/01/2019, il a été constitué une EURL denommée ADP SYSTEMES Capital : 5000 euros Siège Social : 31 ROUTE DE CHICHERY 89380 APPOIGNY Objet social : MECANIQUE ET AGENCEMENT Gérance : M. MUSTAPHA MAHDAOUI demeurant 31 ROUTE DE CHICHERY 89380 APPOIGNY Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL890323343

Notaires

Office notarial LENDAIS & Associés,
Notaires à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne)
8 Quai du Commerce.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Romain LENDAIS, Notaire de la SELAS « Lendais & Associés », titulaire d'un office notarial à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 7 janvier 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. . La dénomination sociale est : SCI NICOLINE. Le siège social est fixé à : SAINTSEROTIN (89140), 7-9 rue du Château. La société est constituée pour une durée de 99 années Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) . Les apports sont en numéraire. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Les premiers gérants de la société sont: Madame Aline TREZIERES et Monsieur Nicolas SIMON demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 44 bis avenue du Général de Gaulle. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS Pour avis Le notaire.

AL890323353

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PORTES OUVERTES
du 18 au 20 Janvier

L'UTILE & L'AGRÉABLE



Transmission intégrale Super Select
Charge utile 1 tonne
Capacité de remorquage 3 tonnes
Climatisation automatique
Système multimédia compatible Apple CarPlay™ et Android Auto™

MITSUBISHI **L200** CLUB CAB *À PARTIR DE* **289 €** *HT/MOIS*(1)
NON ASSUJETTI AU MALUS ÉCOLOGIQUE ET À LA TVS + TVA RÉCUPÉRABLE(2)

LLD sur 49 mois et 60 000 km | sans apport | entretien inclus(3)

MITSUBISHI MOTORS
Drive your Ambition*

*Dépassez vos ambitions. (1) Exemple de Location Longue Durée (LLD) de 49mois et 60 000 km avec Révisions Pièces d'Usure et Réparation Pneus(3) pour le financement d'un MITSUBISHI L200 2.4 DI-D 181 Club Cab Intense, sans apport **Modèle présenté :** Financement d'un MITSUBISHI L200 2.4 DI-D 181 Club Cab Intense avec Révisions Pièces d'Usure et Réparation Pneus(3) (peinture métallisée incluse). **49 loyers mensuels de 299 € HT**, sans apport. Exemples hors assurances et prestations facultatives. (2) Pour les assujettis. (3)Contrat de prestation de services "Révisions et Pièces d'usure" et contrat d'assurance collective de dommages "Réparation Pneus" souscrits par CGL, tant pour son compte que celui de PRIORIS, auprès respectivement d'OPTEVEN SERVICES et d'OPTEVEN ASSURANCES. Contrats présentés par FINASSURANCE. PRIORIS et Finassurance, courtiers d'assurance, n°ORIAS respectif 07027257 et 07000574 (www.orias.fr). Offres réservées aux professionnels, valable pour tout achat d'un MITSUBISHI L200 2.4 DI-D 181 Club Cab Intense neuf commandé entre le 01/09/2018 et le 31/03/2019 chez tous les distributeurs participants. Sous réserve d'acceptation par PRIORIS, SAS au capital de 15500 000 €, 69 avenue de Flandre 59700 Marcq-en-Baroeul, SIREN 489 581769 - RCS Lille Métropole. Tarifs Mitsubishi Motors maximums autorisés en vigueur en France métropolitaine au 01/08/18. Garantie et Assistance Mitsubishi Motors 5ans ou 100000 km au 1er des 2 termes échus, selon conditions générales de vente. MMOTORS AUTOMOBILES FRANCE SAS au capital de 10000 000 € - RCS PONTOISE n° 428 635056 - 1avenue du Fief 95067 Cergy-Pontoise Cedex.

GARANTIE ASSISTANCE 5 ANS ou 100 000 km

ADKEYS crédit photo : ©shuttertock

Retrouvez-nous sur Facebook | MMAF recommande MOTUL | www.mitsubishi-motors.fr

VOTRE **DISTRIBUTEUR**

ACS Automobiles

Adresse :
43 Rue du Moulin du Président, 89000 Auxerre

tél. : 03 86 46 45 52

amplitude GROUPE AUTOMOBILE